

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 25 avril 2018 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 25 april 2018 te 19u00**

M. le Président, Michel Eylenbosch :

J'ouvre la séance publique.

Monsieur Rahali, vous avez demandé la parole pour une question d'ordre.

M. Rahali :

Dank u wel Mijnheer de Voorzitter, ik wil u gewoon informeren dat ik vanaf nu en vanaf dit moment, een totaal afstand neemt van de groep SP.A en dat ik nu vanaf vandaag ook volledig onafhankelijk ben, als onafhankelijke groep. Alors en français très rapidement, j'aimerais donner une information et déclarer que je suis totalement indépendant, je prends une distance totale avec le groupe SP.A. Je vous remercie.

Monsieur Rahali annonce qu'il prend distance du groupe SP.A et qu'il siège dorénavant comme indépendant au sein de ce conseil.

Mijnheer Rahali kondigt aan dat hij afstand neemt van de SP.A en dat hij vanaf nu als onafhankelijk zetelt in de gemeenteraad.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali, nous prenons acte.

M. Rahali :

Oui, je voulais vous dire de bien prendre acte de cette déclaration et je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président :

Graag gedaan.

**1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative à la vétusté du bâtiment situé parvis Saint-Jean Baptiste, 26.
Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie betreffende de ouderdom van een gebouw gelegen Sint-Jan Baptist voorplein, 26.**

M. le Président :

Nous avons comme premier point une interpellation citoyenne. Les citoyens ont demandé que le point soit retiré de l'ordre du jour.

2. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative au droit de vote des résidents bruxellois aux élections régionales du 26 mai 2019.
Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie betreffende het stemrecht van de Brusselse inwoners voor de regionale verkiezingen van 26 mei 2019.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Masson.

M. Masson, l'interpellant citoyen :

Merci beaucoup, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les membres du conseil communal, je vous remercie beaucoup de me donner cette occasion de m'exprimer au sein du conseil communal. Avec mon partenaire Bruno, qui est aussi l'un des cosignataires de cette interpellation citoyenne, nous avons emménagé à Molenbeek il y a tout juste un an, dans cette même rue, la rue Vandenboogaerde. Nous sommes tous les deux Français, en tant que non belges, nous allons pouvoir nous exprimer lors des élections communales, de même que toutes les personnes européennes installées depuis cinq ans en Belgique. Toutefois, nous ne disposerons pas de ce droit pour les élections régionales qui auront lieu l'année prochaine. Concrètement, ça veut dire qu'après 12 ans de vie en Belgique, je ne pourrai pas participer aux décisions sur les transports publics, sur les parkings, les espaces verts, de la gestion des déchets, la pollution et la qualité de l'air. Évidemment, Bruno et moi, nous ne sommes pas des exceptions. À Molenbeek, nous sommes plus de 15.000 personnes dans cette situation. Un tiers de la population en âge de voter ne dispose pas du droit de vote pour les élections régionales. Si on regarde la situation sur l'ensemble de la région de Bruxelles-Capitale, c'est plus de 300.000 personnes qui sont concernées. C'est pour cette raison que l'initiative « #1bru1vote » est née. Nous pensons qu'il est temps de répondre à ce déficit de représentation. Je dis cela avec beaucoup d'humilité, venant d'un pays qui n'accorde même pas le droit de vote des étrangers pour les élections communales. Mais Bruxelles et Molenbeek sont différents, en ouvrant ce droit de vote pour les élections communales, vous avez déjà montré la voie. Nous sommes convaincus, nous qui vivons ici depuis plusieurs années, que la Région de Bruxelles-Capitale peut encore une fois être à l'avant-garde. La Région fêtera ses 30 ans d'existence l'année prochaine, quel meilleur témoignage de sa confiance en l'avenir que celui de donner à cette occasion le droit de vote à un tiers de sa population pour participer aux élections.

Mesdames et Messieurs les membres du conseil communal, nous sommes convaincus au même titre que les concitoyens belges, ces brusselaires d'adoption qui vivent, étudient et travaillent, se déplacent, payent des impôts, participent à la vie économique, associative et culturelle de la Région, apporteront beaucoup à la vie de la communauté régionale, si nous leur donnons ce droit de vote. Dat is waarom dat we vragen om deze resolutie goed te keuren om op die manier het stemrecht van iedereen toe garanderen.

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments qui touchent les Molenbeekois, tous les Molenbeekois et directement l'institution communale, nous souhaiterions que vous adoptiez une résolution demandant : l'extension du droit de vote tel qu'il existe aujourd'hui à tous les résidents de la Région de Bruxelles-Capitale pour les élections régionales du 26 mai 2019, l'adoption par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'une résolution favorable à l'extension du droit de vote à tous ces résidents pour les mêmes élections et enfin, le dépôt par le gouvernement fédéral où les députés, d'une proposition de loi à la Chambre des représentants visant à accorder le droit de vote à tous les résidents de la Région de Bruxelles-Capitale. Si ces trois points font consensus dans votre assemblée, nous souhaiterions que le conseil communal adopte une résolution en ce sens. La Commune de Forest a adopté une résolution hier, juste après une interpellation citoyenne. La Commune de Saint-Gilles fera de même demain. Si la Commune de Molenbeek décide d'adopter cette

motion ce soir, nous serions la deuxième commune à le faire et cela serait un formidable signal mettant notre commune à l'avant-garde de cette belle idée. Je vous remercie beaucoup.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Merci Monsieur Masson.

Pour rappel, les chefs de groupe ont la possibilité d'intervenir sur une interpellation citoyenne pour faire un commentaire, avant la réponse du collègue. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser pour avoir provoqué les applaudissements, mais je trouvais que c'était la plus belle réponse à apporter après votre interpellation citoyenne et je vous félicite vraiment vous, et votre ami, d'avoir pris cette initiative. Évidemment, le groupe PS que je représente est tout à fait d'accord avec ce que vous dites, nous partageons entièrement vos revendications complètement légitimes. Je me permettrai de vous féliciter pour votre néerlandais, j'ai presque envie de dire, pour un Français, c'est vraiment pas mal ! Ce que vous revendiquez est tout à fait légitime, il est normal que dans une région, la vie des habitants, la vie des gens, que les gens puissent pouvoir s'exprimer au moment des votes. C'est vrai ici, mais c'est vrai aussi à la Région et d'ailleurs mon groupe socialiste à la Région porte également la même revendication.

Pour être très court, je me suis permis, mais je pense que d'autres l'ont fait également, je me suis permis de rédiger une proposition de motion parce que je pensais qu'après l'interpellation, il y avait une motion jointe ou en tout cas une motion-type, je me suis permis de faire un texte avec une motion que l'ensemble du conseil communal, s'il est d'accord, et au vu des applaudissements, j'ai l'impression que nous sommes presque tous d'accord, qu'on pourrait adopter ce texte. Cette motion reprend exactement ce que vous venez de nous dire. Donc on peut très bien, si nous sommes d'accord, l'adopter ou en discuter ou l'adopter la fois prochaine, c'est selon la volonté du conseil communal. Merci encore de nous avoir interpellés à ce sujet, c'est un très beau sujet qui concerne vraiment la vie de la démocratie, la vie de nos cités, la vie de nos habitants dans nos communes et dans nos quartiers, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci pour votre interpellation, en tant que chef de groupe Islam, bien entendu que j'appuie votre demande. J'estime qu'en tant que résident, tout le monde a le droit de participer aux élections. C'est le cas aux élections locales, depuis le traité de Maastricht, pour les résidents européens et puis étendu aux résidents non-européens par la suite. Vous exprimez le désir de participer aux élections de façon volontaire, et c'est tout à fait légitime et le groupe Islam encourage cette initiative. J'estime que tous ceux qui habitent ou qui résident sur le territoire ont le droit, puisqu'ils sont là et qu'ils participent à l'activité économique et sociale. Ce sont des résidents à part entière, peu importe pour moi le nombre d'années. On

fixe un certain nombre d'années, cinq ans pour les résidents extra-européens, mais pour moi, on devrait avoir le droit d'élire ses représentants. Pour les nationaux, c'est obligatoire pour les résidents européens, c'est sur base volontaire. Je trouve que les chiffres que vous citez, un tiers, j'aimerais bien que ces chiffres soient confirmés parce que c'est quand même assez élevé, plus de 15.000 personnes. J'aimerais bien, si on peut donner des estimations sur le nombre de personnes qui s'inscrivent puisque ça se fait sur base volontaire à l'aide d'un formulaire jusqu'au 31 juillet. Je pense et donc j'aimerais bien avoir ce chiffre. Et puis, quel est le choix, quels sont les préférences, est-ce qu'on dispose de telles données ? En tout cas pour moi, pour ma part, représentant du groupe Islam, vous avez mon soutien entier. Je ne sais pas si une résolution a déjà été écrite ou une motion, si ce n'est pas le cas, je suis prêt à participer à l'écriture de cette motion.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci, ce n'est pas un scoop, Ecolo a toujours été sensible au vote des étrangers européens ou non-européens. D'ailleurs, je rappellerai que c'était quand les Ecolos ont été au Fédéral que l'adoption de la loi autorisant les Européens à voter aux élections communales est entrée en vigueur.

Alors bien sûr que le sentiment d'appartenance est renforcé lorsque la démocratie participative est pleinement exercée. Bien entendu que les personnes qui vivent dans un pays, qui habitent dans le pays, qui y logent, qui travaillent qui y emmènent leurs enfants devraient également, c'est une évidence, avoir le droit de s'exprimer sur les élus qui les représentent eux aussi. Et donc bien sûr que les personnes, quel que soit leur appartenance européens ou non européens, à partir du moment où ils vivent dans le pays et quel que soit le niveau d'élections, local, régional, fédéral ou européen, devraient, selon nous, avoir le droit de pouvoir s'exprimer sur les personnes qui siègent et qui prennent des décisions qui les concernent aussi. Bien entendu les décrets, et au niveau local, tout ce que nous adoptons ici comme règlement, ont un impact sur l'ensemble des attentes. Donc bien sûr que nous soutiendrons une résolution quand elle sera discutée avec l'ensemble des chefs de groupe et donc j'espère que le mois prochain, cette résolution sera adoptée à l'unanimité. J'ai fort confiance que les membres de cette assemblée votent cette motion à l'unanimité.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de voorzitter, Mijnheer Masson en collega's, je pense que la plupart des choses qui ont déjà été dites, je ne vais pas le répéter. Ik onderschrijf ook uw verzuchtingen, mensen die hier al jaren wonen hebben recht om deel te nemen aan de democratie, je souscris à vos souhaits, les gens qui habitent ici depuis des années ont le droit de participer à notre démocratie et donc devraient aussi avoir le droit de voter. Je vais me limiter à ça, comme beaucoup a déjà été dit. Het enige dat ik nog wil zeggen, dus als Vlaming, en als tweetalige, ik feliciteer u ook met uw nederlands en zonder te willen veralgemenen er zijn heir en daar nog enkele franstalige die hier al vijf jaar of al vijf eeuwen

hier wonen en die nog altijd niet inslagen om twee zinnen in het nederlands te spreken, dank u!

M. de voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Le PTB va soutenir la motion qui demande, pas seulement le droit de vote pour tous les gens qui résident en Belgique, mais aussi le droit de se présenter. On trouve que c'est important qu'une démocratie ne soit pas faussée, quand il y a la déclaration des droits de l'homme, il est écrit que tous les hommes et femmes sont nés égaux et donc je pense que le fait de pouvoir se faire représenter est essentiel pour une démocratie. Actuellement, malheureusement, jusqu'à un dixième des gens ne sont pas représentés, ne peuvent pas s'exprimer ou ne peuvent pas exprimer leurs droits démocratiques de se présenter eux-mêmes. Je pense que la démocratie devrait prendre exemple sur les élections sociales et les délégations sociales qui appliquent depuis, je pense, 30 ans, c'est-à-dire que tous les actifs ici en Belgique ont le droit de participer aux élections sociales et ont le droit de se présenter aux élections sociales. C'est triste de constater que la démocratie officielle est trente années en retard avec la démocratie sociale. On est malheureusement dans une situation où, plus de deux siècles après les révolutions françaises et américaines, le principe essentiel de ne pas créer de taxes sans représentation, c'est-à-dire qu'on ne peut pas demander aux citoyens de cotiser à la société, d'apporter de l'argent à la société, avec lequel nous construisons des rues, nous construisons des écoles, sans donner à ces mêmes personnes le droit, pas seulement de décider comment leur argent est utilisé, mais aussi de pouvoir se présenter eux-mêmes pour participer entièrement à ce processus démocratique, y compris de se faire élire. Donc oui, le PTB soutiendra de plein gré cette motion-là.

Je me rappelle, il y a presque 20 ans, et je voudrais peut-être donner ça comme idée, à l'époque on organisait des bureaux de vote parallèles, alternatifs. Et je vois qu'il y a des autres communes qui le font, qui l'appliquent pour des mineurs à partir de 16 ans et qui pourraient l'appliquer aussi pour les gens qui malheureusement jusque maintenant n'ont pas le droit de vote. Au moins, les gens pourront participer à cette journée, venir s'exprimer et je pense que le résultat de ces votes, par exemple pourrait être un outil, une arme pour ouvrir le débat sur la représentativité et le fait de pouvoir participer entièrement aussi en se présentant comme candidat.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Papadiz.

M. Papadiz :

Et bien Monsieur Masson, en tant que chef de groupe MR, je ne peux que vous remercier de votre interpellation. C'est grâce à vous qu'on peut faire avancer la démocratie, la démocratie participative. Je pense qu'on a tenu compte de tous vos éléments, nous allons en discuter évidemment avec les autres chefs de groupe et ça ne va pas rester lettre morte, nous allons faire en sorte que ça remonte aux instances concernées, et nous reviendrons, je pense, le plus vite possible avec une solution de tous les autres chefs de groupe.

M. le Président :

Merci Monsieur Papadiz.

Je donne la parole à Monsieur Ouassari.

M. Ouassari :

Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, je tenais à remercier Monsieur pour son interpellation. Le groupe CDH est tout à fait d'accord de faire entrer dans les mêmes conditions que les élections communales, en termes de droit de vote. Nous demandons que les chefs de groupe se réunissent pour aboutir à une motion commune, ce soir ou le mois prochain. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ouassari.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci Monsieur pour cette intervention, effectivement quand nous avons choisi un jour Bruxelles, nous devenons tous Zinneke et donc chacun a le droit certainement de donner sa voix. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Monsieur, merci pour votre interpellation qui arrive dans une période préélectorale. Vous allez me dire, en Belgique, c'est souvent des périodes d'élections. On se pose souvent la question : c'est quand qu'ils travaillent ces politiciens, ils sont toujours en campagne électorale ? Quand vous amenez ce débat sur le droit de vote, ça peut susciter parfois une forme de marketing électoral. Je pense que dans votre exposé, vous avez été clair, vous avez dit que vous étiez citoyens bruxellois, mais avant tout Molenbeekois, et que vous vouliez participer à cette démocratie, que vous vouliez participer à une forme de prise de décision de ce qui se passe dans votre commune et dans votre région. Mais ici le débat, je vous rassure Défi soutien la démarche, mais le débat ne s'arrête pas à la Région bruxelloise.

Alors, au niveau des compétences, il ne faut pas oublier que c'est une compétence fédérale et que quand on veut faire en sorte qu'il y ait un principe d'équité entre tous les habitants de ce pays, c'est vrai que cette demande doit être concrétisée dans les trois Régions du pays, ça, c'est important. Et donc, si Molenbeek peut apporter sa pierre à l'édifice, tant mieux, mais c'est évidemment ensemble et je vais venir sur le principe méthodologique, parce que je crois qu'il y a quelques mois, enfin au dernier conseil communal, il y avait eu une interpellation citoyenne avec une demande de faire une motion derrière et là, ça a été rejeté, il y a eu beaucoup de polémiques. Je l'avais regretté et ici, nous sommes dans un débat constructif. Je pense qu'il y a eu l'appel ici du MR, j'entends le Parti Socialiste qui dépose une motion, je pense que tous ensemble, on peut porter un texte qui fera que Molenbeek s'exprimera dans ce débat important, indépendamment des

échéances électorales. Le plus important, c'est que ça se passe dans un principe d'équité entre les habitants de ce pays. Nous allons travailler là-dessus, on verra un peu le timing, mais en attendant, vous pouvez compter sur Défi pour porter vos revendications.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur, je vous remercie pour votre interpellation citoyenne qui est extrêmement positive. Nous nous sommes déjà rencontrés, il y a quelques mois de cela, pour parler de la problématique du droit de vote des étrangers en région bruxelloise. Je peux m'avancer, et vous l'avez entendu, pour vous affirmer que les conseillers communaux de cette assemblée adhèrent à votre démarche. Si nous voulons le renforcement de la démocratie et de la représentation, il faut élargir au maximum le droit de vote des citoyens qui vivent sur notre territoire. Ceci est encore plus vrai au niveau communal, puisque c'est le premier échelon de notre démocratie en Belgique. D'ailleurs, votre interpellation porte sur des élections régionales, mais au niveau local, nous avons déjà entrepris de nombreuses actions concrètes afin d'informer les citoyens européens ou non-européens qui vivent sur notre territoire, de leur possibilité de participer aux élections communales. C'est vrai que la période est bonne pour également sensibiliser tous les citoyens pour les élections régionales qui se tiendront en mai 2019.

Les actions que nous avons entreprises sont d'abord le bulletin d'inscription que les résidents, les habitants doivent remplir pour s'inscrire sur les listes électorales et qui a été publié sur le site internet de la Commune, ainsi que sur sa page Facebook. Un article a été également publié dans le Molenbeek Info, qui est en cours de distribution cette semaine. Des formulaires sont mis à disposition aux différents lieux d'accueil de la population et enfin, un courrier de la Commune sera envoyé aux personnes concernées afin de les informer et de les inviter à s'inscrire.

Comme je vous l'ai dit, pour les élections régionales, nous souhaitons évidemment que les électeurs non belges qui sont établis en Belgique, à Bruxelles, puissent voter et ainsi avoir leur mot à dire sur les grands enjeux de Bruxelles. Deux motions ont été déposées ce soir, je pense qu'elles sont très proches, et je pense qu'il serait intéressant, peut-être pas directement après votre interpellation, mais à l'issue de la séance publique, de voir si il y a un consensus pour qu'une motion puisse être votée déjà ce soir, ce qui sera un signe fort, sinon elle le serait au prochain conseil communal. Comme vous l'avez justement dit, on entend souvent dire que les européens vivent entre eux, qu'ils vivent dans leurs quartiers et donc, plutôt que de construire des forteresses, il est évidemment souhaitable de bâtir des ponts, des ponts entre les quartiers. Décloisonner les quartiers, c'est un enjeu majeur pour la Région bruxelloise, c'est un enjeu aussi pour Molenbeek, et je peux vous assurer que nous essayons de le rencontrer.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Monsieur Masson, vous avez le mot de la fin.

M. Masson, interpellant citoyen :

Merci beaucoup, merci à tous pour votre soutien, déjà aujourd'hui et pour la résolution à venir. Nous avons évidemment bien conscience que c'est une compétence fédérale. Mais nous pensons que commencer par les communes, au plus près des populations, c'est le bon moyen justement pour lancer un mouvement, qui on l'espère, atteindra le niveau fédéral. Si la résolution pouvait être adoptée aujourd'hui, évidemment ce serait formidable, on serait la deuxième commune à le faire. Donc évidemment, ce sera un signal très très fort. Enfin, je voulais dire, c'est important de ne pas s'arrêter là, ce ne sera pas suffisant aujourd'hui d'avoir eu ce qu'on a fait, l'interpellation citoyenne, ce ne sera pas suffisant d'avoir ensuite la résolution, il faut vraiment réussir à créer un mouvement fort. Pour ça, vous pouvez évidemment rejoindre le mouvement qui s'appelle « #1bru1vote », que vous soyez des citoyens, ou que vous soyez des élus, on a vraiment besoin de monde pour pouvoir créer un mouvement fort. Donc je vous invite à nous rejoindre, merci beaucoup.

M. le Président :

Merci beaucoup Monsieur Masson.

L'incident est clos.

Monsieur Ikazban, vous vouliez ajouter quelque chose ? Mais j'ai suivi la procédure que nous appliquons toujours dans une interpellation citoyenne, je vous en prie.

M. Ikazban :

Pas de problème, mais c'est parce qu'on parle de motion. Moi, je pense, d'après tout ce que j'ai entendu, qu'il y a deux solutions : soit on fait une petite interruption de cinq minutes, et on essaye de se mettre d'accord sur un texte qui se rapproche le plus possible de ce qu'on vient d'entendre, mais je ne sais pas si ce sera possible en cinq minutes, mais alors porté par tout le monde, ou alors, il y a une autre solution, on demande à Monsieur d'introduire une motion. C'est sur base de cette motion-là que nous nous prononcerons ou qu'éventuellement nous apporterons des commentaires et autres. Comme ça alors, on aura respecté complètement l'interpellation citoyenne, le sens en tout cas de l'interpellation citoyenne.

Mme l'échevine Turine :

Mais Monsieur a déjà introduit une motion.

M. Ikazban :

En tout cas, moi, je ne l'ai pas vue.

M. le Président :

J'ai retenu le consensus qui existait, que pour arriver à un accord et pouvoir éventuellement arriver à voter une motion ou un texte aujourd'hui, seulement, nous avons un ordre du jour qui est chargé et donc, ce que je propose, c'est qu'à l'occasion d'une interruption de séance, que nous ferons très probablement dans le courant de la soirée, qu'il y ait à ce moment-là la possibilité pour les chefs de groupe qu'ils se réunissent pendant cinq minutes pour se mettre d'accord sur un texte. Il y a déjà deux textes qui existent, il suffit de se mettre de les comparer et de voir chez chacun ce qui convient. On ne peut pas le faire maintenant, car nous avons un ordre du jour chargé, vous le savez.

Je vous remercie, Monsieur Masson, et on reviendra sur le sujet par après.

3. Secrétariat communal - Démissions de deux conseillers communaux - Youssef Lakhloufi et Roland Vandenhove - Communication.

Gemeentelijk secretariaat - Ontslagnemingen van twee gemeenteraadsleden - Youssef Lakhloufi en Roland Vandenhove - Mededeling.

M. le Président :

Monsieur Lakhloufi est parti sous d'autres cieux et il démissionne.

4. Secrétariat communal - Prestation de serment et installation de Monsieur Jean-Yves Kitantou.

Gemeentelijk secretariaat - Eedaflegging en installatie van Mijnheer Jean-Yves Kitantou.

M. le Président :

Je demande à Monsieur Kitantou de venir face à Madame la Bourgmestre pour prêter serment.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Kitantou, nous allons vous inviter à prêter serment entre les mains de la Bourgmestre et devant le conseil communal. Vous connaissez la formule consacrée ?

M. Jean-Yves Kitantou :

Oui. Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge.

Mme la Bourgmestre :

Félicitations !

(Applaudissements - Applaus)

Le Conseil prend acte.

De Raad neemt akte.

5. Secrétariat communal - Prestation de serment et installation de Madame Fatima El Harim. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Eedaflegging en installatie van Mevrouw Fatima El Harim. (Aanvullend)

M. le Président :

Nous avons la démission d'un autre conseiller communal qui sera remplacé par Madame Fatima El Harim. Mais je vous rassure, Monsieur Vandenhove, en tant que Président du CPAS, a la possibilité de siéger au sein du conseil et donc il reste avec une voix consultative.

Je vais appeler Madame Fatima El Harim pour venir prêter serment.

Mme la Bourgmestre :

Nous allons vous inviter à prêter le serment entre les mains de la Bourgmestre et devant le conseil. Madame El Harim, vous connaissez la formule ?

Mme Fatima El Harim :

Oui, je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge.

Mme la Bourgmestre :

Félicitations !

(Applaudissements - Applaus)

Le Conseil prend acte.

De Raad neemt akte.

6. Secrétariat communal - Etablissement du tableau de préséance des membres du Conseil communal.

Gemeentelijk Secretariaat - Opmaken van de ranglijst van de leden van de Gemeenteraad.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Voilà, deux conseillers communaux nous ont quittés. Monsieur Lakhloufi, je ne sais pas s'il est présent dans la salle, qui a déménagé dans la commune de Forest, et Monsieur Vandenhove qui cède son siège de conseiller communal à Madame Fatima El Harim. Je profite de l'occasion, vous savez que le règlement ne permet pas qu'il y ait un nombre trop important de conseillers communaux qui siègent également au conseil du CPAS. Et donc Monsieur Vandenhove a présenté sa démission, mais il est toujours présent, ici, au conseil communal et évidemment, il sera invité s'il le souhaite, à prendre la parole, notamment sur toutes les questions qui concernent le CPAS, le budget, les modifications budgétaires et je voulais vraiment le remercier, je pense que je peux vraiment le faire au nom de tous les membres du conseil communal, au nom des membres du collège, pour son engagement pour cette institution qui est essentielle pour le bien-être de nombreux Molenbeekois, pour le CPAS de Molenbeek. On sait que le CPAS, comme d'autres institutions, a parfois vécu des moments difficiles, que les conditions socio-économiques sont plus compliquées aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a quelques années, que les responsabilités et les engagements du CPAS sont de plus en plus importants, qu'on lui demande des tâches de plus en plus nombreuses également et je pense que le CPAS de Molenbeek a toujours relevé les défis qu'on lui demandait. Je dirais que même parfois, Monsieur Vandenhove a vraiment pris son

travail fort à cœur. Je n'ose pas dire parfois trop à cœur, mais on sentait parfois qu'il vivait avec et qu'il va continuer à vivre avec l'institution qu'il préside, et donc je pense que je peux le remercier au nom de tous les membres de cette assemblée pour le travail qu'il accomplit depuis aujourd'hui 5 ans et qu'il avait déjà accompli précédemment comme membre du conseil de l'aide sociale. Merci Roland !

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, tout d'abord, Youssef Lakhroufi, il n'est pas là, donc je ne vais pas faire de commentaire. J'aurais aimé en faire, mais en sa présence. Il n'est pas là, tant pis, je retiendrai de lui simplement qu'il a été par moment un allié intéressant, notamment dans le combat pour convaincre la majorité de faire renaître le RWDM ici, à Molenbeek-Saint-Jean, et je pense que des bancs de l'opposition, nous avons bien raison de mener ce combat et c'est un des rares dans la majorité qui y a cru dès le début et qui a été fidèle à lui-même du début jusqu'à la fin. Pour le reste, évidemment que j'ai des griefs à son égard, mais là, je rends à César ce qui est à César, et je lui souhaite bon vent à titre personnel.

Concernant Roland Vandenhove, il n'est pas mort, il est toujours là, je sais que les syndicats étaient presque heureux, j'ai constaté que certains étaient heureux quand ils ont entendu que Roland allait démissionner, mais non, il reste bien au CPAS de Molenbeek. Il démissionne du conseil communal. Alors moi, je ne vais pas être aussi élogieux que la Bourgmestre concernant le travail du CPAS, évidemment, elle, elle est déjà en campagne électorale, donc elle doit dire que tout va bien, que tout est merveilleux, ce n'est pas ce que nous pensons, même dans l'institution que nous aimons, qui est le CPAS.

Mais par contre, en ce qui te concerne toi, Roland, et je me permets de te tutoyer parce qu'on se connaît depuis quelques années, on se connaît depuis pas mal d'années et je pense que malgré l'engagement politique, malgré l'appartenance politique différente, tu as toujours su rester toi-même et c'est peut-être ça le plus important, c'est peut-être ça qu'on va retenir de toi et je te souhaite bon vent pour la suite, parce que tu es encore Président du CPAS. J'ai presque envie de te dire, si de temps en temps, tu as une soirée de libre, tu viens au conseil communal de Molenbeek, mais quelque chose me fait croire que tu ne viendras pas. Voilà, bon vent et c'est sincère, Roland !

En ce qui concerne les deux conseillers qui ont prêté serment, je voudrais les féliciter parce qu'ici nous avons devant nous deux jeunes Molenbeekois et je pense que quand la jeunesse pénètre dans un conseil communal, c'est un signe de bonne santé pour la démocratie, c'est un signe de bonne santé pour notre conseil communal, c'est un encouragement intéressant pour le CDH qui semblait en méforme, mais à mon avis, la méforme va continuer, mais en tout cas, félicitations, bienvenue et bon travail à vous deux.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Bienvenue aux deux conseillers ! Roland, quelque part, ça me désole que tu ne sois plus là. Mais je me dis, si on te garde encore plus longtemps, qu'on ne te verrait plus, tellement la tâche du CPAS pèse lourd, j'ai l'impression, pèse lourd aussi parce que cette majorité ne te donne pas les outils, ni les moyens pour, je crois, tu l'as d'ailleurs déjà exprimé en voulant refuser ou ne pas voter un budget du CPAS il y a quelques temps. Je crois qu'on aura besoin, vraiment encore d'un Président du CPAS qui est sur le terrain, qui voit ce qui se passe avec le personnel du CPAS. On s'est croisé les armes quelques fois, et je trouve que le personnel donnait des signaux multiples, que parfois c'était dure de comprendre, mais j'ai l'impression qu'une fois que la réalité était flagrante, que Roland voyait et essayait de trouver des solutions, qui était impossible avec le budget que la majorité lui offrait. Bon vent !

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci, je voudrais féliciter les nouveaux venus dans cette assemblée. On arrive en fin de législature, mais je crois que votre travail sera efficace. Je voudrais aussi remercier les conseillers communaux qui ont démissionné. Lakhloufi n'est pas présent, on ne dit pas de mal de ceux qui ne sont pas présents. Je l'ai vu évoluer ces cinq dernières années. Il est passé du CDH au groupe GIC et puis ensuite le RWDM... Mais je pense que c'est un excellent parcours, je n'y vois que du positif, parce que c'est une volonté de faire autre-chose, de se démarquer, de chercher une voie. Donc je vois ce côté-là positif, bien-sûr, on n'a pas été d'accord sur tout évidemment. On a parlé du RWDM, là, on était tous d'accord. Je le remercie pour ça.

Quant à Monsieur Roland Vandenhove, je le remercie aussi pour son travail. Je sais que le travail au CPAS n'est pas simple, il y a eu ces difficultés, ces énormes difficultés, avec les exclusions du chômage, il a dû faire face à tout cela, un manque de moyens financiers structurels. Ce n'est pas évident, mais bon, je leur reproche un petit peu, mais j'espère qu'avec le temps ça va s'arranger, c'est le rapport qu'il y a avec les travailleurs. Ces frictions, je souhaite quand même qu'il y ait quand-même des bonnes décisions. Je vous remercie et je félicite les nouveaux venus.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Eh bien, j'ai beaucoup de voisins qui ont changé de place ou qui ont quitté ce conseil, mais moi, je suis toujours resté à ma place. Par contre, je ne vais pas parler maintenant de ceux qui ont changé de Commune, mais je voudrais tout simplement souhaiter bonne chance et bon courage à Monsieur Vandenhove, Président du CPAS, et lui dire que je serai toujours attentif également à la situation du personnel et de faire en sorte que ce CPAS puisse fonctionner mieux.

Et puis, bon je ne connais pas bien Madame El Harim, mais je la félicite ! Mais par contre, mon voisin de gauche, Jean-Yves (Kitantou), on s'est côtoyé quand il était Président des jeunes du CDH, on était souvent amenés à débattre, dans les écoles, lors de rencontre avec les jeunes et je suis ravi de te retrouver ici à mes côtés, parce que comme le disaient d'autres conseillers, la jeunesse, elle a parfois ses défauts, mais elle a aussi ses avantages, c'est qu'elle apporte une forme de renouveau en politique, et c'est ce que Molenbeek a besoin, c'est de renouveau, de nouvelles générations, et j'espère que tu en feras partie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Dank u wel Mijnheer de Voorzitter. Effectivement, Monsieur Vossaert, ainsi est faite la vie, il y a des gens qui partent, d'autres qui viennent, des gens qui restent jusqu'au moment où celui qui est là-haut en décidera autrement, pour ceux qui y croient.

Tout d'abord, je dirais merci à Roland Vandenhove, vous avez toujours été là, vous avez fait de votre mieux, merci de votre présence et merci pour votre engagement.

Et puis, pour Monsieur Youssef Lakhroufi, on a toujours eu de très bons contacts, chacun a ses idées, chacun a ses positions, c'est la politique, heureusement que nous sommes différents, sinon, on n'avance pas ! Effectivement, le changement ne peut venir qu'avec la jeunesse, et pour ma part, j'y crois, la jeunesse, c'est pour demain. Bienvenue à vous deux !

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Ja, Mijnheer de Voorzitter, dank u wel, ik heb het gevoel dat we stilaan aan de aanloop met de gemeenteraadsverkiezingen zitten. J'ai le sentiment qu'on est un peu à l'approche des élections communales, un peu beaucoup même. Et donc, la danse a commencé, de dans is begonnen, de paringsdans en de afscheidsdans, de 6 komende maanden worden spannend. Bienvenue évidemment aux nouveaux conseillers communaux. Roland, félicitations pour tes efforts, pour ton travail accompli, même si ce n'est pas ce que nous voulions, je sais que de cœur et de conviction, nous sommes très proches et j'espère que tu continueras à te battre au CPAS comme tu l'as fait avant, et j'espère aussi que tu le feras avec plus de succès qu'auparavant.

M. de Voorzitter :

Dank u wel, Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je reprends très brièvement la parole, c'est vrai que j'ai évoqué le départ de Roland, mais pas celui de Youssef. Puisque certains ont parlé de Youssef Lakhroufi, je voudrais quand-même préciser qu'à mon sens, c'est quand même un homme qui a une très bonne connaissance des quartiers du centre de Molenbeek, notamment du quartier de la Duchesse et que c'est un homme qui est souvent intervenu sans langue de bois, en défendant à fond ses idées. Et donc, je pense qu'il a su susciter des interventions tout à fait intéressantes au sein de cette assemblée.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Le point suivant de l'ordre du jour, concerne une audition disciplinaire à huis clos. Je vais demander, après la suspension de séance, à ce que le public veuille bien quitter la salle.

Je suspends la séance.

Le Président de la séance prononce le huis clos pour le point 7 (audition disciplinaire).

De voorzitter van de zitting kondigt de gesloten zitting aan voor het punt 7 (tuchtverhoor).

Christian Magérus quitte la séance / verlaat de zitting.

Jef Van Damme quitte la séance / verlaat de zitting.

La séance est suspendue le 26 avril 2018 à 5h30.

De zitting wordt op 26 april 2018 om 5u30 onderbroken.

Karim Majoros quitte la séance / verlaat de zitting.

Ann Gilles-Goris quitte la séance / verlaat de zitting.

Amet Gjanaj quitte la séance / verlaat de zitting.

Gerardine Bastin quitte la séance / verlaat de zitting.

Dirk De Block quitte la séance / verlaat de zitting.

Farida Tahar quitte la séance / verlaat de zitting.

Hassan Rahali quitte la séance / verlaat de zitting.

Laurie Carême-Palanga quitte la séance / verlaat de zitting.

Khadija Tamditi quitte la séance / verlaat de zitting.

Hassan Ouassari quitte la séance / verlaat de zitting.

Jacques De Winne quitte la séance / verlaat de zitting.

Gilbert Hildgen entre en séance / treedt in zitting.

La séance est rouverte le jeudi 27 avril 2018 à 19h30 et se poursuit à huis clos.

De zitting wordt op donderdag 27 april 2018 om 19u30 heropend en gaat door met gesloten deuren.

Le Président rouvre la séance publique.

De voorzitter heropent de openbare zitting.

**8. Enseignement francophone - Convention de collaboration 2014 - 2018 - Toekomst Atelier de l'Avenir TADA.
Franstalige onderwijs - Samenwerkingsovereenkomst 2014 - 2018 - Toekomst Atelier de l'Avenir TADA.**

M. le Président :

Madame la Bourgmestre, vous souhaitez intervenir anticipativement.

Mme la Bourgmestre :

Pour vous présenter brièvement le projet TADA. TADA, c'est une association, une asbl qui propose une sensibilisation à la vie professionnelle aux élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaire. Ce sont des bénévoles professionnels d'horizons divers qui organisent des ateliers tous les samedis. Une telle organisation existe déjà à Molenbeek du côté néerlandophone et nous avons souhaité l'élargir aux francophones. Le partenariat est gratuit. Il s'adresse à tous les enfants de la commune et la Commune met l'école 6, la nouvelle école le long du canal, à disposition de cette association. Le choix des élèves se fait en fonction de la capacité d'accueil, de l'agencement des locaux. Il s'agit d'une convention pour un cycle scolaire complet. Je voudrais encore apporter des précisions, à savoir que le projet TADA existe déjà à Saint-Josse, à Anderlecht et donc Molenbeek-Saint-Jean sera la troisième commune. Début du mois d'octobre, il y a un appel, un appel à candidatures qui est fait auprès de tous les enfants qui fréquentent notre enseignement sur la commune. C'est un projet progressif puisque la première année, il y a 60 enfants qui vont être accueillis, deuxième année 120 et ensuite 180. Donc c'est jusqu'à l'âge de 14 ans, ensuite ils peuvent continuer à participer à des activités, notamment dans le cadre du réseau Alumni. Je préciserais que ces bénévoles ne sont pas rémunérés et que le directeur de l'école 6 est associé à l'organisation de ces activités.

M. le Président :

Merci madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je voudrais savoir quels types d'activités sont proposés aux jeunes ? Et je vois que l'école 6 est mise à la disposition de cette asbl de 8h à 17h et que les activités sont proposées entre 11h et 14h, donc je voudrais des précisions là-dessus. Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Merci monsieur le Président.

J'ai une question : est-ce que j'ai bien compris qu'il s'agit de cours, c'est-à-dire pour les enfants francophones au niveau du néerlandais, pour les enfants néerlandophones au niveau du français ?

Et deuxièmement, on parle de quartiers socio-économiquement défavorables, comment est-ce qu'on doit - défavorisés, excusez-moi - comment est-ce qu'on va, entre guillemets, sélectionner cela, est-ce que ce n'est pas un peu un cachet qu'on met ?

Il y a un truc que je veux aussi faire remarquer : on constate qu'on peut se réunir aujourd'hui grâce à la présence de l'opposition. Moi je veux toujours être constructif, mais ça arrive souvent qu'il y ait plein de conseillers du MR absents. Si j'ai bien vu, il y en a un du CDH qui est présent.

Et encore une deuxième chose, en ce qui concerne la traduction, hier à 1h00, un échevin m'a demandé si les traducteurs pouvaient partir, mais moi, je n'ai pas besoin de la traduction, je pense que c'est à d'autres conseillers communaux qu'il faut demander, si les traducteurs peuvent partir. Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Berckmans.

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Excusez-moi, j'ai manqué le début de l'interprétation, enfin du dossier, en tout cas de la précision du dossier, soyons plus clairs. Toutefois je voudrais avoir une précision sur ce que c'est que de proposer un enseignement complémentaire sur base volontaire. Je voudrais savoir dans quel cadre et dans quel programme scolaire ?

M. le Président :

Merci madame Piquard.

Je donne la parole à madame Annalisa Gadaleta ou madame la Bourgmestre ?

Mme la Bourgmestre :

Je propose que ce soit madame Gadaleta, puisqu'elle a développé ce projet déjà du côté de l'enseignement néerlandophone, qui vous présente justement déjà les activités qui ont été réalisées par cette association.

M. le Président :

Merci madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Comme, je le répète, j'ai hélas manqué le début, j'étais occupée ailleurs. Est-ce que c'est extrascolaire ou scolaire, ça préciserait davantage.

M. le Président :

Merci madame Piquard.

Je donne la parole à madame Gadaleta.

Mme l'échevine Gadaleta :

Ce projet TADA, c'est un projet qui existe déjà aux Pays-Bas et qui est connu sous le nom « Zaterdagsschool », donc l'école du samedi. Et c'est parti un peu d'un constat que les enfants effectivement ont tout un programme scolaire qui est assez riche et assez varié aussi bien du côté néerlandophone que francophone, mais que souvent les enfants manquent de possibilités d'élargir leurs horizons.

Ce TADA que fait-il concrètement ? Il fait en sorte que par le biais d'un programme qui est assez bien détaillé et assez bien prévu, dans le but qu'ils puissent faire connaissance avec d'autres disciplines et avec aussi d'autres métiers. Je vous donne un exemple, un de leurs thèmes, c'était la justice, ils ont invité par exemple des avocats, ils ont été visiter des bureaux de police, ils ont contacté des policiers et par exemple dans le cas où ils ont travaillé avec des avocats, ce sont tous des profs bénévoles qui viennent du monde professionnel, ils ont permis aux enfants, ils avaient un cas par exemple « un voleur a commis ceci, cela, qu'est-ce que vous auriez fait, vous êtes l'avocat de ce voleur, comment vous allez le défendre ? ». Et donc les enfants ont été aussi au tribunal, ils ont eu aussi une sorte de plaider au tribunal pour montrer un peu ce qu'ils avaient appris. Quand ils travaillent sur le thème de la presse, ils le font aussi avec les médias, écrits, radios ou télévisions, ils font par exemple des reportages. Donc l'idée, c'est effectivement de mettre les enfants dans des situations concrètes. Ce n'est pas du tout un projet qui se met à la place de l'école, mais cela permet aussi aux enfants de développer d'autres compétences, aussi parce que les écoles n'ont pas toujours le temps de développer ce type de projets-là. Et ce qui est très intéressant aussi, c'est vraiment ce réseau de bénévoles qui est quand-même assez impressionnant et qui couvre un peu tous les secteurs professionnels. Les cours, si on peut les appeler comme ça, se tiennent le samedi.

Monsieur Ait Jeddig posait la question des heures, ils commencent effectivement, ils prennent les locaux assez tôt parce qu'ils doivent aussi préparer les classes et les locaux pour qu'ils soient accueillants par rapport aux activités qu'ils ont fait. Ce n'est pas le but que les enfants francophones exercent le néerlandais et vice versa, même si cela peut se faire dans l'un ou l'autre contexte. J'ai visité moi-même, ils ont fait aussi des sessions sur la politique par exemple et donc moi, j'ai été quelques fois et je dois dire que je suis assez impressionnée par leurs méthodes pédagogiques et aussi par l'enthousiasme des enfants. Ce qui est bien, c'est que les enfants sont mis dans des situations concrètes et donc ils développent parfois des compétences ou des capacités qui ne sont pas toujours faciles à développer en classe.

M. le Président :

Merci madame Gadaleta.

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Je vous remercie beaucoup madame Gadaleta pour vos explications et d'autant plus que je comprends que les enfants, effectivement, dès que c'est quelque chose de motivant et d'innovant, ils sont enclins bien sûr à y participer massivement.

Il me reste une unique question : les professeurs bénévoles effectivement ne seront pas payés, mais sont-ce bien les professeurs de l'école ou d'autres écoles ? C'est un petit peu ça le référent qui pourrait peut-être manquer à l'opération. Je ne sais pas si vous voyez ce que je veux dire ?

M. le Président :

Oui.

Je donne la parole à madame Gadaleta.

Mme l'échevine Gadaleta :

Le projet tel qu'il se fait aujourd'hui, c'est effectivement TADA, il a ses propres, je veux dire, je cherche mes mots ce soir, il a son propre personnel. Ce sont souvent des profs mais pas forcément et ce sont eux qui mettent en place tous les programmes et ils font aussi la recherche des profs bénévoles. Nous, on met à disposition, par exemple du côté néerlandophone, c'est l'école rue de la Semence, maintenant ce sera l'école 6 du côté francophone, on met à disposition une école et ils élargissent leur public à toutes les écoles et ils sélectionnent aussi les enfants, un accord avec l'école par rapport aux enfants qui ont le plus de besoins. On remarque parfois qu'il y a des enfants qui ont un peu plus de besoins, d'être un peu plus soutenus dans certains types d'activités. Il faut aussi qu'il y ait un engagement des parents parce que c'est quand-même tous les samedis qu'il faut aller, sauf les congés scolaires. Et ce n'est pas le but que ce soit juste les enfants de l'école 6 par exemple, c'est ouvert vraiment à tous les enfants et ils vont aussi dans toutes les classes, ils expliquent les projets, ils font des petits questionnaires avec les enfants etc...

M. le Président :

Merci madame Gadaleta.

La dernière madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci toujours pour vos réponses très constructives. Ce qui veut dire qu'en fait, les enfants, comment dire, comment seront-ils avertis les enfants des écoles molenbeekoises ? Voilà c'est mon unique question et dernière.

M. le Président :

Merci madame Piquard.

Madame Gadaleta ou madame la Bourgmestre ? Je donne la parole à madame Gadaleta.

Mme l'échevine Gadaleta :

Ça passe toujours par les écoles. Les enfants reçoivent les informations, je vous dis qu'ils vont aussi dans les classes. C'est un projet qui s'adresse aux enfants des 5^{ème} et 6^{ème} primaires. Après, il y a aussi une troisième année pour les enfants qui entrent en secondaires et il y a un dernier volet qui est intéressant aussi. Maintenant ils ont déjà des générations qu'ils ont formées par exemple dans les autres communes et ces jeunes viennent en tant que bénévoles aussi encadrer les groupes actuels qui commencent aujourd'hui. L'école effectivement joue ce rôle de passage d'information, les profs sont informés. Ils ont une approche qui est très participative et très dynamique et donc madame la Bourgmestre et moi, les soutenons parce que c'est vraiment un complément par rapport à beaucoup d'autres choses qui se font déjà au sein de la commune.

M. le Président :

Merci.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

27 votants : 27 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

27 stemmers : 27 positieve stemmen.

9. Enseignement francophone - Enseignement communal de Promotion sociale - Approbation d'une convention entre l'Administration communale, l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle, également appelé Bruxelles Formation, le service Emploi de Koekelberg et la Mission locale de Molenbeek, pour l'organisation par l'Institut Machtens, enseignement communal de promotion sociale, d'une action de formation en "Techniques de vente et néerlandais commercial", à l'attention d'un public en insertion socio-professionnelle - Formations cofinancées par Bruxelles Formation.

Franstalig onderwijs - Gemeentelijke onderwijs voor sociale promotie - Overeenkomst tussen het Gemeentebestuur en het Franstalig Brussels Instituut voor de beroepsvorming ook genoemd Bruxelles Formation, voor het organiseren, de dienst tewerkstelling van Koekelberg en de Lokale Missie Molenbeek, voor de organisatie door het Instituut Machtens, gemeentelijk onderwijs voor sociale promotie, van een vormingseenheid in de "verkooptechnieken en commercieel Nederlands", voor een publiek in sociaal-professionele integratie - Vorming ge-cofinancierd door Bruxelles Formation.

M. le Président :

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Merci.

Premièrement, je vais évidemment approuver ce point, je trouve ça positif.

Puis, j'ai une petite question d'éclaircissement : on parle en français de périodes, 80 périodes et puis en néerlandais, on dit « uren », heures, est-ce qu'une période ça correspond à une heure ?

M. le Président :

Je donne la parole à madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

50 minutes.

Mme Piquard :

J'ai été vérificatrice scolaire, donc excusez-moi, oui tout à fait.

M. le Président :

Oui c'est l'usage en français de parler d'une heure de cours pour la période qui est utilisée pour le cours, 50 minutes.

Merci monsieur Berckmans.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

27 votants : 27 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

27 stemmers : 27 positieve stemmen.

**10. GRH - Règlement de travail - Horaire personnel parking Brunfaut.
HRM - Arbeidsreglement - Uurrooster personeel van parking Brunfaut.**

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

C'est à la demande du CPAS, ça concerne les articles 60 si j'ai bien lu dans le BO. C'était pour supprimer le travail de nuit. Je voulais savoir s'il va y avoir des suppressions d'emploi ? Parce qu'il y a 3 articles 60 qui sont concernés, est-ce qu'il y aura une suppression d'emploi ? Et comment la sécurité sera assurée pendant la nuit ? Est-ce que ce parking sera accessible la nuit ?

M. le Président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci monsieur le Président.

En fait, on parle ici du parking Brunfaut, parce qu'il y en a deux, il y a celui qui est géré par la commune et celui du Logement Molenbeekois.

M. le Président :

C'est le même bâtiment.

M. Ikazban :

Je voulais savoir, effectivement, je constate qu'on supprime le travail de nuit parce qu'on estime qu'il n'est pas nécessaire, on supprime le travail de nuit, la présence en tout cas nocturne, parce qu'on estime qu'elle n'est pas nécessaire. Par contre, on garde une possibilité d'être appelé, mais quand on est appelé, est-ce que cela concerne uniquement les articles 60 ou pas ? Moi je voudrais savoir ce qu'on a mis d'autre en place ? Puisque si on supprime la présence nocturne, j'imagine qu'on met en place quelque chose pour améliorer et veiller à la sécurité, caméras ou rondes ? Parce qu'on indique que les gens sont

appelables, mais est-ce qu'il y a une ronde qui est quand-même organisée malgré tout ? Ça veut dire, est-ce qu'il y a un travail assez régulier, un passage ? Parce que si on laisse complètement le parking sans surveillance la nuit, il risque d'y avoir quelques difficultés à un moment donné, sauf si vous me dites que vous avez placé des caméras avec des possibilités de surveillance à distance ou non.

M. le Président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Je vais être un peu plus large pour répondre. La gestion du parking Brunfaut est datée, c'est un modèle de fonctionnement qui est effectivement, qui n'existe plus dans ce pays, on ne met plus des gens constamment dans des parkings pour les faire surveiller. C'est un modèle qui n'existe plus parce que les conditions de travail ne sont pas du tout optimales pour des personnes. La garde, presque la totalité du temps de travail dans un sous-sol en tout cas a été remise en cause par le CPAS et on a bien compris les demandes du CPAS en supprimant du moins les heures de prestation la nuit, c'était leur demande. Donc nous avons limité les heures de prestation pendant la journée et lorsqu'il y a des soucis d'ordre technique ou d'autres ordres, effectivement il y a une veille qui est prévue. Egalement, un marché sera lancé d'ici peu pour prévoir une garde, c'est-à-dire une garde externalisée qui passera d'une manière régulière dans le parking Brunfaut pour effectuer des visites pour s'assurer d'un bon fonctionnement, d'un bon contrôle, d'une bonne sécurité dans le parking.

Donc le modèle du parking Brunfaut, en tout cas de son fonctionnement, va changer, ce n'est pas un métier, ce métier de garde, par des personnes d'un parking ne se fait plus comme je l'ai dit et donc effectivement, c'est un métier qui va, en tout cas c'est une tâche, qui va disparaître dans les fonctions qui sont attribuées aux articles 60. Ce n'est pas pour ça que les articles 60 ne vont pas aller ailleurs, il y a plein d'autres métiers à apprendre que d'être plutôt simplement garde d'un parking. Nous sommes en discussion avec bien sûr le Logement Molenbeekois, qui est propriétaire du tréfonds, et de Citydev, qui est propriétaire de l'infrastructure. Pour rappeler, infrastructure Citydev, le but est de trouver un modèle qui permet à la fois de consentir à tous les investissements nécessaires pour le parking Brunfaut pour le moderniser, le rendre beaucoup plus agréable et instaurer un bon contrôle d'accès. Nous sommes en discussion depuis plusieurs mois avec à la fois le Logement Molenbeekois et Citydev et bien sûr Parking Brussels qui est pressenti pour la reprise de ce parking. Ça prend du temps, c'est compliqué, parce qu'il y a beaucoup de conventions à établir, il y a beaucoup de croisements de propriété. Comme je l'ai dit le Logement Molenbeekois est propriétaire du tréfonds et l'infrastructure appartient à Citydev et la Commune est gestionnaire et il y a une quantité de conventions qui ont géré tout ça. C'est le travail qui est actuellement opéré, c'est de nettoyer tout ça et de proposer un autre projet pour ce parking, pour qu'il fonctionne encore mieux qu'aujourd'hui. Pour rappel, entre 2016 et 2017 il y a eu une augmentation, vous savez que la police est partie du parking, il y a eu une augmentation de la fréquentation de 25% du parking, preuve que le parking a toute son utilité dans ce noyau commercial et nous voulons encore plus de qualité pour cette infrastructure.

M. le Président :

Merci monsieur Mahy.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci pour les réponses.

Ma préoccupation, c'est la sécurité au niveau de ce parking. Je ne suis pas convaincu qu'en retirant les personnes, que cela va s'améliorer si on n'a pas vraiment des aménagements comme vous venez de l'expliquer. On doit avoir la certitude, vous savez là où il y a des parkings, où il n'y a plus de personnel, il y a au moins des systèmes de télésurveillance, des barrières, enfin je veux dire du ticketing et autres qui font que c'est sécurisé.

Deuxième crainte que j'ai également : si on évite à du personnel de devoir faire des horaires pénibles, c'est une très bonne chose, mais je ne voudrais pas que ce soit, je ne voudrais pas que cela entraîne automatiquement une diminution de personnel. Et là je m'inquiète, je m'inquiète parce qu'on ne parle pas des emplois communaux qui existent, des gens qui sont là et qui ne sont pas articles 60, ils vont devenir quoi, à terme est-ce qu'ils vont disparaître ou pas ? Et ça, je n'ai pas vraiment de réponse à cette question.

M. le Président :

Merci monsieur Ikazban.

Monsieur Haouari, vous voulez ajouter quelque chose ?

M. l'échevin Haouari :

Je vais répondre par rapport au nombre d'articles 60 et à la perte d'emploi. Vous avez évoqué la perte d'emploi. Pour rappeler, l'engagement et le fonctionnement des articles 60 au sein de Molenbeek. Donc le nombre d'articles 60 est déterminé indépendamment de leur affectation. C'est déterminé dans le cadre des négociations budgétaires du CPAS avec la Commune et je pense qu'aujourd'hui, on n'est pas loin de 400 articles 60 qui sont budgétisés. Le CPAS a pour charge de les affecter dans différents services. Le fait qu'ils quittent, que trois quittent un service, notamment ici en l'occurrence le parking Brunfaut, ne veut certainement pas dire qu'il y aura une diminution du nombre d'articles 60. C'est complètement indépendant. Donc ces trois personnes-là seront affectées ailleurs. Et le quota, donc la diminution de ces trois personnes n'a pas d'impact sur le quota communal puisque la Commune a un quota d'articles 60 qui a été négocié il y a plusieurs années, donc le quota communal ne diminue pas. Donc la Commune les affectera à d'autres services comme l'a mentionné monsieur Mahy.

M. le Président :

Merci monsieur Haouari.

Je donne la parole à monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Pour terminer, effectivement les agents communaux non-articles 60 sont, restent au service de la Mobilité, parce qu'ils font partie du service de la Mobilité. Et il y a quantité de choses à faire à la mobilité, je peux vous en assurer, et la transformation de leur métier n'est pas du tout un souci et je pense qu'ils vont gagner quelque part en intérêt par rapport à leur métier.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci pour la précision parce qu'elle était importante pour nous. Donc vous confirmez que ces emplois ne seront pas perdus, même s'ils sont réaffectés. Pouvez-vous juste nous rappeler, ils sont combien actuellement ? Je pense qu'ils sont deux ou trois.

M. l'échevin Mahy :

On a, ça dépend comment on les présente, mais il y en a certainement deux à trois qui sont plus ou moins à temps plein. Et on a aussi une personne, enfin c'est très variable, en fonction des activités.

M. Ikazban :

Non mais ça va, deux ou trois. Je vous remercie de nous rassurer quant au maintien de ces emplois communaux.

M. le Président :

Merci monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
27 votants : 27 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
27 stemmers : 27 positieve stemmen.*

*Karim Majoros entre en séance / treedt in zitting.
Gerardine Bastin entre en séance / treedt in zitting.
Hassan Rahali entre en séance / treedt in zitting.
Dirk Berckmans quitte la séance / verlaat de zitting.
Michaël Vossaert quitte la séance / verlaat de zitting.*

**11. Finances - CPAS - Budget de l'exercice 2018 - Modification budgétaire n°1.
Financiën - OCMW - Begroting van het dienstjaar 2018 - Begrotingswijziging nr 1.**

M. le Président :

C'est madame Bastin qui va nous présenter la chose, en tant que vice-Présidente.

Mme Bastin :

Oui merci monsieur le Président.

Je voulais vous lire un document qui reprend les éléments intéressants. Excusez-moi d'abord pour mon retard parce que je viens du bureau permanent du CPAS. Voilà ce qui avait été prévu de vous dire.

Après avoir reçu les autorisations nécessaires, le projet de modification budgétaire....

M. le Président :

Est-ce que je peux demander de couper le GSM, s'il vous plaît, qui sonne.

Madame Bastin, je suis désolé.

Mme Bastin :

Après avoir reçu les autorisations nécessaires, le projet de modification budgétaire n°1 du budget 2018 du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean a reçu un avis favorable du comité de concertation. Je voulais donc vous informer qu'il y a en premier lieu une réunion des services techniques c'est-à-dire aussi bien finances de la commune que finances du CPAS qui étudient donc cette modification budgétaire avant qu'elle ne puisse être passée au comité de concertation. Donc le comité de concertation a reçu l'aval des autorités communales et du CPAS pour pouvoir approuver le 14 février dernier cette modification budgétaire n°1 de l'exercice 2018.

Elle est présentée en équilibre et ce qui est sans aucun doute plus important et qui va vous intéresser c'est que c'est sans aucune augmentation de la dotation communale, donc nous ne demandons rien. A travers cette modification budgétaire, le manque de moyens en matière du paiement du revenu d'intégration, qui a déjà été dénoncé lors de l'élaboration du budget initial 2018, se voit réduit partiellement à raison de 600.000 € par la prise en considération pour l'essentiel d'une enveloppe supplémentaire octroyée par la commission communautaire commune et qui porte sur le fonds spécial de l'aide sociale. Donc il y a eu un montant supplémentaire qui nous a été accordé en fonction bien sûr d'éléments que nous avons introduits et qui justifient ce fonds octroyé par la COCOM. Nous avons reçu l'assurance des autorités communales, et ça c'est peut-être très important à retenir, que la situation en la matière pour le solde sera revu dans le cadre de la modification budgétaire prochaine parce que bien sûr l'augmentation du nombre de dossiers au CPAS est, je ne dis pas extrêmement importante, mais elle croît forcément et que donc nous aurons prochainement une modification budgétaire qui sera introduite. Voilà, merci pour votre attention.

M. le Président :

Merci madame Bastin.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je vais être assez court.

Lors de la présentation du budget initial, il était déjà prévisible que vous alliez demander une modification budgétaire de près de 2 millions d'euros. Quand le budget avait été présenté, c'est le chiffre qui avait été évoqué or la commune ne va pas donner de moyens supplémentaires. Donc ces 2 millions d'euros, puisque vous avez prévu d'augmenter le nombre de RIS et l'équivalent RIS...

Mme Bastin :

Ce n'est pas nous qui avons prévu d'augmenter.

M. Ait Jeddig :

Je ne sais pas, il est passé de 5.000 à 5.500, donc voilà, c'est quand-même, c'est les aléas, je veux dire que ce n'est pas vous spécifiquement mais bon. C'est parce que la demande est là, les gens sont là, ils toquent à vos portes, ils ont besoin de moyens, ils ont été exclus du chômage, il y a les conséquences, vous savez que la précarité augmente dans notre commune et dans la région et donc vous prévoyez 500 dossiers supplémentaires. Comment vous allez obtenir ces moyens pour financer ces dossiers supplémentaires ? Ça, c'est une question.

Puis une deuxième question. Je vois que dans le poste des AS, des assistantes sociales, il y a une diminution de la dépense de 75.000 €, j'aimerais bien une explication par rapport à ça.

Puis par rapport aux médiations de dettes, vous prévoyez une augmentation de la dépense pour ce poste-là, est-ce qu'il y aura des engagements de personnel ? Voilà, ce sont mes trois questions. Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci monsieur le Président.

Je remercie madame Bastin pour les explications et les précisions qui nous ont été apportées. Néanmoins, il y a quand-même certains éléments au-delà de l'aspect financier que provoque cette modification budgétaire. Bien évidemment il n'y a aucun impact comme madame Bastin l'a précisé, c'est une chose importante que cette modification budgétaire et la situation du CPAS restent dans le respect des prérogatives imposées tant au niveau de la région que par la commune. Néanmoins, ce qui est à noter, je pense que dans une vision globale au-delà de cette modification budgétaire, c'est que tant au niveau de la région qui prône un examen de l'évolution de la charge sociale nette dès les premiers mois de 2018, ça veut dire quelque part qu'il y aura un exercice important pour mieux évaluer et déterminer cette trajectoire en termes de résultats dans le 2^{ème} voire 3^{ème} trimestre et on attendra avec évidemment beaucoup d'intérêt le compte 2017 qui va pouvoir donner également une indication par rapport à l'état de fait. Un autre élément qui est important, c-à-d que non seulement au niveau de la région mais je pense que la commune aussi, la commune n'est pas en mesure de financer plus avant cette politique du CPAS parce qu'encore une fois, la situation financière de la commune n'est pas également positive pour cela. Et donc, quelque part on peut aisément dire qu'il y a un sous-financement structurel du CPAS, ça, ça a été dit, ça a été répété, je pense qu'on est unanime à le dire tant au niveau de la région qu'au niveau de la commune. Cependant, nous avons lors du budget 2018 et précédemment, fixé les objectifs, des objectifs tant au niveau des investissements qu'au niveau je dirais de l'exploitation-même du CPAS qui reste malgré tout important et prioritaire. Donc on est amené à réfléchir, à comment financer. Quand on entend aujourd'hui que c'est une bonne chose que la dotation communale ne va pas augmenter mais il va falloir à un certain moment donné y songer parce que cette dotation communale pour qu'elle n'augmente pas, c'est au détriment de quelque chose d'autre, donc c'est un exercice important. Je voudrais simplement attirer l'attention sur le fait que si on entend aujourd'hui un certain nombre d'éléments positifs mais je dirais, encore une fois, comme je l'ai toujours été précédemment, attention, attention, parce que le CPAS est dans une situation difficile, il y a des, je dirais,

des objectifs et des défis qui sont importants à tous niveaux, au niveau du personnel, au niveau du fonctionnement, au niveau des investissements, et donc cette modification budgétaire elle n'a pas lieu de susciter des grands débats, que du contraire, elle a le mérite de réajuster quelque part un exercice qui se fait généralement, d'ailleurs le montant qui est impacté il est dérisoire par rapport au budget global. Ceci étant, encore une fois, je mets l'accent sur la nécessité de trouver une solution commune tant au niveau de la région que de la commune pour justement maintenir cet outil indispensable qu'est le CPAS je dirais dans une orientation positive pour pouvoir justement répondre à toutes, je ne dirais pas toutes mais en tout cas de la meilleure manière de pouvoir assurer sa mission qui est d'apporter de l'aide à ceux qui en ont besoin et à tous niveaux. Voilà monsieur le Président, et pour cette raison notre formation politique s'abstiendra parce qu'encore une fois nous sommes évidemment pour cet outil mais encore une fois nous nous interrogeons par rapport à ces trois faits, la commune qui dit clairement qu'elle n'est plus en mesure de financer, la région qui dit que le CPAS est sous-financé et donc on va se retrouver devant une situation où il va falloir s'atteler et d'efforts et de moyens supplémentaires. Merci monsieur le Président.

M. le Président :

Merci monsieur Achaoui.

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Oui monsieur le Président, merci beaucoup.

Je rejoins notre conseiller CPAS, monsieur Achaoui, dans ce qu'il a dit. En effet, il faut bien sûr être tout à fait conscient que si la modification budgétaire actuelle ne demande aucun subside particulier de la commune, il va sans dire que vu l'augmentation du nombre de dossiers, les besoins....

M. le Président :

Madame Bastin, vous avez un instant ? Est-ce que je peux demander à ce que tout le monde coupe son GSM, s'il vous plaît ? Merci.

Mme Bastin :

Les besoins sont bien sûr en augmentation. Nous sommes parfaitement conscients qu'il est très difficile de mener des actions tout à fait efficaces au niveau de la pauvreté qui s'accroît dans notre commune et que donc nos assistantes sociales, il est vrai, sont de plus en plus, comment vais-je dire, en burnout puisqu'on a tellement entendu le terme hier, mais ça les concerne aussi, c'est-à-dire qu'elles sont vraiment avec des charges à effectuer. Je vous rappelle quand-même que toute personne peut venir au CPAS, son dossier sera étudié et ce n'est pas pour ça qu'elle aura un revenu d'intégration mais il n'empêche que le dossier devra être étayé d'une série d'arguments et donc il y a un temps tout à fait important qui doit être consacré à l'étude de tous ces cas. Donc les assistantes sociales sont sous pression, cela va sans dire, et pour répondre à la question de monsieur, c'est la médiation de dettes, comme d'autres services d'ailleurs, et pour combler ces burn out et ces états de maladie d'un certain nombre d'assistantes sociales, et c'est sans aucun jugement de valeur, nous avons décidé d'engager une équipe de volantes entre guillemets, c'est-à-dire des personnes qui sont tout à fait, d'abord qui sont formées, qui sont qualifiées, et ces assistantes sociales viendront en renfort dans les équipes où il y a un déficit particulier donc y compris à la médiation de dettes puisqu'il y a des besoins-là qui se font de plus en plus sentir. Voilà, on est conscient que ces 500 dossiers supplémentaires sont une charge. Pour le moment ils

peuvent être gérés mais c'est vraiment en fil tendu et la modification budgétaire prochaine sera probablement une demande d'un budget plus important.

Je voudrais dire aussi que nous aurons bientôt un compte à vous donner où vous verrez que le budget que nous avons, et c'est ce que nous avons essayé de faire depuis un certain nombre d'années, nous avons toujours essayé que le budget que nous demandons soit un budget réaliste et que les comptes que nous présentons sont quand-même relativement proches du budget qui a été prévu. Donc nous n'allons pas, ni dans un déficit important pour montrer que nous savons gérer les dossiers sans avoir besoin de finances mais nous ne sommes pas non plus dans des excès qui sont tout à fait non réfléchis et je pense que l'étude de budget qui est faite au CPAS est tout à fait conforme à la réalité. Merci. J'ai répondu à vos questions ? Excusez-moi.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Vous n'avez pas répondu à la question par rapport au poste des AS, on diminue de 75.000€. Puis je voudrais poser la question : en fait vous augmentez de 500 le nombre de dossiers, c'est très bien, bien sûr il le faut mais où allez-vous trouver les financements puisque la commune dit qu'elle ne va pas augmenter sa dotation, elle ne va pas l'augmenter puisque ses arguments, je dirais qu'ils sont louables puisque quand on regarde la contribution à la dotation du CPAS par habitant, des molenbeekoïses, c'est la plus grande en fait de toute la région, c'est la plus importante, il y a des limites à la dotation communale. Donc quand on regarde la contribution des habitants d'autres communes beaucoup plus riches, ils contribuent beaucoup moins. Donc il y a déjà une injustice là quelque part. Donc je demande où vous allez chercher ces moyens supplémentaires ?

M. le Président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Tout simplement pour apporter une précision. Là je rejoins madame Bastin dans le sens où l'exercice budgétaire qui est réalisé dans des situations difficiles tient compte bien évidemment de la situation actuelle du CPAS. Cela ne veut pas dire que le CPAS répond à toutes les choses mais en fonction des urgences et des priorités et que c'est déjà très condensé, ce budget est réaliste par rapport à ce qui se fait. Quand on entend que la commune ne peut pas, je dirais, venir en secours, je rappelle que la loi organique prévoit justement que la commune a cette responsabilité, le cas échéant, de venir suppléer justement le déficit, c'est une obligation en tant que telle. Donc c'est pour ça qu'il est impératif que l'exercice qui se fait au sein d'abord du CPAS puisse être déterminant, objectif, tenant compte évidemment de, je dirais, de l'essentiel et aujourd'hui cet essentiel est de 100%, on ne peut pas plus. Si demain, pour une raison ou une autre, on est amené à devoir répondre à des objectifs nouveaux nécessaires, bien évidemment que la responsabilité de la commune est engagée et elle a cette responsabilité de suppléer. Mais encore une fois, je veux vraiment confirmer aujourd'hui que la situation qui est proposée au sein du CPAS, et là à juste titre, et hier je n'ai pas eu l'occasion de le faire, je voudrais remercier le Président du CPAS pour tout le travail qu'il réalise parce que ce n'est pas évident. Je voulais le faire hier mais aujourd'hui c'est un sujet du CPAS, il travaille dans des situations qui ne sont pas

évidentes du tout et je voudrais à titre personnel le remercier pour son engagement, pour la manière dont il conçoit les choses, ce n'est pas toujours évident, j'ai assisté, nous avons assisté à des réunions qui ne sont pas évidentes et je pense qu'il faut aussi lui rendre cet hommage puisqu'aujourd'hui il n'est pas là mais qu'il reste cependant Président du CPAS, je pense qu'il faut aussi lui rendre hommage. Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci monsieur Achaoui.

(On entend quelques applaudissements - Men hoort wat applaus)

M. le Président :

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci monsieur Achaoui, merci pour le Président, je pense que ce sera important pour lui que vous puissiez lors d'une prochaine réunion le lui dire de vive voix parce que c'est vrai qu'il a subi un contrecoup qui n'est pas très facile à digérer. Donc ce que je voulais dire par rapport à monsieur, au niveau des assistantes sociales, c'est pour ça qu'on a engagé une équipe de 5 personnes assistantes sociales volantes. Mais quant au niveau que vous évoquez des 500 dossiers en plus, c'est vrai qu'il ne faut pas oublier d'abord que nous sommes sous tutelle, donc toutes les décisions qui sont prises passent par l'avis de la tutelle et que lorsqu'un budget ou une évaluation est faite, ce n'est pas au moment-même, c'est au bout d'un certain temps qui est en général le trimestre et nous avons un bureau permanent finances qui est extrêmement régulier et où nous pouvons voir l'évolution. Et lorsque les besoins deviennent trop prégnants il y a des choix que nous devons faire et ce sont ces choix qui sont très difficiles à faire au CPAS parce que tout est valable pour investir. Nous devons investir dans l'insertion socioprofessionnelle, nous devons investir dans l'étude des dossiers dans le social, nous devons investir dans notre maison de repos. Et à nous à essayer de voir quelles sont les priorités mais lorsque vraiment les montants doivent absolument, vous savez, on fait des économies d'échelle, à certains endroits on est extrêmement spacieux par rapport à toutes les économies qui pourraient être faites et toutes les choses qui ne sont pas indispensables. Je pense que là le service finances chez nous est très très attentif et je leur en suis d'ailleurs fort reconnaissante. Mais lorsque vraiment le montant ne peut plus être géré, eh bien c'est une modification budgétaire qui doit être apportée ici aux conseillers communaux et elle sera faite au moment où nous en aurons vraiment besoin, elle vous sera apportée, elle sera détaillée, vous verrez dans quels secteurs nous avons une nécessité absolue. Et à ce moment-là il est vrai que la commune doit répondre à notre demande.

M. le Président :

Merci madame Bastin.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

28 votants : 21 votes positifs, 7 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 21 positieve stemmen, 7 onthoudingen.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci monsieur le Président.

On voudrait juste justifier cette abstention, notamment par toutes les explications de monsieur Achaoui, mais également par le fait que le Président du CPAS, Roland Vandenhove, qui nous a quittés ici au conseil communal, a toujours eu le courage de dire que le CPAS de Molenbeek était et est injustement financé par la commune et par le collègue.

M. le Président :

Merci monsieur Ikazban.

*Dirk De Block entre en séance / treedt in zitting.
Dirk Berckmans entre en séance / treedt in zitting.
Michaël Vossaert entre en séance / treedt in zitting.*

**12. Propriétés communales - Espace Saint-Rémy rue Pierre-Victor Jacobs, 17-19 (Rez-de-Chaussée) - Occupation des locaux par l'ASBL JES.
Gemeentelijke Eigendommen - Sint-Remiruijnte - Pierre-Victor Jacobsstraat 17-19 (Gelijkvloerse verdieping) - Gebruik van de lokalen door de VZW JES.**

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

On voulait même joindre d'ailleurs le 13 également me semble-t-il, je vérifie.

En deux mots, on constate qu'il y a donc des propriétés communales qui sont données à certaines associations à titre gratuit. A contrario d'autres associations doivent payer une location. On aimerait comprendre le justificatif et bien sûr tendre vers plus d'équité entre ces associations qui trop souvent n'ont pas beaucoup de moyens financiers et qui attendent énormément de la part des autorités communales. Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Azaoum.

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. l'échevin Majoros :

Merci pour vos questions.

En juillet 2014, on a lancé une - est-ce que c'était en 2014 ou 2013 ? Comme on n'a pas beaucoup dormi la nuit passée, j'ai encore un petit doute - je pense que c'était en 2013, en juillet 2013 nous avons fait passer une grille pour les infrastructures communales, une grille de tarifs. Pourquoi on a fait ça ? Parce qu'il n'en existait pas et qu'il était nécessaire de mettre de l'équité. Cette grille n'est pas absolue. Elle prévoit des exceptions, notamment

pour les occupations temporaires, c'est le cas de Bambino mais aussi pour des projets particuliers. En l'occurrence, si vous reprenez l'historique de la collaboration autour de l'espace Saint-Rémy, au départ c'est la commune qui devait assumer cela et la réflexion qui avait eu lieu à l'époque avec l'ensemble des services et notamment la prévention, la cohésion sociale, maisons de quartiers etc...c'était qu'un autre service, qui était déjà implanté dans le quartier du centre historique JES pouvait avoir certainement une gestion plus flexible que celle qu'on pouvait avoir et des moyens supplémentaires pour faire un excellent travail de terrain. Et donc en l'occurrence, le deal, si on peut dire, sans mauvais jeu de mots, était de pouvoir donner en location gratuite les locaux à l'asbl JES mais en échange du fait qu'ils engageaient du personnel et allaient chercher des subsides eux-mêmes pour pouvoir gérer cette salle de sport, ces locaux communautaires, ces bureaux et cette réserve. Et donc c'est ça qui explique qu'il n'y a pas un poids deux mesures, il y a des situations qui sont envisagées en fonction des projets dans le cadre d'une grille de loyers qui peut être adaptée en fonction de justifications particulières que je viens de vous donner. Merci à vous.

M. le Président :

Merci monsieur Majoros.

Je donne la parole à monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Je remercie l'échevin pour les explications qui me sont fournies. Mais cela étant, j'insiste pour qu'on essaie de tendre vers beaucoup plus d'équité parce que vous savez mieux que moi, monsieur Majoros, que beaucoup d'associations, si pas toutes les associations, ont des moyens très réduits et que bien évidemment, pouvoir bénéficier de locaux gratuits, à titre gratuit ou peu onéreux ça ne peut être que bénéfique pour ces associations. Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Azaoum.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 31 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 31 positieve stemmen.

13. Propriétés communales - Rue Vandermaelen, 18 - Bien acquis dans le cadre du contrat de quartier Cinéma-Bellevue - Occupation précaire par l'ASBL Bambino des locaux du 1er étage destinés à accueillir une crèche - Avenant n°1.

Gemeentelijke Eigendommen - Vandermaelenstraat 18 - Vastgoed aangekocht in het kader van het wijkcontract Cinema-Bellevue - Tijdelijk gebruik door de VZW bambino in de lokalen op de 1ste verdieping bestemd om een kinderdagverblijf te vestige - Aanhangsel nr. 1.

M. le Président :

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Je vois qu'il s'agit d'un avenant, ce qui veut dire qu'on a modifié soit l'adresse, soit l'espace au sein de l'accueil de cette crèche. Je voudrais savoir, à l'occasion qu'on me rappelle le nombre d'enfants qui y sont accueillis et si, dans le cadre de cet avenant, il y a au minimum une autorisation ONE voire un agrément ONE. Merci.

M. le Président :

Merci madame Piquard.

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. l'échevin Majoros :

En fait, comme on a pu l'expliquer, l'occupation n'avait pas pu démarrer à la date prévue, simplement parce que Bambino, qui occupe là des locaux précaires dans le cadre d'une opération tiroir de rénovation de ses propres, de sa propre implantation de crèche, avait finalement pu rester un peu plus longtemps là où elle se trouvait. Et donc on adapte simplement la date en fonction de la réalité puisqu'ils étaient seulement arrivés au 1^{er} février 2017 et qu'ils partiront le 15 mai 2018. Ma collègue en charge des affaires néerlandophones m'indique qu'il y a treize places actuellement chez Bambino là-bas. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci monsieur Majoros.

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Madame Gadaleta, est-ce qu'il y a une autorisation Kind en Gezin alors éventuellement au minimum ? Ils avaient, je suppose, l'agrément ?

M. de voorzitter :

Ik geef het woord aan mevrouw Gadaleta.

Mme l'échevine Gadaleta :

Cette crèche, qui a été construite avec un contrat de quartier, est occupée aujourd'hui par l'asbl De Molenketjes qui a 15 places qui sont subsidiées par Kind en Gezin et donc l'agrément de cette crèche a une capacité de 28 places mais on a laissé ces 13 places pas agréées pour permettre à Bambino de pouvoir y aller. On voit que Bambino revient dans ses locaux et alors on fera agréer les autres places aussi donc on augmentera aussi la capacité. Oui, bien sûr, le bâtiment est tout à fait agréé, en ordre, pas de soucis.

M. le Président :

Merci madame Gadaleta, merci madame Piquard.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

14. Logements temporaires - Augmentation du nombre de logements de transit d'une unité et transfert de sa gestion locative à l'asbl La MAIS - Approbation de l'avenant n°2 au mandat de gestion du 29.09.2016.

Tijdelijke woningen - Verhoging van het aantal transit woningen met één eenheid en overdracht van het huurbeheer aan de vzw La MAIS - Goedkeuring van aanhangsel nr 2 aan het beheermandaat d.d. 29.09.2016.

M. le Président :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci monsieur le Président.

D'abord, j'ai constaté qu'il y avait une erreur dans les montants, entre le texte néerlandais et le texte français, et en plus, je suis étonnée du montant lui-même. Plus de 6.000 € mensuels pour la location d'une maison, ça me paraît un peu beaucoup. Je vous remercie.

M. le Président :

Et vous pouvez préciser l'erreur ?

Mme Evraud :

Le montant en français est de 6.372,38 € et en néerlandais de 6.053 €.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci. Je voudrais savoir, par rapport à ces nouveaux logements de transit, combien il y en a ? Qu'on me le rappelle, quel nombre de logements de transit sont disponibles dans la commune. Puis l'objectif de cette politique de mettre à disposition des logements de transit c'est de lutter contre l'insalubrité, combien il y a de plaintes, jusqu'à présent ? Est-ce que cela a permis aux locataires de porter plainte contre les marchands de sommeil ? Est-ce qu'il y a une évolution par rapport à ça ? Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

C'était pour demander si on appliquait les modalités de location prévues par le logement de transit habituel ?

M. le Président :

Merci madame Bastin.

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Je voulais qu'on me rappelle le nombre de logements de transit effectivement mais par rapport au nombre de logements disons classiques parce que de mémoire, dans les AIS, de mémoire, on ne peut utiliser que 20% de logements de transit par rapport au capital, au patrimoine, pardon, de logements, c'était dans la réglementation, ordinaires. J'aimerais bien avoir cette précision-là. Merci.

M. le Président :

Merci madame Piquard.

Je donne la parole à monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

La même remarque bien évidemment que madame Evraud, on a trouvé le montant extrêmement salé, la note est salée, six mille euros annuels, pourra-t-on avoir une explication ? Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Azaoum.

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. l'échevin Majoros :

Merci encore pour les questions.

En fait ici le montant n'est évidemment pas pour un seul logement, c'est le montant pour l'ensemble des 22 logements de transit qui appartiennent à la commune et qui sont loués à la MAIS. On a augmenté un peu le montant parce qu'il y a un logement supplémentaire situé à l'adresse qu'on a indiquée mais ce sont évidemment les montants habituels et très modestes que les gens paient pour cette occupation et qui est prévue dans le cadre du vade-mecum habituel. Ce ne sont pas des montants exorbitants puisque, évidemment, personne ne débourse 6.000 € par mois pour un logement, vous imaginez bien que c'est pour l'ensemble. En fait il n'y a pas de différence de montants, le français fait foi, vous avez une différence entre le montant brut et le montant net, c'est-à-dire qu'il y a la somme dans les agences immobilières dans un mandat de gestion, il y a 5% de frais de gestion, et donc on déduit du premier montant que vous avez cité ces 5% pour arriver au montant net de 6.053,77 €.

En ce qui concerne le nombre total de logements qui sont gérés par la MAIS, on est à 350 logements. Il y a 9% des logements qui sont des logements de transit c'est-à-dire avec ceux-ci de la commune mais aussi avec d'autres logements. Et donc on est bien loin du plafond, du nombre de logements de transit qui peuvent être gérés par la MAIS et rassurez-vous, notre trésorier Leonidas Papadiz, est aussi très attentif à ce type de question de subsides.

Et enfin, il y avait une question supplémentaire, à quoi ça sert ces logements de transit ? D'une part ça sert à lutter contre l'insalubrité, c'est-à-dire qu'on met des gens à l'abri de marchands de sommeil lorsqu'ils ont déjà porté plainte et qu'on n'a pas réussi à trouver des solutions avec le propriétaire pour rénover les logements tout de suite. Donc on peut sortir ces locataires et faire en sorte qu'ils puissent se mettre à l'abri le temps de bénéficier d'un accompagnement social et de retrouver par la suite un autre logement, qu'il soit public ou privé. On a aussi là-dedans des conventions, il y en a deux en l'occurrence, une sur le projet Housing First pour insérer des personnes sans abri et les sortir directement de la rue pour régler leurs problèmes dans la dignité et une autre avec l'asbl Projet Lama qui, pour un logement, peut insérer des personnes qui, si on peut dire, sortent de la drogue, sortent de leur dépendance et se soignent, c'est un projet qui s'appelle Hestia. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci monsieur Majoros.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Je signale quand-même qu'il y a une erreur entre le néerlandais et le français.

M. le Président :

Non, le français fait foi et donc il faut corriger le montant sur le texte en néerlandais.
Merci.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

**15. Politique de la Ville - Convention 2017 - Approbation des glissements des montants.
Stedelijk Beleid - Overeenkomst 2017 - Goedkeuring van verschuivingen van bedragen.**

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

Lhoucine Aït Jeddig quitte la séance / verlaat de zitting.

16. Département Infrastructures et Développement urbain - Programme Politique de la Ville 2017-2020 par la Revitalisation Urbaine - Approbation de la première modification de programme.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Stadsbeleid via Wijkontwikkeling 2017-2020 - Goedkeuring van de eerste programmawijziging.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Il y a deux questions que j'aimerais bien poser.

Je vois que le financement du parc Etangs Noirs, si j'ai bien compris, il y a plus de 200.000€ qui sont financés autrement que par le plan des grandes villes. Est-ce qu'on peut avoir des infos sur le financement ?

Et deux, je ne comprends pas, vraiment je ne comprends pas que l'opération 1.1....

M. le Président :

Est-ce que je peux demander un peu de silence svp, parce qu'il y a du brouhaha, c'est très dérangeant. Merci.

M. De Block :

Je ne comprends vraiment pas pourquoi le plan opération 1.1. convivialité autour de la place du Cheval Noir est supprimé. Cela fait quand-même pas mal de temps que les habitants se plaignent qu'il y a vraiment un problème de convivialité, de nuisances sur le square, de gens qui s'introduisent dans les halls des bâtiments rue Brunfaut. Est-ce que vous pouvez justifier pourquoi c'est supprimé ou est-ce que c'est repris par un autre plan, un autre programme ? Je trouve que cela ne va pas. Je pense, cette semaine encore, il y a un habitant qui me dit « je viens de déménager d'en face, Brunfaut où en fait on se tapait tous les soirs, on se tapait des gens dans l'entrée, on doit se frayer un chemin à travers notre hall, je ne peux pas ouvrir mes fenêtres du 1^{er} étage parce que mon fils fait attention aux odeurs qui montent, disons, est-ce que vous avez une explication et pourquoi ?

M. le Président :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci monsieur le Président. En fait moi j'avais une remarque qui va exactement dans le même sens que mon collègue Dirk De Block. C'est qu'effectivement la place du Cheval Noir, on vient un peu d'en parler juste avant avec le parc Brunfaut, et le problème lié à la sécurité et puis on sait qu'il y a eu des incidents, il y a des incidents assez régulièrement, il y a aussi une gestion de la densité de la population dans ce quartier qui est énorme. Maintenant avec les chantiers qui commencent, voilà, c'est un quartier qui subit quelques pagailles, quelques difficultés, en matière de mobilité, en matière de convivialité, en matière de densité de population, en matière de sécurité et de sentiment d'insécurité, de cohabitation harmonieuse et c'est vraiment, c'est un des endroits, pour moi, à Molenbeek,

dans le centre de Molenbeek où il y a un focus qu'il faudrait apporter. Il faudrait essayer d'améliorer les choses, d'autant plus que dernièrement on a parlé de la présence aussi de toxicomanes dont certains qui viendraient, qui fréquentaient avant le quartier Ribaucourt et qui viennent là. Je ne sais pas comment vous expliquez, ils sont toujours là effectivement, et d'ailleurs les fameuses bonbonnes dont on a parlé ici, dont mon collègue a parlé, il y en a encore beaucoup plus qu'avant, également dans ce quartier-là, donc voilà, il y a vraiment un problème dans ce quartier et je pense que, vous pouvez demander aux éducateurs qui sont là pas loin à l'espace Piron, ils vous diront ô combien ce n'est pas évident, ce n'est pas facile, je ne pense pas que la LES a assez de moyens et a trop de moyens pour gérer tout ça, et je n'accable pas quand je dis ça, attention, ils ont besoin d'avoir des moyens financiers humains, matériels, une manne d'argent quand-même importante qui était prévue, elle était de combien, de 370.000€, c'est quand-même important, il y avait moyen de faire pas mal de choses, des choses intéressantes.

En plus, dernière remarque, dans cette population difficile à gérer dans ce quartier, et en plus de ça je n'ai pas l'impression, enfin j'ai l'impression qu'il y a toute une série de constructions qui attirent d'autres publics, d'autres populations, je n'ai rien contre non plus, mais je n'ai pas l'impression que la jonction avec les populations locales se déroule comme il faudrait. A l'arrière vous avez les hôtels, ils fonctionnent quasi, je vais dire de manière autonome par rapport au quartier. S'ils pouvaient avoir des passerelles au-dessus du canal pour ne plus devoir marcher sur le trottoir côté Molenbeek, ça les arrangerait peut-être, ça n'est pas normal. Vous avez aussi des bâtiments qu'on rénove, que le privé rénove avec des gens qui viennent vivre ici, c'est très chouette, on crée de la mixité, mais moi, la mixité elle est bien quand elle se mélange, pas quand chacun reste dans son petit coin. Voilà, ce sont les remarques que je voulais faire, monsieur le Président, et j'espère qu'on aura un début de réponse ce soir. Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Moi au départ j'avais vu le point réaménagement du parc Etangs Noirs et, je ne sais pas, dans ma tête je pensais à la place des Etangs Noirs. En fait c'est le parc qui est à côté de la rue de Menin, qu'on réaménage, c'est ça, si je ne me trompe pas ? Qui vient d'être, c'est ce petit parc qui se trouve à côté de la rue de Menin dans le haut de la rue des Etangs Noirs. On vient de l'aménager ce parc, pourquoi y consacrer des moyens supplémentaires ? Alors qu'en bas, dans la place, la place des Etangs Noirs vraiment c'est un capharnaüm, il y a un parking, il y a une rue et un rond-point, je ne sais pas, c'est compliqué pour la circulation à ce niveau-là, il y a souvent dans ce parking des problèmes de sécurité, on voit des voitures cassées, des vitres cassées, des parebrises, si si, il y a un problème d'insécurité dans ce coin-là. Je ne sais pas ce que vous attendez pour réaménager, pour consacrer un peu de moyens de façon intelligente à cette place-là ? C'est compliqué, on ne sait pas comment faire, quand on arrive de la rue de la Carpe c'est compliqué de passer en voiture, les piétons se font chaque fois, doivent se faufiler entre les voitures. Donc il y a vraiment un vrai problème de ce côté-là, côté des Etangs Noirs. Qu'est-ce qu'on attend pour avoir un plan sérieux pour réaménager cet endroit de notre commune ?

M. le Président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u mijnheer de voorzitter.

Ik had van de bevoegde schepen graag een toelichting gekregen over de stand van zaken en de evolutie van het duurzaam wijkcontract rond het Westpark. Dank u.

M. le Président :

Dank u mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

J'aimerais abonder dans le sens de mes collègues, oserais-je dire camarades, Dirk. En effet, cette rue, la rue Fernand Brunfaut en particulier, est une rue qui a fortement marqué la commune, voire même au-delà. Dois-je vous rappeler que les événements très difficiles qu'on a eu à vivre l'année passée provenaient de jeunes qui étaient malheureusement issus de ce quartier-là. Il y a clairement un manque de contrôle social, il y a un manque du secteur associatif. On est occupé à rénover, dans les nombreux projets, on est occupé à rénover la tour Brunfaut, il me semble qu'il y avait une belle fenêtre, une belle opportunité pour continuer ce travail de redressement dans ce quartier. C'est vraiment dommage malheureusement que vous ne suivez pas là-dessus. Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Azaoum.

Ik geef het woord aan mijnheer Gypers.

M. l'échevin Gypers :

Merci pour toutes ces questions et votre intérêt évidemment pour les programmes.

Le projet Brunfaut ou place du Cheval Noir n'est pas abandonné, il est simplement financé d'une autre manière. C'est une compensation urbanistique du projet Hayez, l'imprimerie Hayez. Donc c'est une compensation urbanistique et c'est d'ailleurs PTArchitecten, qui habite sur la place, qui fait les plans, enfin les plans sont déjà faits, je crois que le permis d'urbanisme devrait être octroyé en tout cas rapidement et donc ils avanceraient assez vite pour le réaménagement de cet espace. Pour vous rassurer, ce n'est pas oublié, ça avance et ça va sans doute avancer plus vite de cette manière-là. Donc c'est la raison pour laquelle on a, et donc ces fonds sont libérés, et je rappelle pour tous ceux qui ont été à l'inauguration du parc Etangs Noirs / Menin, que nous faisons dans cette opération exactement le même, nous opérons du même principe que pour l'espace Saint-Rémi, c'est-à-dire qu'on a un espace et qui est adjoint par une association et on voudrait aussi qu'il y ait un gardien. Je crois que les trois éléments vont ensemble de façon à ce que l'association ne soit pas obligée d'être là toute la nuit, qu'elle ne soit pas vandalisée, qu'il y ait un gardien qui soit là, un gardien qui ne doit pas faire des rondes, un gardien qui va simplement intervenir quand il voit qu'il se passe quelque chose, il va simplement avertir les services ad-hoc. Je crois que c'est important d'avoir ce trio et en même temps je crois que pour l'espace Saint-Rémi on a aussi mis une caméra, ça c'est le quatrième élément qui vient augmenter. Ce qui s'est passé à l'espace Menin c'est que le logement gardien n'a pas été réalisé dans les

temps voulus et on est en train de le réaliser mais en même temps il y a l'opportunité, donc il faudrait faire lien avec La J qui est l'association qui est sur place, La J a sont bâtiment qui donne sur la rue de Menin mais qui n'a pas de connections avec le parc lui-même. Donc c'est pour cette raison-là, je suis occupé à essayer d'acheter le terrain qui se trouve juste à côté de La J de façon à agrandir le parc et à ce que La J ait un accès direct. Je pense qu'au moment du contrat de quartier qui était lié à cet espace on avait déjà essayé d'acheter ce terrain, il y avait une difficulté à l'époque, c'est que le propriétaire n'était pas vraiment vendeur et aujourd'hui je crois que la mentalité a changé aussi parce que La J qui est juste à côté, je crois qu'il y a un lien qui s'est fait entre La J et le propriétaire qui est un vieil italien qui est là et qui aime bien rester là mais on ne va pas l'enlever de là, simplement on voudrait que la jonction se fasse entre l'association et le parc. Voilà, je crois que ça c'est essentiellement ce qu'on veut faire là. Donc premièrement le logement du gardien et ensuite racheter le terrain et l'aménager. Ça, c'est le budget.

Mijnheer Berckmans had gevraagd voor het wijkcontract rond het Westpark. Hoever staan we daar. Wij hebben de eerste algemene vergadering gehad, wij hebben ook de eerste wijkcommissie gehad, die wijkcommissie die is voltallig, dat heeft goed gemarcheerd en het studiebureau is ook aangesteld. Het studiebureau is ook PTArchitecten dat het vorige wijkcontract Zinneke ook gedaan heeft. En zij zijn nu bezig met de audits te doen van de perimeter.

Donc par rapport au contrat de quartier autour du parc de l'Ouest. On a eu la première assemblée générale et la première commission de quartier et on a le bureau d'étude, on a désigné le bureau d'étude qui est activement occupé maintenant à faire l'audit du périmètre et à questionner les habitants, les associations, de savoir quels sont les manquements et ce qu'il faudrait y développer. Ça, c'est le point où nous en sommes aujourd'hui.

S'il y a d'autres précisions à donner je veux bien les donner.

M. le Président :

Dank u mijnheer Gypers.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai deux petites questions.

Puisque vous avez dit que le montant est compensé par des charges d'urbanisme, est-ce que c'est le même montant ? Est-ce que c'est le même montant, première question, c'est-à-dire 374.000 €. Et comme on a des fiches descriptives pour chaque projet est-ce que c'est possible de recevoir aussi la fiche du projet 1.1 ? Même s'il est financé par ailleurs, qu'on puisse l'avoir aussi, comme ça on sait ce qu'on prévoit. C'est quand-même un endroit qu'on trouve important.

M. le Président :

Votre demande est enregistrée, monsieur Ikazban merci.

Je donne la parole à monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Je remercie l'échevin pour les explications fournies.

Ces deux projets sur lesquels je suis extrêmement sensible, notamment parce que je suis un ancien de La J aussi bien en tant que jeune qu'en tant que professionnel et le quartier Brunfaut avec tout ce qui s'est passé, il mérite plus que notre attention. Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Azaoum.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Si j'ai bien compris, il y a donc un logement qui va se situer sur ce petit terrain ? Est-ce que vous avez discuté avec La J pour voir si l'option d'un deuxième étage sur la maison n'est pas une option pour éventuellement transformer un appartement ou quelque chose comme ça ? Pour garder l'entièreté du terrain et le transformer vraiment en parc et en lien avec le parc pour ne pas perdre de l'espace parc parce que franchement on en a besoin là-bas. Et en même temps profiter, si c'est possible, au niveau du bâti, vous voyez le bâtiment La J, en fait il y a un long devant, rez-de-chaussée et en fait il y a moyen de rajouter, avec je pense peut-être moins de moyens, on peut peut-être trouver une solution.

J'ai une petite question encore, est-ce que le parc total va être reconçu pour vraiment avoir un projet total intégré ? Et est-ce que cette fois-ci on peut intégrer, vraiment faire participer le quartier plus qu'on ne l'a fait dans la première phase, où je trouve dommage qu'en fait les jeunes à l'époque ils ont fait à chaque fête de quartier, ils ont eu leur projet, peut-être vous avez vu cette maquette ? Mais donc ils avaient vraiment un projet pour en faire quelque chose de beau, avec un agora space, avec un, tout un projet chouette, avec des petits gradins, avec un petit puits, enfin soit, je trouve que ça vaut la peine de vraiment faire participer. Et je finis parce que je trouve qu'il a manqué un projet participatif pour que le quartier s'approprie complètement et se sente propriétaire complètement de ce terrain.

M. le Président :

Merci monsieur De Block.

Les dernières précisions monsieur Gypers ?

M. l'échevin Gypers :

Pour le parc Menin, le logement qu'on préconise va se trouver dans le pavillon qui existe déjà. Le pavillon qui se trouve à front de rue qui est aujourd'hui occupé, le rez-de-chaussée par La J et le 1^{er} étage par Cocorico qui est une association qui fait l'accompagnement dans la recherche de travail. Maintenant, ça c'est temporaire et donc c'est là-dedans qu'on va mettre le logement concierge. Je pense aussi que c'est très difficile pour La J d'avoir deux localisations sur le même terrain, c'est très difficile à entretenir, s'il y a une personne qui se trouve d'un côté et qui perd le lien avec le bâtiment principal, c'est très difficile à gérer. Je crois qu'une fois que le parc est ouvert, je crois que la meilleure chose c'est qu'ils centralisent toutes leurs activités dans le bâtiment et dans le parc, pas s'éparpiller. Ça, c'est pour expliquer qu'on ne perdra pas du parc.

L'aménagement du parc, je sais très bien, on m'a dit aussi, La J m'a bien expliqué que les jeunes veulent tous un espace foot, bon c'est comme ça, au début ils étaient un peu contre, ils disaient « foot, foot » mais je crois que c'est vers ça qu'il faut aller. On ne peut pas aller à l'encontre de la vague des jeunes du quartier, je crois que c'est vraiment important, mais je crois que c'est à La J à nous dire et à intervenir et ce sont eux qui, enfin pour moi en tout cas, se débrouillent et La J qui sait ce qu'ils vivent dans ce quartier. Ce n'est pas à moi, je n'habite pas là, allez je veux dire que ce n'est pas à moi à venir dire ce qu'il faut, moi j'attends d'eux qu'ils viennent nous apporter les éléments qu'il faut et nous, enfin moi j'essaie de les mettre en place.

Par rapport au projet place du Cheval Noir, effectivement ce projet ne se retrouve plus dans mon département mais la fiche technique moi je veux bien vous l'envoyer, je crois que pour l'instant il est géré par l'urbanisme parce que c'est une compensation urbanistique sur....

Monsieur Ikazban ?

M. Ikazban :

Compensation urbanistique, il y avait une fiche 1.1, comme pour les autres. Je voudrais cette fiche.

M. l'échevin Gypers :

Vous voulez cette fiche-là ? Oui ça va.

M. le Président :

Merci monsieur l'échevin.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
30 votants : 30 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

17. Département Infrastructures et Développement Urbain - Marché de travaux relatif au remplacement de la clôture et des portails du parc Marie-José, sis Avenue De Roovere 1-3, à Molenbeek-Saint-Jean. Approbation de l'avis de marché et fixation des conditions du marché – CSC 18.005.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Opdracht voor werken betreffende de vervanging van het hek en de poorten van het Marie-Josépark, gelegen De Rooverelaan 1-3, te Sint-Jans-Molenbeek. Goedkeuring van de aankondiging van de opdracht en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Bestek 18.005.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Est-ce que dans la même mouvance, je sais que je sors un petit peu du sujet, mais est-ce que dans la même mouvance, est-ce que la commune peut se concerter avec le logement social, le Logement Molenbeekois pour que les portes d'entrée, peut-être les

grillages qui sont rue De Roovere, Machtens, sur ce coin-là, que tout soit en une fois réhabilité. Ce n'est pas déjà fait, je ne sais pas ?

M. le Président :

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Je voulais demander si ce n'était pas l'IBGE qui devait prendre ça en charge et aussi si, en effet si c'est eux, pas de problème, mais si c'est la commune est-ce que c'est exceptionnellement pour ces travaux-ci ou bien est-ce que dorénavant la commune de toute manière devra prendre ces travaux en charge ? Merci.

M. l'échevin Gypers :

C'est Annalisa qui va répondre peut-être, comme échevine des plantations, c'est elle qui a géré complètement le dossier. La seule chose que moi je fais c'est répondre à sa demande c'est-à-dire de mettre en chantier, voilà, je vais laisser madame Gadaleta.

M. le Président :

Je donne la parole à madame Gadaleta.

Mme l'échevine Gadaleta :

Par rapport à la demande de monsieur De Block, le parc il est classé et donc les rentrées monumentales qui sont sur le côté de l'avenue De Roovere, l'IBGE a déjà un projet, a déjà mis son architecte dessus pour la rénovation de la partie monumentale. Refaire la clôture, c'est un projet qu'on a quand-même depuis 3 ans, pour refaire la clôture du parc Marie-José qui est en très mauvais état et qui entraîne toute une série de problèmes, même au niveau de la sécurité. Et quand on a voté la convention de reprise de l'IBGE, c'était une des conditions, qu'uniquement ces travaux-ci soient faits par la commune. Et donc en fait c'est l'idée de remettre le parc complètement en bon état et après c'est l'IBGE qui fera tout le reste. Ça va ? Si, si, on a voté la convention il y a deux mois et donc dans la convention il y avait un article qui prévoyait que ces travaux soient à charge de la commune. En tout cas, nous on avait prévu de le faire depuis un certain temps parce que c'était vraiment nécessaire de refaire la clôture.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
30 votants : 30 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

18. Action sociale - Séances d'aide remplissage des déclarations à l'Impôt de personnes physiques 2018 au CCM rue Vandenboogaerde, 93 - Protocole de collaboration.

Sociale Actie - Zitdagen voor de bijstand bij het invullen van aangiften in de personenbelastingen 2018 in het GCM, Vandenboogaerdestraat, 93 - Samenwerkingsprotocol.

M. le Président :

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Ecoutez, je suis désolée, mais j'approuve, il n'y a pas de souci, puisque c'est moi qui ai créé le point mais d'un autre côté je voulais juste savoir les dates parce qu'en fait dans la délibération il n'y a pas les dates. Alors peut-être qu'elles figurent dans l'annexe, mais dans la délibération moi je ne les ai pas vues.

M. le Président :

Merci madame Piquard.

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

C'était la même question mais c'est indiqué dans une des revues que nous venons de recevoir mais pas dans le texte ici.

Mme Piquard :

Le Molenbeek Info ? La revue bling-bling.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

30 votants : 30 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers : 30 positieve stemmen.

19. Enseignement néerlandophone - Emplois vacant pour les nominations au 1.07.2018 et 1.10.2018.

Nederlandstalig Onderwijs - De vacantverklaring bij de benoeming in wervingsambt op 1.7.2018 en 1.10.2018.

M. le Président :

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u mijnheer de voorzitter.

Ik heb een vraag voor de schepen van Nederlandstalig onderwijs. Wij zien dat er terug een ganse wachtlijst vacaturen is, mevrouw de schepen, en anderen hebben waarschijnlijk gisteren ook het interview gezien met de directeur van Windekind die zegt dat zij moet rekruteren bij mensen tot in Oostende, soms mensen zonder onderwijs diploma. Er is een artikel, in het Brussels Gemeenschapsonderwijs zijn er 140 vacaturen. Ik wou in het algemeen de vraag stellen, en ik beperk mij vandaag tot het Nederlandstalige onderwijs, parce que pour l'enseignement francophone il y a des problemes pareils, dus hoe verloopt het in het algemeen met de rekrutering in de Molenbeekse scholen?

En ten tweede, ik heb naar aanleiding van een andere schriftelijke vraag ook vastgesteld, soms worden er lessen niet gegeven, bij gebrek aan leerkrachten, tussen aanhalingstekens, hoe houdt men de kinderen bezig tijdens die uren ? Krijgen die effectief wat les of gebeurt er iets anders? Dank u.

M. de voorzitter :

Dank u mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan mevrouw Gadaleta.

Mme l'échevine Gadaleta :

Het probleem van rekruteren van leerkrachten in de Nederlandstalige basisscholen in Molenbeek, niet alleen de gemeentelijke net, is inderdaad heel erg nijpend en heel erg groot. Dat gaat vooral, laat ons zeggen, voor een voltijdse job voor een hele jaar dat gaat iets gemakkelijker maar zeker als wij vervanging hebben, midden in het jaar, leerkrachten die ziek vallen of die zwanger worden, dat is een heel opgave om die mensen te vervangen. Nu wat ook voor ons belangrijk is, de continuïteit van de lesopdrachten blijft centraal, dus wij zorgen ervoor dat bijvoorbeeld de zorgleerkracht gaat de klas overnemen in sommige gevallen, zelf de directie gaat de klas overnemen om de onderwijsgebeuren wel te kunnen garanderen. In zeer uitzonderlijke gevallen kan het wel gebeuren dat de kinderen, omdat er geen leerkracht is, bijvoorbeeld een turnleerkracht die afwezig is, voor die uren geen echte "les" krijgen en dan worden voor de kinderen activiteiten voorzien, dan worden de kinderen wel heel verdeeld tussen de klassen heen, of dat er aan de kinderen zelfstandige werk wordt gegeven dat ze zelf zouden doen. Maar ik heb de artikels ook gelezen en ik vind persoonlijk dat één van de grootste uitdaging in het Nederlandstalige onderwijs, maar ik denk in het Franstalige begint dat zeer zeker ook, is gewoon het vinden van mensen die dat job willen doen en die ook wel, ik moet zeggen, bereid zijn om de uitdaging om les te komen geven in een zeer anderstalige context te komen doen maar dat is een zeer grote problematiek.

M. le Président :

Dank u mevrouw Gadaleta.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

30 votants : 30 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers : 30 positieve stemmen.

Dirk Berckmans quitte la séance / verlaat de zitting.

20. Cultures - Asbl RAS EL HANOUT - Octroi de subsides pour le projet "Hacivat & Karagöz, les réfugiés d'Anvers".

Culturen - v.z.w. Ras el Hanout - Toekenning van een subsidie voor het project "Hacivat & Karagöz, les réfugiés d'Anvers".

M. le Président :

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Oui j'approuve, je voulais simplement demander quel était le contexte de ce projet.
Merci.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci monsieur le Président.

Comme vous pouvez le remarquer je suis à la place de Farida Tahar et je me fais bien évidemment le porte-parole de ses réactions récurrentes. Juste peut-être demander, en cette année sensible, on en a encore parlé toute à l'heure, sur les propriétés et les espaces de la commune, mais nous savons tous que nous sommes dans une année délicate, une échéance électorale nous attend d'ici quelques mois et peut-être d'avoir une discussion, soit au sein du collège soit avec le conseil communal pour qu'on puisse enfin avoir un outil, un canevas, à propos des subsides. Voilà, uniquement pour rappeler que c'est une période qui est sensible, on ne veut pas se retrouver en situation ou en critique gratuite et donc tout simplement de pouvoir se mettre autour de la table et d'avoir quelques règles de conduite, un principe qui tient la route, principe qui d'ailleurs continuera à porter ses fruits, non seulement à cette échéance-ci mais aux autres échéances. Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Azaoum.

Je donne la parole à madame Turine.

Mme l'échevine Turine :

Je réponds à monsieur Azaoum et puis je laisse madame la Bourgmestre répondre pour l'épicerie.

Vous savez que le point sur le règlement des subsides était prêt pour passer au conseil communal, mais je rappelle que ce que nous n'avons pas perçu c'est qu'il fallait que même le règlement général soit soumis à consultation des associations et donc on a recueilli tous les avis et maintenant on doit les traiter et je vous assure que le mois prochain, vous aurez ce règlement.

M. De Block :

Avant les élections ?

Mme l'échevine Turine :

Le mois prochain.

M. le Président :

Madame Bastin, pourriez-vous rappeler votre question à madame la Bourgmestre ?

Mme Bastin :

C'était pour demander en quoi consiste ce projet des réfugiés d'Anvers ?

Mme la Bourgmestre :

Cette pièce qui a été produite par l'association Ras El Hanout est un projet qui s'intègre parfaitement dans la vie culturelle de Molenbeek puisque l'épicerie est un lieu de rencontre, notamment culturelle, mais aussi d'échange dans le cadre des formations qui se situent rue du Ruisseau et donc, c'est une association qui développe plusieurs projets, notamment des projets théâtraux.

J'ai eu l'occasion de voir cette pièce et je peux vous assurer qu'elle était extrêmement positive. Ce sont des jeunes qui ont monté cette pièce, qui l'ont écrite et qui la jouent et donc, c'est pour soutenir l'association et ce projet culturel qu'il est proposé ce subside de 500 euros qui est, je dirais plus un subside de soutien moral qu'un subside qui leur permettra de continuer leur projet. Je crois que c'est important que les autorités publiques, et certainement la Commune, manifestent son soutien à cette association.

M. le Président :

Merci madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci monsieur le Président. Nous nous inscrivons parfaitement dans ce que vient de dire la Bourgmestre. Il faut soutenir les gens de l'association Ras El Hanout qui participent bien sûr à ce rayonnement culturel molenbeekoïse.

M. le Président :

Merci monsieur Azaoum.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
29 votants : 29 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
29 stemmers : 29 positieve stemmen.*

Lhoucine Ait Jeddig entre en séance / treedt in zitting.

**21. Cultures - MCCS - Gala d'ouverture du Brussels Tango Festival au Château du Karreveld - Soutien financier à l'ASBL Alma del Sur.
Culturen - HCSS - Openingsgala van Brussels Tango Festival in het Karreveldkasteel - Financiële ondersteuning aan de VZW Alma del Sur.**

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je souhaitais intervenir avant, mais je n'ai pas pu, mais pour les deux points 21 et 22, ce que je voudrais simplement, c'est que je n'ai pas d'objection sur ce type d'activité ou de projet, simplement je voudrais qu'on, je sais que c'est indiqué dans les délibérations de demander aux gens, d'exiger en tout cas qu'on signale le soutien de la Commune avec le logo et tout, je voudrais qu'on aille un peu plus loin. Je ne voudrais pas qu'on retrouve sur les affiches « Château du Karreveld, à cinq minutes de la Basilique de Koekelberg ». Si on met Château du Karreveld, on doit mettre que c'est à Molenbeek. J'ai connu une activité, il y a quelques temps, on avait reçu au Château du Karreveld et on mettait « Château du Karreveld, à cinq minutes de la Basilique de Koekelberg ». On a un château, on n'en a pas onze et ceux qui en ont honte ne peuvent pas l'utiliser comme ça. Je voudrais insister là-dessus. Il ne suffit pas simplement de mettre le logo de la Commune, mais d'indiquer clairement que c'est à Molenbeek.

M. le Président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je peux vous assurer que pour ces activités qui sont soutenues par la Commune, en tout cas pour le tango festival qui prend ses quartiers au Château du Karreveld, et pour la compétition et le festival de guitare, ce sont deux associations qui s'inscrivent parfaitement dans la politique culturelle de la Commune et qui ont toujours manifesté leur intérêt pour la commune. Je pense que c'est aussi positif que justement dans le cadre de la semaine de la danse, il y ait un festival de tango qui se fasse à Molenbeek.

M. le Président :

Merci madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Simplement, vous n'avez pas répondu à ma question parce que j'ai préalablement à ma question dit clairement qu'on soutenait ce genre d'initiatives, et d'ailleurs ce n'est pas la première fois, en ce qui concerne le Tango, on nous présente des mélanges très intéressants, simplement j'insiste fortement pour qu'on indique clairement que ça se déroule à Molenbeek et pas seulement mettre un petit logo de la Commune dans un coin. Il faut vraiment mettre Molenbeek en lettre. Voilà.

M. le Président :

La remarque a été prise en compte, monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci. Je n'en doute pas. Je n'en doute presque pas.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
30 votants : 30 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

22. Communication - Brussels International Guitar Festival & Competition 2018 - Soutien financier de la commune.

Communicatie - Brussels International Guitar Festival & Competition 2018 - Financiële tussenkomst van de gemeente.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
30 votants : 30 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

23. Communication - Projet du Collectif des Béguines de réaffecter l'ancien café « Les Béguines » en maison communautaire de quartier - Soutien financier de la commune.

Communicatie - Project van "Collectif des Béguines" voor de rehabilitatie van de voormalige café "Les Béguines" in een communautaire buurthuis - Financiële steun van de gemeente.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

C'est un point de détail et c'est d'ailleurs lié à ce que je disais là, tout à l'heure, sur la rue Fernand Brunfaut. Il me semble que dans le texte, on aurait pu se passer et allègrement de cette mention « anciennement géré par les frères Abdeslam », ça n'apporte rien. C'est une publicité macabre et je pense qu'on aurait pu s'en passer, qui plus est nous sommes en séance publique. Merci.

M. le Président :

Monsieur Kitantou s'abstient puisqu'il est impliqué dans l'asbl en question. Il est concerné dans le café « Les Béguines ».

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Monsieur le Président, merci de me donner la parole mais je voulais tout particulièrement féliciter mon jeune collègue à ma droite c'est-à-dire monsieur Kitantou pour le projet qu'il a mis sur pied parce qu'essayer de changer l'image de ce fameux café de monsieur Abdeslam en quelque chose de tout à fait valable, bien pour les jeunes un centre de rencontre je pense que c'était une idée extrêmement intéressante et j'espère qu'elle va être bien soutenue par les mandataires politiques, je n'en doute pas. Je voulais surtout le féliciter pour le travail qui a été fait parce que ce n'est pas évident et pour une jeune je suis très contente qu'il ait pu relever ce défi. Merci.

M. le Président :

Merci madame Bastin.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Pas de problèmes. Je rejoins ce que vient de dire madame Dina Bastin, mais simplement j'insiste sur la remarque de mon collègue Jamal Azaoum, il a tout à fait raison. Je pense que si on veut vraiment tourner la page et se projeter vers l'avenir, il faut commencer par nettoyer les délibérations. Le café, il portait un nom, c'est le Café « Les Béguines », on n'a pas besoin de préciser, d'autant plus qu'on est en séance publique et on n'est pas censé citer des noms. Zapons ça de la délibération, si vous voulez bien, et on approuver dans la joie et en cœur.

M. le Président :

Votre remarque est prise en considération, monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

On demande juste de retirer l'appellation.

M. le Président :

On le supprime de la délibération. C'est ce que j'ai dit, la remarque est prise en compte.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

30 votants : 29 votes positifs et 1 abstention

De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers : 29 positieve stemmen en één onthouding.

Dirk Berckmans entre en séance / treedt in zitting.

Hassan Ouassari entre en séance / treedt in zitting.

24. Sport - Octroi d'un subside à l'association Event's Soccer Academy. Sport - Toekenning van een subsidie aan de vereniging Event's Soccer Academy.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Monsieur le Président, c'est une remarque globale en fait. Je vois que le point 24 allant jusqu'au point 36 principalement au niveau Sport, parce que j'aime bien cette thématique sur un ordre du jour qui comporte 38 points, il y a quand même plus d'un tiers des points qui sont octroyés à des thématiques sports. C'est intéressant, la dynamique Sport à Molenbeek elle est ce qu'elle est, elle demande beaucoup de choses et aujourd'hui consacrer un tiers de l'ordre du jour à des subsides octroyés à des associations sportives qui est encore une fois une très bonne chose parce qu'il faut la soutenir, mais généralement on a ce genre de canevas en fin d'année, novembre, décembre et quand on soulève la question on nous dit : « oui mais c'est parce qu'il faut vite, le principe budgétaire oblige, les moyens, etc. »

Aujourd'hui, on a ça également au mois d'avril. Evidemment il y a des subsides qui seront redondant et puis la nature des subsides, monsieur l'Echevin, ça c'est l'expérience sportive, c'est beaucoup d'arts martiaux, mais je pense que chacun a sa tasse de thé, ça peut être une bonne chose, mais c'est là où ma remarque était pertinente dans le sens où je vous ramène à la question budgétaire, le transfert des 70.000 euros, 30.000 euros vers les subsides alors je vous invite à m'aider, à comprendre, est-ce que ce genre de réorientation budgétaire ne permet pas simplement de mettre en pratique un certain nombre de choses et donc on est en droit de se poser cette question-là.

Alors, évidemment , au niveau des montants qui sont donnés, ce sont des montants je dirais comme madame la Bourgmestre l'a rappelé, c'est plutôt un soutien moral pour pouvoir exister que plutôt de développer un certain nombre de choses, et ces associations ont besoin d'un soutien moral plutôt que financier, mais lorsqu'on accorde encore une fois un tiers de l'ordre du jour à des associations, monsieur l'échevin, avec tout le respect que je vous dois, à ce titre, vous ne m'avez toujours pas répondu à ma question concernant Molenbeek Sport. Vous m'aviez promis que vous alliez me donner un feedback. Je n'ai rien reçu. A titre de rappel, je voudrais simplement voir si c'est récurant, si c'est une volonté et ou est-ce que vous voyez les choses différemment ?

M. le Président :

Merci monsieur Achaoui ;

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Pour ce point-là, j'aurais voulu demander s'il y avait déjà une équipe féminine actuellement ? Mais moi aussi je me pose des questions par rapport à l'ensemble des items sport. Je les ai déjà posées un certain nombre de fois et je pense que madame Tahar, ma collègue, avait posé exactement les mêmes questions. Je me demande si on ne pourrait pas avoir éventuellement un point dans une section réunie qui nous donne un répertoire complet des clubs sportifs sur la commune, des activités sur le terrain, du nombre de Molenbeekois qui sont inscrits pour chacun, etc. et alors il y a cette fois-ci des paiements pour des salles.

Est-ce que c'est le remboursement de la location ou bien est-ce que c'est une subvention donnée pour les jeunes qui fréquentent cette salle ou l'activité dans cette salle-là ?

On parle beaucoup et bien sûr je ne reproche pas d'avoir des activités dans les quartiers défavorisés comme il est indiqué, mais est-ce qu'il y a quelque chose de prévu dans le haut de la commune ? Là, je trouve que c'est, à part Molenbeek Sport, je trouve que c'est assez déficitaire. Et alors si les sièges sociaux se trouvent à Schaerbeek, Boitsfort, Woluwe, etc., est-ce qu'il y a des Molenbeekois qui fréquentent ces clubs ?

Ma dernière question, et je reviens là à quelque chose que je vous avais posé déjà il y a quelques temps, pour ce fameux club de monsieur Manodou, il était tout à fait charmant sur les photos, mais je n'avais rien trouvé le concernant. Il était au 36 de la rue du Vautour je pense et je n'ai toujours pas eu de réponse par rapport à ce cercle et j'aurais bien voulu en avoir. Merci.

M. le Président :

Merci madame Bastin.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je voudrais simplement dire que pour moi, évidemment c'est vrai qu'on était dans une certaine période par rapport à l'octroi de ces subsides, ils sont nombreux, ce ne sont pas des grands montants, je dirais simplement par rapport à l'octroi de ces subsides à toutes ces associations sportives, certaines culturelles, évidemment moi je vote favorablement. Je répète qu'effectivement, on pourrait se dire qu'il y a quand même pas mal de points consacrés à l'octroi de subsides, qu'on est en période préélectorale, mais ça bon, tout le monde le sait.

Je voterai favorablement jusqu'au point 38 et puis j'ai quand même une question par rapport au point 37 qui concerne l'asbl « Les érudits ». C'est une association qui veut apprendre aux enfants à jouer aux échecs et c'est un point.

M. le Président :

Monsieur Ait Jeddig le sport se termine au point 36 et pas au point 37.

M. Ait Jeddig :

Oui, mais il y a octroi de subside.

M. le Président :

Oui mais ce n'est pas du sport. C'est un autre échevin. Donc, c'est jusqu'au point 36.

M. Ait Jeddig :

Donc je vote favorablement pour tous ces points avec toutes ces remarques que je viens de dire.

M. le Président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Je suis ravi d'avoir entendu monsieur Achaoui et madame Bastin toujours à la place de madame Tahar bien évidemment je m'inscris parfaitement et totalement dans les propos qui ont été tenus et bien évidemment il faut beaucoup plus de diversifications. Les quartiers du haut de Molenbeek-Saint-Jean ont également droit à bénéficier de ce soutien. Beaucoup plus de disciplines sportives, on est toujours cantonnés soit dans les arts martiaux, soit dans le football, je veux bien que ce sont des fervellants ici à Molenbeek mais il y a bien d'autres disciplines sportives. J'ai entendu les échecs et tant mieux et je suis ravi bien sûr qu'on aura un règlement, règlement qui insistera sur la bonne gouvernance et une bonne utilisation des données molenbeekois pour et avant tout les molenbeekois. Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Azaoum.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci monsieur le Président.

Est-ce que c'est moi ou est-ce que l'académie Tiger Club revient souvent ? Je me joins à madame Bastin, mais est-ce qu'on ne pourrait pas peut-être globaliser par année les clubs. Autrement, on a l'impression que ça revient souvent. Maintenant, il y a peut-être beaucoup de demandes, je ne sais pas et des explications ça serait chouette.

M. le Président :

Merci madame Evraud.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Par rapport à tout ce qui était logique de subsides aux associations, clubs sportifs, je n'étais pas le seul, mais j'ai souvent insisté sur ce monitoring intéressant et important pour qu'on puisse bien suivre cette logique qui est positive, puisque ça montre qu'il y a une dynamique intéressante. Je pense que ce n'est pas opportun de dire voilà, il y a qu'une discipline ou une autre qui est soutenue, mais je dirais que ça nous permet d'avoir une meilleure vue sur la manière dont on... Voilà, on travaille avec des clubs et si effectivement on n'est pas que dans des soutiens moraux, parce que parfois, il y a des demandes qui ne sont pas entendues et qui sont des demandes peut-être plus pertinentes que d'aller donner un subside par ci, par là.

Par contre, je voudrais avoir une information sur le projet porté par pro foot. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci monsieur Vossaert.

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Je ne peux que rejoindre l'intervention de madame Bastin. Soyons clair, entre femmes, il faut se défendre, mais d'un autre côté, surtout vu les circonstances actuelles, nous avons vécu une autre période beaucoup plus positive et en tout cas plus ouverte.

Je voulais simplement rejoindre Dina et rejoindre donc par rapport au conseil communal, le fait qu'il n'y a pas de sport, de football féminin et ça, je le regrette profondément parce que quand on regarde les sports à la télé de plus en plus, il y a même une équipe de football en première, j'ai failli dire en première division, je ne sais pas si c'est comme ça qu'on dit parce, que je ne suis pas fan de foot, mais bon voilà c'était mon intervention, donc j'espère qu'on y fera attention. Je vais dire, il y a quand même des filles qui aiment le foot ici à Molenbeek.

M. le Président :

Merci madame Piquard.

Je donne la parole à monsieur l'échevin El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Merci monsieur le Président. Je vais essayer d'être bref parce que je pense que nous sommes tous fatigués. C'est la deuxième soirée que nous consacrons au Conseil communal et la plupart des questions et des interrogations sont pertinentes. Peut-être avant de répondre plus précisément par rapport aux différents clubs qui sont listés dans votre ordre du jour d'aujourd'hui, je pourrais peut-être clarifier une des préoccupations qui est celle de monsieur Achaoui, je ne parlerais même pas de, je dirais de son intérêt excessif pour le sport, mais parfois je dirais excessif au point de devenir maladif à travers certaines questions. Le transfert de moyens que vous avez évoqué en insinuant éventuellement que ceux-ci seraient transférés d'un budget qui aurait été prévu à la base pour financer les chèques sports, culture, jeunesse vers éventuellement un article budgétaire destiné à un subside, c'est totalement faux et erroné. Il ne s'agit pas de ça. Ce sont des montants qui ont été présentés ici au sein du Conseil communal lorsque nous avons présenté le budget 2018 et donc il n'y a pas un cent qui s'ajoute à ce montant, que ce soit dans le cadre de ce que vous avez essayé d'expliquer ou que ce soit dans le cadre d'un éventuel réajustement budgétaire.

Deuxièmement, j'entends certains ici, et c'est ça qui me, je dirais me chagrine, pas pour moi évidemment, mais pour tous ces clubs qui durant toute l'année encadrent des centaines, voire des milliers de jeunes, ces insinuations un peu douteuses où on parle d'électoratisme, on demande une période je dirais où on devrait arrêter de soutenir tous ces clubs parce que nous sommes à la veille d'une échéance électorale. Je ne connais aucune commune à Bruxelles ou en Belgique qui utiliserait ou mettrait en œuvre ce genre de proposition. Je pense qu'en début de législature, cette majorité a mis en place des règles de bonne gouvernance, des règles de transparence, et elles sont d'actualité, d'application à travers toutes les compétences qui sont gérées par notre collègue.

En ce qui concerne les différents points qui sont à l'ordre du jour aujourd'hui, vous avez pu constater, ça a été soulevé par au moins un intervenant, c'est que pas mal de ces subsides, en tout cas une grande partie de ceux-ci, sont réservés à des clubs qui organisent des événements dans nos infrastructures.

Madame Bastin, certains de ces clubs sont domiciliés en dehors de la commune de Molenbeek, mais l'activité se déroule à Molenbeek et concerne en grande majorité des Molenbeekois.

Alors pourquoi est-ce que vous voyez un nombre très important ? Simplement sous l'ancienne législature et bien avant, il y avait une tradition, je l'ai déjà dit un certain nombre de fois ici au sein de ce Conseil, c'est qu'il y avait un fait du prince qu'on octroyait la gratuité de l'accès à nos locaux, nos salles de sports évidemment, ce qui pour des sommes extrêmement importantes mettait en grande difficultés l'asbl Molenbeek Sport et je viendrai tout à l'heure rappeler un peu ce que nous sommes en train de faire pour que celle-ci, dans le futur, puisse évoluer vers une régie sportive avec une reconnaissance comme centre sportif, qui pour pouvoir avoir cette reconnaissance, va nous obliger et nous imposer qu'il y ai une plus grande concertation avec tout le secteur sportif de la Commune à travers une commission de concertation qui devra se réunir un certain nombre de fois par année et ceci pour garantir évidemment une totale transparence de la régie sportive.

La gratuité qui était octroyée jadis à ceux qui utilisaient l'infrastructure de Molenbeek Sport n'est plus d'actualité depuis le début de la législature et il a été décidé que toutes les demandes d'organisations, des tournois, d'événements ne soient plus gratuites mais néanmoins qu'il y ait un soutien de la Commune qui se fasse sur base de critères. D'ailleurs, certains ont évoqué le manque de règlement, je rappelle que ce règlement qui va vous être présenté ici, comme vous l'a rappelé ma collègue Sarah Turine, est ce règlement qui a été modernisé, qui a été amélioré, mais qui va remplacer un règlement qui est déjà d'actualité depuis de très longues années en tout cas au niveau du service Sport de la commune de Molenbeek.

Je le répète ici, pour nous, ce qui est essentiel et qui est important, c'est qu'il y ait une équité par rapport à toutes les demandes qui parviennent au service Sport de la Commune. C'est que toutes ces demandes, quels que soient les clubs, quelles que soient les activités demandées, madame Bastin, quelles que soient les activités pratiquées, que tous soient traités sur le même pied d'égalité, les montants sont relativement faibles parce qu'ils concernant souvent des occupations et donc nous couvrons soit le prix de la location, soit une partie de celle-ci.

Pour les montants un peu plus importants, madame Evraud, vous avez évoqué « Académie Tiger Club », c'est un club évidemment, et ce depuis de nombreuses années, qui a un nombre de participants, un nombre d'adhérents très important, vous le connaissez d'ailleurs, et qui organise énormément d'activités au niveau international. Ces montants que vous voyez, c'est récurrent depuis plusieurs années, mais les règles vont changer évidemment dans le cadre du nouveau règlement qui va arriver où il y aura des exigences beaucoup plus fortes pour pouvoir évidemment s'assurer que les moyens octroyés aux clubs soient utilisés à bon escient.

Alors, on m'a posé une question par rapport à un club qui s'appelle « l'asbl Projet foot » et c'est monsieur Vossaert qui a interrogé par rapport à ce projet. Oui, effectivement c'est une académie de foot qui occupe nos infrastructures et donc le montant qui est octroyé vise à couvrir une partie des locations qui concernent l'occupation de nos infrastructures.

Je pense avoir répondu clairement à tout le monde. Ce sont des réponses redondantes parce que chaque fois qu'on m'interpelle par rapport à ce type de subsides, je donne les mêmes réponses parce qu'on est dans une dynamique qui vise à garantir l'accès et l'accessibilité à des infrastructures sportives. On doit venir en soutien à tous ces clubs et plus particulièrement les clubs qui ont un rôle socio sportif, c'est-à-dire qui encadrent un nombre de jeunes et d'enfants très important, et ces montants que nous octroyons, ce sont des gouttes d'eau dans la mer, mais au moins, ça montre que nous sommes déterminés au

sein du Collège à pouvoir non seulement soutenir les clubs, mais pouvoir entretenir la cohésion parce que ces clubs jouent un rôle très important dans la cohésion au sein de notre commune.

M. le Président :

Merci monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

En effet, il y a une chose qui est vrai et que l'échevin nous a confirmé, c'est que ses réponses sont redondantes.

Alors, deux éléments de réponses. La première sur la question budgétaire, de deux choses l'une, soit notre échevin, que j'apprécie, n'a pas compris la subtilité budgétaire. Je n'ai jamais dit que le budget initial avait été augmenté et je pense que personne ne l'a dit et je pense que le montant initial de 70.000 euros reste au final 70.000 euros. Qu'effectivement à la lecture de l'article et du budget, l'échevin des Finances qui est plus à même de nous en parler puisqu'il s'agit de sa matière, il y a eu un transfert d'un montant X vers un autre article. Est-ce que le transfert X vers un autre article nous amène à dire que le budget a augmenté ? Et bien non. Donc ça, monsieur l'Echevin, avec tout le respect que je vous dois, il n'y a pas d'insinuations, il y a simplement un constat, un fait que nous essayons de comprendre. Je pense que notre mission à tout un chacun, opposition ou majorité, et alors évidemment je peux comprendre, il y en a certains qui ont plus d'affinité avec les chiffres parce que c'est comme ça, on s'attarde d'avantage sur un besoin d'explications et à juste titre, une explication qui va nous être donnée parce qu'elle ne nous a pas encore été donnée. En tout cas, ce que vous nous avez formulé à l'instant n'est pas conforme, n'est pas cohérent et n'est pas suffisant. De grâce, clarifiez !

Deuxième élément, je dirais merci pour le caractère que vous m'avez accordé, à savoir que je suis vraiment oui, sportif comme vous, mais la question qui se pose encore une fois, ne dites pas des choses qui n'ont pas été dites, à savoir que nous soutenons ces initiatives, nous ne sommes pas contre ce genre de choses, d'autant plus que les montants qui sont aujourd'hui encore une fois, nous l'avons répété, il s'agit d'un soutien moral et que ces associations ont besoin de subsister, d'exister, de fonctionner. Donc écarter définitivement cette idée comme quoi l'opposition, est contre ce genre d'initiative, que du contraire. Maintenant, on s'interroge encore une fois, je pense que c'est là la nuance qu'il faut apporter, la manière dont les choses fonctionnent. On constate aussi, c'est un constat et je pense qu'il faut savoir faire des constats, la théorie, c'est une chose, mais la question du terrain, c'est autre chose. On s'interroge sur la manière, la fréquence et ce que monsieur Vossaert a mis en évidence, un monitoring à savoir et si je peux d'emblée vous poser une deuxième question, pouvez-vous aujourd'hui nous faire un tableau et nous dire voilà, la nature des sports qui ont été plus subsidiés que d'autres ? Ça ne veut pas dire que pour cela on est contre, mais c'est simplement pour avoir une équité des sports qui existent aujourd'hui à Molenbeek qui sont moins soutenus moralement, physiquement ou financièrement que d'autres. Alors quand je dis que vous avez plus de sensibilité par rapport au football, monsieur l'Echevin, c'est humain. Je pense que tout le monde a des sensibilités, mais ça ne remet pas en question notre volonté de soutenir ces projets.

Alors oui, vos réponses sont redondantes, oui vous n'apportez pas de précisions, vous nous expliquez toujours d'une manière très théorique la volonté communale de soutenir mais...

M. le Président :

Je peux vous demander de conclure monsieur ?

M. Achaoui :

Oui, j'y arrive et donc vous ne m'avez pas répondu à ma question concernant Molenbeek Sport, pour laquelle j'attends. Vous me dites que c'est hors contexte, probablement, mais à défaut d'avoir des informations et des réponses, on est bien obligé quelque part de le faire publiquement ici et donc voilà, c'est simplement une clarification par rapport aux réponses qui sont à mes yeux...

M. le Président :

Merci monsieur Achaoui.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Monsieur l'Echevin, je ne vais pas revenir sur les chèques sport. Je sais qu'on aura l'occasion d'en débattre. Par contre, sur ce projet de cette « asbl Projet foot », si je vous ai posé la question d'explicitier un peu plus, c'est parce que là, vous m'avez parlé d'une location de terrain, de l'occupation de leur terrain, mais c'est parce que dans les considérants, on parlait d'un projet pédagogique, donc d'un soutien financier par rapport à un projet pédagogique sportif et je me disais, tiens, derrière ce projet pédagogique, qu'est-ce qu'il y a ? Je voulais tout simplement voir un petit peu quels étaient les éléments ?

M. l'Echevin El Khannouss :

C'est une académie de foot et derrière chaque académie, il y a théoriquement une pédagogie qui est utilisée.

M. Vossaert :

Je reformule. Est-ce qu'on était sur un projet spécifique, ponctuel, ça peut être par exemple l'achat d'échelles au sol pour travailler la coordination, la psychomotricité. Ça aurait pu être ça, parce que derrière, ça aurait pu être aussi, je ne sais pas moi, une découverte initiative d'un autre type de sport ou d'une rencontre intergénérationnelle. Un projet pédagogique, ça peut être énormément de choses, même au sein d'une académie qui fait du football et donc, c'est pour ça qu'au final, vous me justifiez que c'est d'abord pour louer les terrains. Et puis dans les considérants, on parle véritablement d'un projet sportif à financer, à soutenir. C'est pour ça que pour moi, ce n'était pas très clair, dites-moi ?

M. le Président :

Attendez !

Je donne la parole à monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci monsieur le Président. Peut-être un petit aparté avec monsieur Mahy. On nous a promis, on a joué le jeu nous, on a joué le jeu comme la plupart des conseillers communaux de ne plus avoir de papier. On a fait faire des économies, me semble-t-il

considérables aux autorités communales, mais on n'a même pas une connexion wifi. On aimerait pouvoir travailler, mais on n'a même pas une connexion wifi. On nous promet depuis des mois qu'on va installer...

M. le Président :

Mais ça fonctionne.

M. Azaoum :

Alors certains l'ont et d'autres ne l'ont pas. Mais il y a un moment où allez, c'est une connexion qu'il faut, si vous voulez on se cotise même. Ça fait cinq ans !

M. le Président :

Monsieur Azaoum, stop ! Venez poser la question ici de savoir ce qui se passe.

M. Azaoum :

Mais ça a été fait monsieur le Président. A plusieurs reprises, j'en ai parlé à monsieur Mahy. J'aimerais qu'on ait une connexion correcte. On se croirait encore au moyen âge.

M. le Président :

Monsieur Azaoum, arrêtez. Ça fait depuis le début du conseil que vous mettez la mayonnaise.

M. Azaoum :

Absolument pas. Je ne vais pas polémiquer, mais le minimum quoi, le minimum syndical, j'ai envie de dire.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Je reviens peut-être lourdement sur ma demande d'avoir un répertoire des clubs sportif au niveau des âges, du sexe, des qualités, etc., mais avec la répartition géographique parce que je voudrais bien savoir, même à titre personnel, si aux environs du boulevard Edmond Machtens et Louis Mettwie, il y a quelque chose qu'on pourrait éventuellement proposer aux jeunes et je voudrais aussi savoir quel types d'activités sont proposées à certains endroits. Il est vrai que ce sont toujours la plus part du temps les mêmes clubs sportifs qui sont cités. Je n'ai rien contre. Je suis contente que les jeunes fassent du sport. C'est bien mieux de faire ça que d'aller se shooter dans la rue, mais j'aimerais quand même avoir un petit peu plus de détails sur les allocations qu'on peut leur donner en fonction du nombre de membres. J'aimerais bien savoir pour chacun, je suppose que ça ne doit pas être trop difficile à répertorier, le nombre de membres de ces clubs et est-ce qu'on pourrait avoir une réunion spécifique pour ce type de demandes ? Merci.

M. le Président :

Merci madame Bastin.

Je donne la parole à monsieur l'échevin El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Très rapidement, comme ça, on va clore ce débat très intéressant sur le sport à Molenbeek. Monsieur Vossaert, ce club, cette académie qui a sollicité notre aide, j'essaie de comprendre vos questions parce qu'on pourrait les transposer, ce que je voulais simplement dire, c'est que chaque club, chaque académie qui introduit une demande dans cette demande, il y a une note explicative sur le type d'activité qu'ils développent. Ils évoquent éventuellement tel type ou tel type de pédagogie utilisée. Moi, ce qui m'intéresse ici, c'est de voir d'abord si ce club va utiliser, occuper nos infrastructures et voir comment on peut les soutenir pour pouvoir alléger leur fardeau en matière de prise en charge financière, d'occupation de nos infrastructures, parfois de les aider d'acquérir du matériel. Parce que vous avez évoqué l'acquisition de matériel, mais donc au niveau je dirais du choix et de l'orientation pédagogique qu'ils prennent, je vais dire que ce n'est pas le rôle du service Sport de s'ingérer, de savoir, de comprendre, d'aller sur place pour voir comment ils mettent en œuvre la pédagogie qu'ils ont annoncé. Ici, nous avons une demande d'une académie qui dit clairement qu'ils vont occuper les infrastructures pour encadrer des jeunes pour les accompagner dans leur développement de la maîtrise footballistique. S'ils remplissent les conditions prévues par notre règlement, je les soutiens et nous les soutenons avec les moyens qui sont définis dans notre règlement.

En ce qui concerne la demande de madame Bastin, oui madame Bastin, nous avons une liste exhaustive reprenant tous les clubs actifs sur le territoire de la commune de Molenbeek avec les membres qu'ils ont, parce qu'il y a, comme vous le savez, en fin d'année un subside qui est octroyé, qui est basé sur le nombre de membres de ces clubs, qui est vérifié après des Fédérations. Je peux demander au service de vous transmettre cette liste extrêmement importante. Quant à la diversité des offres sportives, je rappelle que nous avons eu d'autres activités sur le territoire de la commune. Il y a pas plus tard que quelques mois avec la Bourgmestre, nous avons soutenu un événement extrêmement important qui s'est déroulé à la piscine de Molenbeek, c'était de la natation artistique pour ceux qui ont eu l'occasion d'aller voir, qui a eu un rayonnement international et donc nous sommes évidemment à la recherche et nous sommes proactif en la matière, nous essayons d'attirer d'autres clubs qui proposent une autre offre sportive afin d'améliorer les diversités sportives, c'est une de nos volontés, mais ce n'est pas toujours simple. Nous ne pouvons pas nous imposer des choses qui n'arriveraient pas à se développer. Nous sommes d'ailleurs une des communes les plus sportives en région bruxelloise. Il faut le savoir. Nous avons plus de 140, 150 clubs avec différentes disciplines, d'ailleurs je vais demander qu'on vous fasse une liste complète, exhaustive, qu'on enverra à tous les conseillers. En ce qui concerne l'éventualité d'organiser une section réunie, je suis prêt à le faire et le tout, c'est de pouvoir fixer une date qui nous agrée tous bien évidemment. Merci pour votre écoute.

M. le Président :

Merci monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Ce que je suggère par rapport à la section réunie, j'ai entendu votre réponse par rapport au projet pro foot mais l'objet de la demande s'était d'abord un soutien d'un projet pédagogique et voilà ca il y a une forme de confusion parce que je n'ai pas la même logique par rapport à un subside. Je ne suis pas en train de remettre en question le fait qu'il puisse y avoir un soutien de la commune. Je n'ai jamais dit ça et pour revenir à la section réunie c'était de l'organiser, ça c'est ma demande et peut-être qu'elle est portée par d'autres, avant qu'on adopte le fameux nouveau règlement sur les chèques Sport et Culture pour aussi un petit peu clarifier les choses à ce niveau.

M. l'échevin El Khannouss :

On va essayer. Tout dépend de notre agenda évidemment.

M. le Président :

Merci monsieur Vossaert.

Pouvez-vous approuver les points 24 à 36 ?

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Je suis désolée, je suis vraiment une embêtante. Le point 27, l'asbl « Team Scarla », j'ai regardé sur Google, je n'y ai rien trouvé et donc j'aurais bien voulu savoir...

M. le Président :

Madame Bastin, on a dit là tout de suite qu'on faisait tous les points, de 24 à 36

Mme Bastin :

Oui mais c'est quelque chose de spécifique par rapport à ce point-là pour moi.

M. le Président :

Oui mais on faisait les point de 24 au 36 et maintenant vous revenez encore avec un point sur le 27.

Mme Bastin :

Oui parce que c'est un sport de combat. Là permettez-moi de m'abstenir parce que, les études scientifiques sont tout à fait claires par rapport à la boxe. Déjà pour les adultes, ce n'est pas très favorable, mais pour les jeunes, il paraît que scientifiquement, cela pose vraiment des problèmes important au niveau du cerveau et donc moi, en tant que conseillère, je tiens à m'abstenir, si pas voter contre. Je m'abstiendrai. Merci.

M. le Président :

Donc de 24 à 36, on peut les approuver à l'exclusion de l'abstention de madame Bastin ? Madame Piquard ?

Mme Piquard :

Je m'abstiens sur le même point.

M. le Président :

Donc sur le même point, sur le 27 ? Merci.

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

25. Sport - Octroi d'un subsidie à l'association DIAWAAD.

Sport - Toekenning van een subsidie aan de vereniging DIAWAAD.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

26. Sports - Octroi d'un subsidie à l'asbl « Renaissance Jiu-Jitsu ».

Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw "Renaissance Jiu-Jitsu".

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

27. Sports - Octroi d'un subsidie à l'asbl « Team Scarla ».

Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw " Team Scarla ".

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 30 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 30 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

28. Sports - Octroi d'un subside au club « Beach Boys Molenbeek ».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de Club « Beach Boys Molenbeek ».

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.

29. Sports - Octroi d'un subside à l'Academy Tiger Club.
Sport - Toekenning van een subsidie aan Academy Tiger Club.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.

30. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl COYAKIN BOITSFORT.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw COYAKIN BOITSFORT.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.

31. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl « Académie Karaté Bruxelles ».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw "Académie Karaté Bruxelles".

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.

32. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl « Générations».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw « Générations ».

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.

33. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl « La goutte d'Huile ».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw "La Goutte d'Huile".

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.

34. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl « Projet Foot ».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw "Projet Foot".

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.

35. Sport - Octroi d'un subside à l'association Belge de Touch.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de Vereniging Touch Belgium.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.

**36. Sport - Octroi d'un subside à l'association Tafersite Solidairty in Europe.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vereniging Tafersite Solidarity in Europe.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**37. Jeunesse - Octroi d'un subside à l'asbl « Les érudits ».
Jeugd - Toekenning van een subsidie aan de vzw « Les érudits ».**

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Ce genre d'activité, je l'encourage tout à fait. Je vais bien sur voter pour. Il s'agit d'une activité, d'une proposition d'organiser des échecs et d'y impliquer des enfants pour développer leur cognition, c'est très intéressant. Simplement, on dit qu'elle s'adresse aux enfants molenbeekoïses, mais son adresse est à l'avenue Ferdauci, derrière le palais de Laeken. Je ne sais pas comment ce public molenbeekoïse... Est-ce que c'est l'adresse des locaux de cette asbl ? Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à madame Turine.

Mme l'échevine Turine :

« Les érudits » ont effectivement une adresse, enfin le siège se trouve en fait à l'habitation de la responsable qui habite à Laeken, mais leur lieu d'activité se trouve chaussée de Merchtem, en face des deux écoles Sainte Ursule et l'école néerlandophone qui est juste à côté, et c'est une association qui travaille sur deux matières, sur la question sur tout ce qui tourne autour du français et tout ce qui tourne autour des mathématiques en essayant, via des activités plus ludiques, de redonner le goût ou d'intéresser les enfants à la langue française et aux mathématiques. Ils y arrivent pas mal et ils travaillent main dans la main avec les écoles, et donc il y a vraiment une communication avec les écoles, etc.

M. le Président :

Est-ce que je peux demander au public de se taire s'il-vous-plait ? Merci.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Oui, ce n'est pas une nouvelle asbl. Elle est déjà en activité depuis longtemps. Je voulais avoir cette précision.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'échevine Turine :

Elle est en activité depuis environ un an. Elle est encore assez récente. J'ai eu l'occasion d'aller la visiter et il faut reconnaître que la façon dont ils travaillent est assez intéressante. J'en ai discuté avec des enseignants de l'école et ils étaient très contents de la collaboration avec cette association parce que c'est du travail de remédiation, ce n'est pas de l'école de devoir classique, c'est vraiment de la remédiation et il y a une bonne collaboration avec l'école et les parents, et les enfants y vont avec plaisir. C'est une approche plus créatrice des matières, pourtant fondamentales de l'enseignement.

M. le Président :

Merci madame l'Echevine.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

38. Développement Durable - Demande de subside de l'ASBL l'association « Les Amis du Scheutbos » pour mener à bien le suivi de la biodiversité et l'information du public à la gestion écologique du Scheutbos.

Duurzame ontwikkeling - Subsidieaanvraag van de VZW « Les Amis du Scheutbos » voor de goede opvolging van de biodiversiteit, het informeren van het publiek en het ecologische beleid van het Scheutbos.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

M. le Président :

Nous arrivons aux interpellations. Avant cela, nous allons aborder le point qui a été mis en suspens, nous y sommes. Il s'agit de la modification budgétaire communale et l'explication qui devait être apportée par rapport au montant concernant les chèques sport.

Michaël Vossaert quitte la séance / verlaat de zitting.

**39. Finances - Budget communal 2018 - Modifications budgétaires n°1.
Financiën - Gemeentebegroting 2018 - Begrotingswijzigingen nr 1.**

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur l'Echevin Haouari.

M. l'échevin Haouari :

Le but a été de présenter une modification budgétaire au niveau du service ordinaire sans impact. Souvent, en début d'année, quand on présente une modification budgétaire, c'est pour permettre aux services de rajouter des projets et souvent ces projets sont en équilibre.

Pourquoi une modification budgétaire avec un impact dans le service ordinaire nécessite toute une autre procédure, c'est parce qu'il faut une concertation régionale, etc.

Par rapport à ces 70.000 euros sur base annuel, le montant des 30.000 euros allait être ajouté en modification budgétaire ultérieure, vers le mois de septembre ou octobre pour maintenir le montant de 70.000 euros sur base annuel pour les chèques sport. Ces 30.000 euros ont été retirés pour un projet spécifique, un projet spécifique qui se déroulera, je pense, à partir de 2019 et le montant devrait être octroyé en fin d'année. Le projet vous sera présenté avec la modification budgétaire du mois de septembre ou octobre.

Ce que je propose, pour éviter de vous présenter quelque chose, alors que le projet ne vous a pas encore été présenté, c'est de remettre ces 30.000 euros aux chèques sport et les 30.000 euros du projet « encaissons », seront expliqués en même temps que le projet. Donc, avec la modification budgétaire du mois de septembre, les 30.000 euros seront crédités pour le projet « encaissons », avec une explication par rapport au projet.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

J'entends systématiquement que l'accent est mis sur la notion de modification budgétaire impliquant une modification au niveau du résultat budget. Encore une fois, sans équivoque, il n'y a pas de modification budgétaire, il n'y a pas de modification d'impact, il n'y a pas d'impact, ça il n'y a aucun problème. Que les choses soient bien claires. On n'a jamais dit qu'il y avait un impact suite à cette modification budgétaire. L'accent a été mis sur la réorientation d'un montant et vous l'expliquez, c'est un projet qui va démarrer en 2019, j'entends tout cela, et qu'aujourd'hui pour une question de clarté et pour ne pas se prononcer, vous proposez de revenir à une situation initiale, à savoir réorienter le montant réattribué à son stade initial. Oui j'entends. Ça veut dire quelque part qu'il y a des choses qui doivent être clarifiées. On note, mais en tout cas, nous sommes contents de pouvoir constater qu'il y a un réajustement d'une modification qui a voulu donner une autre orientation qui n'avait pas lieu d'exister aujourd'hui. Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Achaoui.

M. Ikazban :

Je donne la parole à monsieur Ikazban. Moi j'aurais voulu, c'est la modification budgétaire de tout à l'heure, avec les chèques Sport, j'aurais voulu savoir, parce que voilà, vous revenez à ce qui était prévu initialement, d'accord, mais ça veut dire que vous reconnaissez aussi que c'est une anomalie.

J'aurais voulu savoir quel type de projet on veut financer. Ce qui m'interpelle, c'est que le libellé, c'était organisation d'évènements et subsides aux organismes et donc c'est le

même libellé, intitulé et je ne sais pas si c'est le même article que les subsides sport. C'est le même ? Qu'on nous dise de quel projet il s'agit parce que ça, ça m'inquiète. Ce que vous nous dites aujourd'hui, c'est que vous allez finalement retirer cette modification, vous allez maintenir les 70.000 euros, mais en fait, vous venez de nous dire clairement que ce ne sera pas 70.000 euros. Vous comprenez ce que je veux dire ? C'est aussi curieux ce que vous proposez.

L'autre remarque était plus d'ordre politique. Avec toutes les périodes de Tutelle pour le Conseil communal, pour la modification budgétaire et ainsi de suite, cette opération chèques sport aura lieu en pleine campagne électorale.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Haouari.

M. l'échevin Haouari :

Juste par rapport à votre dernière question, si on revient à la situation initiale, étant donné que les crédits étaient déjà inscrits au budget initial, il ne faut même pas attendre l'accord de la Tutelle puisqu'au budget initial, c'était déjà le cas. C'est déjà approuvé par l'autorité de Tutelle.

Par rapport au projet, madame la Bourgmestre, est-ce que vous voulez dire un mot par rapport au projet en question ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Le projet Borlée, ce sont les jeux olympiques de la jeunesse, et donc, c'est un partenariat qui se ferait avec le comité olympique et différentes associations, et Molenbeek serait une des communes participantes, et le but, c'est de motiver nos jeunes à s'intéresser au sport, à pratiquer le sport et donc à la fin de l'année, la sélection ou la motivation, le projet démarrerait au début de l'année scolaire pour se terminer au mois de juin 2019, par des jeux olympiques et ces jeux olympiques se tiendraient notamment à Molenbeek.

C'est un projet qui est en gestation. Il n'est absolument pas encore officiel, mais dans les contacts préalables que nous avons eus avec les partenaires, Molenbeek participerait à concurrence de 30.000 euros pour l'organisation de ces jeux qui seraient centrés essentiellement sur nos quartiers le long du canal.

M. le Président :

Merci madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je n'ai rien contre un projet qui est lancé, de ce type-là, avec la famille Borlée, pour inciter les jeunes à faire du sport, à faire de l'athlétisme. Sur le principe, je n'ai pas de problème. Puis tout à l'heure, on dit que ce projet ne va se finaliser qu'en 2019 et puis là, quand je vous entends, vous confirmez que la fin du projet est prévu pour juin 2019, mais

que le début, c'est le début de l'année scolaire donc septembre 2018. Donc vous allez lancer cette opération qui est nouvelle, en pleine période électorale et à nouveau, c'est le même questionnement que pour l'autre projet.

En général, je ne dis pas qu'il faut arrêter toutes les activités de la Commune quand on approche des élections, mais ici, on parle d'une nouvelle activité, de nouveaux moyens financiers, de quelque chose qui n'était pas récurrent.

M. l'échevin El Khannouss :

Qui est négocié depuis près de deux ans.

M. Ikazban :

Oui d'accord, pas de problèmes, mais en tout cas, la mise en place, elle va se faire comme par hasard en septembre et puis mais bon néanmoins, j'avais posé la question au préalable je ne connaissais pas le projet Borlée, mais on y reviendra, mais j'avais posé la question au préalable concernant l'opération des chèques sport et je trouve que la remarque, elle reste valable.

M. le Président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

A titre de précision, donc on a arrêté un montant de 30.000 euros. Ça sous-entend, j'entends que c'est un projet qui a été murement réfléchi depuis deux ans. Un exercice financier a été fait, d'où le fait d'avoir déterminé un montant. C'est un montant conséquent au regard des petits montants qui sont donnés à des associations molenbeekoises et qui en ont grandement besoin. Je pense que parfois, il faut aussi élargir et aller vers des projets dimensionnels qui mettent Molenbeek en évidence, ça, il n'y a aucun problème madame la Bourgmestre. Il aurait fallu probablement, maintenant on est à la veille, on est à l'échéance de l'organisation de cet événement, on aurait pu en discuter, parce que c'était quand même un méga projet, il ne s'agit pas simplement d'une subsidiation quelconque, mais ça implique quand même une concertation plus globale, et dans la programmation de l'échevin, dans sa politique etc., la programmation de politique sportive, il n'en a pas fait part alors que c'est un projet qui est en gestation depuis deux ans.

M. l'échevin El Khannouss :

C'est un projet qui est porté par l'ensemble du collège.

M. Achaoui :

Oui mais ici, on parle de sport et jusqu'à preuve du contraire, vous êtes l'Echevin des Sports, et donc, je ne vais pas m'adresser à madame Sarah Turine pour parler de sport, même si elle est au Collège.

M. le Président:

Merci monsieur Achaoui.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 22 votes positifs, 9 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 22 positieve stemmen, 9 onthoudingen.

40. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Gjanaj, conseiller communal PS, relative à la participation citoyenne.

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer Gjanaj, gemeenteraadslid PS, betreffende de burgerparticipatie.

M. le Président:

Monsieur Gjanaj n'est pas là et donc je suppose qu'on la reporte.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

On la reporte, mais je tiens quand même à excuser son absence. Il n'avait pas prévu d'être disponible ce soir et donc il demande le report.

41. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Berckmans, conseiller communal GIC-GGB, concernant le placement de cendriers devant les cafés, restaurants et autres manifestations publiques.

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid GIC-GGB, het plaatsen van asbakken aan cafés, restaurants en andere voor het publiek gelegenheden.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans maar ik denk ook dat er een overeenkomst bestaat volgens wat ik begrepen heb.

Dhr. Berckmans:

Sorry, ik heb het niet begrepen.

M. de Voorzitter :

Ik zeg dat ik blijkbaar gehoord of gezien heb dat er een overeenkomst bestaat over de tekst dat ik U laat voorstellen.

Dhr. Beckmans:

Geachte collega's,

Ik dien een motie in waarin ik voorstel dat er buiten cafés, restaurants en andere gelegenheden waar drank en eten wordt aangeboden asbakken worden geplaatst. Dus ik stel dat voor omdat iemand die rookt verplicht is buiten te gaan en wat gebeurt er dikwijls wel die sigarettenpeuken worden op de grond gegooid dat vervuult de gemeente, het brengt ook bijkomende kosten met zich mee op het vlak van openbare netheid voor de gemeente om te reinigen. Molenbeek en Molenbeek niet alleen wordt geconfronteerd met een slechte reputatie op het vlak van openbare reinheid.

Si on place ces cendriers à l'extérieur des cafés etc., ça contribuera à plus de propreté dans notre commune. A mon avis, il y a lieu de proposer quelques modèles de cendriers pour que ce ne soit pas du bricolage, pour que ce soit un peu uniforme. Ça peut être quelque chose de positif pour la commune. A longs termes aussi, sur le plan économique, financier et touristique, on peut mettre aussi les logos à l'extérieur sur les cendriers. Je pense que si on fait ça, la commune de Molenbeek montrera aussi l'exemple vis-à-vis des autres communes et ça va donc contribuer à une meilleure réputation de notre commune.

Ik stel voor dat er asbakken worden geplaatst buiten aan cafés en restaurants met in begripo van vzws die drank en eten aanbieden.

Je propose de placer des cendriers à l'extérieur des cafés et restaurants.

Er wordt dus gevraagd aan de dienst economie en middenstand van de gemeente in samenwerking met de cel incivilité om twee modellen voor te stellen en ook om een sensibiliseringscampagne te voeren bij die commerçanten teneinde het gebruik van die asbakken aan te moedigen.

Il est aussi proposé de faire une campagne de sensibilisation auprès des commerçants à l'usage de ces cendriers devant leurs établissements. Je passe les détails techniques, d'un côté ces cendriers ne doivent pas être trop grands, mais pas trop petits non plus. Je propose donc que la Commune achète ces cendriers et qu'elle les revende aux cafés au prix d'achat et qu'on demande aussi au service de l'Economie et des Classes moyennes d'examiner si les commerçants peuvent bénéficier éventuellement d'un subside. J'avais écrit dans mon texte une aide financière dans le cadre des subsides liés à Atrium, mais Monsieur l'échevin El Khannouss va nous expliquer que ça peut aller via une autre voie.

Dus artikel 3: het logo van de gemeente wordt op de asbakken geplaatst.

Artikel 4: wat eventuele sancties betreft bij niet naleving zijn de artikels 16 en 21 van het politiereglement van toepassing en dan wordt aan het College van Burgemeester en Schepenen gevraagd om de Gemeenteraad te informeren over de concretisering en het vooruitgang van deze beslissing.

Je tiens aussi à souligner, j'avais déposé un texte initial et j'ai adapté le texte en concertation avec l'échevin Olivier Mahy que je remercie et je pense qu'on est arrivé un texte qui peut être porté par plusieurs conseillers communaux. Merci.

M. de Voorzitter :

Dank U mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. Par rapport à la proposition de Monsieur Berckmans, d'abord je voudrais le féliciter parce qu'au moins, il y un conseiller qui vient avec une proposition et il a travaillé et rien que ça, ça mérite le respect.

Deuxièmement, pour le reste, moi je suis un non-fumeur, je respecte les fumeurs qui n'arrivent pas à fumer sans empester tout le monde et donc je trouve sa proposition intéressante.

La proposition est intéressante, elle mérite un certain intérêt ne fut-ce qu'en propreté publique, mais aussi en santé, parce qu'il est interdit de fumer dans les établissements, mais ce n'est pas respecté partout. Nous sommes prêts à soutenir cette proposition, mais j'aimerais bien qu'on puisse avoir une ouverture par rapport à cette proposition qui est intéressante, surtout comme je le disais au début, par rapport à ce travail d'un conseiller communal.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Dank u wel mijnheer de voorzitter.

Mijnheer Berckmans ik vind het ook een goed project maar ik zal gewoonn zeggen dat de uitbaters niet verantwoordelijk zijn voor de rokers. Roken is een eigen keuze voor mensen die roken en ik vind dat de asbakken niet moeten ten laste zijn van de uitbaters.

Je le dis en français, effectivement la réflexion de mettre des cendriers est intéressante. Je partage sur toute la ligne cette proposition, mais j'estime que le fait de fumer est un choix personnel et ce n'est pas aux commerçants et aux gérants de café de payer le choix des gens qui veulent tout simplement pourrir leur santé. Que ces cendriers soient disponibles oui, mais gratuitement aux commerçants.

Quand j'ai vu votre motion, j'ai fait le tour dans mon petit quartier et j'ai vu que les commerçants mettent à leurs terrasses des cendriers privés.

Je me pose aussi la question qui va vider ces cendriers. Donc il y a quand même des soucis, le premier c'est le coût. Je trouve que c'est injuste que ce soit le gérant de café qui paye, ce n'est pas eux qui ont choisi de fumer, et le deuxième souci, c'est qui va vider tous ces cendriers.

M. le Président :

Merci monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je suis assez perplexe. Je dirais que la proposition est intéressante, mais je suis assez perplexe pour ce qui vient d'être dit parce que dans quelle mesure ce ne serait pas une incitation à fumer ?

Moi je suis un non-fumeur et franchement, chacun est libre parce que moi, je sais bien par rapport à l'Islam, c'est interdit, mais c'est parce que ça influence au niveau de la pensée, mais la cigarette n'est pas quelque chose d'interdit. Chacun peut fumer autant qu'il

veut, mais bien sûr ça incommode les autres. Ça c'est clair. Ce qui est interdit, Monsieur Azaoum, je vais te l'expliquer, c'est ce qui altère la façon de penser. C'est clair que l'alcool altère la pensée et la cigarette on sait bien qu'elle nuit à la santé proprement dite.

M le Président :

Je donne la parole à monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci monsieur le Président. J'espère que je vais pouvoir m'exprimer. L'idée de Monsieur Berckmans est à retenir et d'ailleurs vous verrez qu'en France, il y a une entreprise qui recycle les mégots de cigarettes et qui propose des produits. Malheureusement, c'est encore extrêmement coûteux en termes de recyclage, mais pourquoi pas envisager cela pour Molenbeek, le recyclage des mégots de cigarettes pour qu'on boucle la boucle ? Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président. Je rejoins aussi la proposition de Monsieur Berckmans même si je ne fume plus depuis plus d'un an, mais disons que je vais dire qu'en matière de propreté publique, et à la limite le confort du fumeur qui choisit de fumer, je respecte.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur l'Echevin Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Ah ?

M. le Président :

Oui, vous êtes l'Echevin compétent.

M. l'échevin Mahy :

Oui, bravo, il y a Monsieur El Khannouss qui va répondre pour l'aspect financement et aide et j'ai trouvé la proposition de Monsieur Berckmans tout à fait bonne parce que nous avons eu cette réflexion dans le service. On avait fait une première recherche de types de cendriers, mais c'est vrai qu'on n'était pas passé à l'étape de comment on allait concrétiser cela. Je trouve qu'un aval par tous ici, permet de donner une force à cette décision. Pour nous, la cigarette est un problème, un mégot est un problème, mais nous avons acheté de très beaux gloutons qui aspirent même les mégots. C'est formidable, mais effectivement je pense que les commerçants doivent jouer le jeu et c'est pour ça que rajouter un règlement un peu coercitif vis-à-vis des commerçants, était peut-être la voie à moins suivre et on est

plutôt dans l'incitation, dans la motivation par rapport à cette décision et l'aide financière. Je remercie Monsieur Berckmans.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. À mon tour, je salue l'initiative de Monsieur Berckmans parce que comme vous le savez, de nombreux cafés qui se trouvent sur notre territoire, que ce soient les cafés ou les restaurants ou comme vous l'avez rappelé, Monsieur Berckmans, il y a un certain nombre d'ASBL aussi qui proposent des consommations et qui impliquent la législation fédérale qui interdit effectivement de fumer à l'intérieur de ces établissements, d'autant plus que la plupart n'ont pas de zone destinée et réservée aux fumeurs, et que je dirais les salissures ou la malpropreté liée au fait que la plupart de ces fumeurs jettent leurs mégots sur l'espace public, tout en sachant qu'il existe un règlement général de police qui est assez coercitif en la matière, mais qui je pense est très difficile à mettre en œuvre parce qu'il y a un déficit de personnel pour pouvoir s'attaquer à ce fléau.

Cette idée est très bonne. On va pouvoir la mettre en œuvre et la développer grâce évidemment et avant tout au soutien de la structure faitière qui coordonne les quatre associations de commerçants : « come to Molem ». « Come to Molem », est la structure qui a remplacé Atrium à Molenbeek, Atrium étant une structure qui aujourd'hui travaille sur plusieurs communes. C'est une action zonale, mais néanmoins qui reste un partenaire essentiel parce qu'il va évidemment falloir trouver des sources de financement, des subsidiations pour pouvoir mettre en œuvre cette décision qui est proposée à travers cette résolution. La mettre en œuvre, ça veut dire évidemment aussi une période de concertation avec le secteur de l'Horeca de la commune de Molenbeek, tous les cafetiers, les gestionnaires de restaurants seront consultés et concertés pour qu'il y ait un consensus général sur l'utilité de la mise en place de ces poubelles.

Là où je suis moins d'accord avec un des intervenants, c'est que pour moi, les gestionnaires et les tenanciers ont une responsabilité pour assurer la propreté devant leur commerce. Ils doivent participer. On va trouver des incitants financiers pour pouvoir les soulager dans cette dépense, mais ça reste leur responsabilité de s'assurer que les gens qui viennent consommer chez eux puissent respecter et maintenir l'espace public propre et ça, je crois que c'est important de le rappeler. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je suis d'accord sur le principe et qu'il y a des questions qui se posent sur la responsabilité des commerçants du fait de financer, est-ce qu'on ne pourrait pas trouver le moyen de favoriser les commerces qui accepteraient de jouer le jeu et qui accepteraient de mettre des cendriers.

M. le Président :

C'est ce que monsieur l'Echevin a dit.

M. Ikazban :

Ce n'est pas nécessairement un incitant financier. Ça peut être autre chose que financier.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Et si on mettait aussi la publicité du commerçant, dans la mesure où finalement on a quand même fortement limité la possibilité de mettre des enseignes ou des choses sur les trottoirs. Donc finalement, encourager le commerçant en lui proposant sa publicité aussi et donc les deux, la publicité et le logo se serait peut-être un incitant supplémentaire.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Ce que je voudrais dire suite à la remarque de Monsieur Rahali, effectivement fumer c'est le choix de chacun. En tant que fumeur, je ne sais pas si c'est encore un choix, mais donc quelque part, il y a aussi le fait selon le règlement général de police que chaque propriétaire, commerçant ou non, est responsable pour la propreté sur son trottoir. Je pense que ce sont les propriétaires, les exploitants des établissements qui sont responsables pour vider les cendriers, ce n'est pas toi ou moi qui allons faire le tour de la commune pour les vider chaque jour.

Et puis, est-ce que vous avez dit Monsieur Ikazban, pour diminuer la charge financière, c'est ça ?

M. Ikazban :

La responsabilité des commerçants et le coût, je pense qu'il faut aussi inverser et plutôt donner un incitant aux commerçants qui acceptent de jouer le jeu. L'échevin parlait de propositions financières, mais ça peut être autre chose et d'ailleurs, c'est pour ça que je trouve la proposition de Madame Evraud assez intéressante parce que pourquoi pas, ça pourrait être d'un point de vue publicitaire, d'un point de vue de visibilité et autres, pourquoi pas ?

Il y a une autre motion après qui va parler de la qualité de l'air et si vous avez des commerçants qui sur le trottoir décident de s'engager à mettre des cendriers, je trouve que ce n'est pas inintéressant.

M. Berckmans :

Je ne suis pas contre cette proposition. Si ça peut aider à avoir un plus grand consensus et que tout le monde peut être derrière, mais la question que je me pose, je trouve l'idée de Madame Evraud très bonne, mais au niveau technique, quand on met sur les modèles de cendrier, le logo de la commune, on peut en faire des centaines à la fois.

Maintenant, si on doit individualiser le logo avec les commerçants, je ne sais pas comment ça va être possible au niveau technique et financier.

M. le Président :

Est-ce que je peux proposer qu'on se mette d'accord pour voter le texte tel qu'il a été indiqué et que dans le cadre de la réalisation éventuelle du projet, on tienne compte des remarques de Madame Evraud et de Monsieur Ikazban ? Est-ce qu'on peut les inscrire là-dedans ? Est-ce qu'on peut valider la motion telle qu'elle, avec les remarques que j'ai faites ?

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Monsieur le Président, je tiens quand même à remercier tous mes collègues et les partis qui ont soutenu la motion et j'espère que ça peut voir bientôt le jour.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 31 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 31 positieve stemmen.

42. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB*PVDA, relative à la qualité de l'air autour des écoles. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijneer De Block, gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende de luchtkwaliteit rond de scholen. (Aanvullend)

M. le Président :

Monsieur De Block, je vous donne la parole.

M. De Block :

Je vais la présenter, mais il y a eu des demandes de la discuter ensemble. Je serais d'accord avec ça, mais j'aimerais bien inclure dans cette réflexion, si on se voit avec les chefs de groupe, aussi des représentants de groupes de parents qui ont mené des actions aux écoles. Je voudrais éviter que si on prend un peu plus de temps, alors qu'on fasse quelque chose complètement à côté de ces groupes de parents. Ça, c'est la proposition et sur cette condition-là, je suis plutôt pour de le faire.

Très brièvement, vous avez entendu de ces actions, des parents inquiets pour la qualité d'air dans et devant les écoles. C'était suite à une étude qui a été réalisée par Greenpeace, « mon air, mon école » qui a enquêté dans 222 écoles en Flandre, Bruxelles et en Wallonie, trois écoles bruxelloises, molenbeequoise même et dont une école n'avait pas de bons résultats, pour ne pas dire de mauvais résultats au niveau de dioxyde d'azote. Ils ont mesuré cela parce que c'est un indicateur d'autres pollutions qui suivent souvent, par exemple suite aux voitures. C'est quelque chose qui peut être nocif pour tout ce qui est problème cardio-vasculaire mais aussi les poumons, des allergies pour certains cas et quand ça se passe devant et dans les écoles pour des enfants dont les poumons ne sont pas

encore développés, ça peut être très très dangereux et donc en Belgique et devant certaines écoles, on dépasse les normes européennes et je pense qu'il faut prendre des mesures pour un, mesurer, deux que dans les écoles où ça n'existe pas encore qu'il y ait un plan de mobilité scolaire qui soit mis en route parce que je ne pense pas que toutes les écoles molenbeekoises l'aient déjà. Il y a quelques écoles néerlandophones, mais je ne sais pas si c'est étendu sur toutes les écoles francophones communales et puis je ne sais même pas si c'est d'application dans les autres écoles et les mesures qui accompagnent cela. C'est-à-dire que je sais qu'il y a des demandes des écoles pour sécuriser les alentours pour que les enfants soient à l'aise pour aller à pied ou à vélo. Je pense que la Commune devrait investir et puis, troisièmement, je pense que la Commune doit prévoir ou doit plutôt revoir son plan de mobilité pour éviter le plus possible que la circulation transite par les rues des écoles. Je pense que la Commune, contrairement à ce qu'elle a fait devant l'école « Vier Winden » a une responsabilité de créer un soutien dans la population pour que les commerçants, les habitants du coin comprennent et soutiennent aussi qu'on prenne des mesures pour les plus petits et leur santé. C'est évident que ce n'est pas toujours compréhensible, que les gens ne suivent pas, ils ne soutiennent parfois pas, mais donc je pense que la Commune doit prendre aussi des mesures pour sensibiliser et aussi concrètement impliquer que par exemple certaines écoles soient fermées pendant les entrées et sorties des écoles, que certaines rues soient fermées pendant les entrées et les sorties d'école.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'échevine Turine :

Ici, je ne m'exprime pas au nom du collège, mais comme ma collègue, chef de groupe Khadija Tamditi n'est pas là, je me permets juste d'intervenir au nom du groupe Ecolo.

On avait une motion qui était toute prête aussi. Nous, on est demandeur de pouvoir effectivement collaborer avec vous et avec le reste du conseil communal à l'élaboration d'une motion. Vous avez déjà cité toute une série de pistes et on a toute une série d'autres également en tenant compte que certaines choses peuvent être faites rapidement et d'autres sur du moyen et long terme, et ça nous paraît intéressant de pouvoir intégrer la réflexion qui est menée par les parents actuellement autour des écoles.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

La motion est intéressante, bien sûre. Le problème de ces particules fines présentes aux alentours des écoles nous alertent. Il n'y a pas que les oxydes d'azote, il y a également des oxydes de soufre qui sont responsables de développement de problèmes pulmonaires et d'asthme chez les enfants. Le problème, c'est que cette pollution ne se limite pas aux écoles ou aux alentours des écoles, mais il est réparti sur toute la ville. Il y a un fameux croissant de pollution qui s'étend sur toute la Belgique jusqu'à l'Allemagne et c'est une zone fort polluée en raison d'activités industrielles et autres. Moi, je ne vois pas très bien, il faut une solution globale pour pouvoir essayer de remédier à ce problème. Placer des détecteurs, je pense

qu'il n'y en a pas assez. Il faudrait peut-être en placer plus. Quant à dire ben voilà, on va fermer les rues à la circulation dans lesquelles se trouvent des écoles, j'avais déjà dit que c'est quelque chose de compliqué, on ferait que des déviations. Il est prouvé, jusqu'à présent, qu'il y a des études qui sont menées, que le fait de freiner la voiture et ce qu'on a fait jusqu'à présent dans la politique de la mobilité en augmentant la circulation, on n'a fait qu'augmenter ses problèmes de pollution. Alors bien sûr, si on m'invite, je sais que d'habitude on n'a certainement pas envie de m'inviter comme toujours à dire mon point de vue et le point de vue des habitants que je représente, donc pour une élaboration d'un texte, je suis prêt à souscrire. Je signale simplement que ce problème est beaucoup plus complexe et que Molenbeek à lui seul n'arrivera pas à le résoudre.

M. le Président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. Je ne vais pas être long puisqu'il est convenu qu'on retravaille tous ensemble un texte. Merci à mon collègue de venir avec ce sujet, avec cette préoccupation extrêmement importante.

Je pense effectivement qu'on sous-estime encore l'impact de la pollution sur la santé et notamment sur la santé des plus faibles. Je parle des enfants, mais il y a aussi les personnes âgées, les personnes qui sont sensibles au niveau du cœur, au niveau des poumons. On a parlé des particules fines mais il y a aussi les particules ultrafines et il est clair qu'il va falloir lier ces aspects-là en tout cas dans des futurs plans de mobilité et il va falloir impérativement dans le cahier des charges qu'on mette des éléments de ce type-là.

Oui, c'est vrai qu'il faut des solutions globales. Il faut des solutions à des niveaux de pouvoir et des échelons plus importants, mais quelque part, on n'est pas non plus obligé d'attendre que des solutions globales soient prises. On peut aussi venir, au niveau local, avec des décisions courageuses, avec des décisions très tranchées mais qui se basent quand même sur des réalités et des solutions qu'on peut de manière pragmatique réaliser.

Moi, je soutiens pleinement et je suis prêt à participer à un petit groupe de travail qui éventuellement pourraient se voir rapidement, comme ça on revient au prochain conseil communal avec un texte qu'on pourrait tous ensemble voter unanimement. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Kitantou.

M. Kitantou :

Pour ma première intervention, c'est très marrant, parce que je retrouve les sujets sur lesquels je travaille pendant la journée, donc c'est assez cocasse. Évidemment, que c'est symptomatique et c'est extrêmement important parce qu'on le voit véritablement de plus en plus, c'est qu'il y a une très grande sensibilisation de la population par rapport à toutes ces questions-là et l'enquête qui a été réalisée par Greenpeace a véritablement de nouveau remis cette question-là dans le débat, à la fois public et médiatique et je pense effectivement qu'il faut qu'on puisse avancer sur ces questions-là. La solution doit vraiment être globale et

il y a tout un tas d'actions qui sont prises à différents niveaux de pouvoir, mais je pense qu'effectivement notre commune, Molenbeek, si on peut aussi prendre des mesures et sensibiliser de manière positive sur ce genre de questions-là, je pense qu'il faut absolument y aller et si il y a effectivement aussi une sensibilisation des parents autour de ça parce qu'ici, on parle des plus jeunes, on parle véritablement des enfants et donc, c'est aussi notre devoir de pouvoir faire en sorte qu'on puisse avancer de manière constructive et extrêmement réfléchie parce que ce sont véritablement des questions qui questionnent véritablement notre avenir, l'avenir de la société, l'avenir véritablement de nos enfants et ça devient de plus en plus un sujet politique majeur. Je pense et je peux le dire au nom de mon groupe, qu'on collaborera pleinement à la rédaction d'un texte parce que je pense que c'est le genre d'initiative sur lequel on doit véritablement trouver un consensus entre les partis parce que c'est vraiment fondamental.

M. le Président :

Merci monsieur Kitantou.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci Monsieur le Président. Je dirais également que c'est un point très important. Je dirais simplement que je suis aussi prêt à contribuer à cette proposition de motion. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Dank U mijnheer de Voorzitter. Ik ga niet alle dingen herhalen die al gezegd werden. Ik ben ook akkoord met de principes van het voorstel en als het nodig is ben ik ook bereid om mee te werken.

Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit. Je suis d'accord avec les principes de la motion et je suis prêt à collaborer si le texte doit être adapté.

M. le Président :

Dank U mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président. Je voudrais juste faire une petite proposition, c'est d'étudier la possibilité d'épurer l'air à l'intérieur des écoles. Ça, ce serait en tout cas possible assez rapidement et faire remarquer aussi que la zone la plus polluée de Bruxelles, c'est la zone du canal et donc c'est vraiment le point névralgique. Merci.

M. le Président :

Merci madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Je voudrais préciser que le collège a donné une autorisation aux écoles Regenboog, de Telescoop, de Klimpaal peut-être l'école six pour qui on attend une demande formelle, de mener des actions relativement symboliques entre 8h10 et 8h30 le vendredi matin jusqu'à la fin de l'année scolaire. Après, bien sûr, d'autres actions peuvent être menées. Ce sont des actions qui vont se passer devant nos écoles, on leur donne l'autorisation de bloquer, le mot est un peu dur, mais d'occuper quelque part l'espace en toute convivialité avec l'aide des autorités communales et avec l'aide d'Annalisa Gadaleta qui a bien sûr fait le lien avec les écoles néerlandophones.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Merci beaucoup pour la co réflexion future. Je voudrais demander aussi à l'Echevine de l'Instruction publique, la Bourgmestre, de Schepen van Openbaar Onderwijs, si il y a une réflexion que vous voulez mener avec les écoles communales dans le cadre de la sensibilisation de peut-être voir si les écoles communales ne peuvent pas d'une certaine façon aussi, celles qui veulent participer à ce mouvement, parce que toute école qui participera maintenant à ces quelques journées une fois, deux fois, trois fois c'est du travail de sensibilisation qui sera fait, c'est une couche que vous allez mettre maintenant et je pense que c'est un futur, qu'on est en train de préparer maintenant. C'est une forme light avec les parents, avec les enfants. C'est juste une petite réflexion. Sinon, j'espère qu'on peut malgré les agendas très chargés, pouvoir trouver un rendez-vous encore avant que le mois prends fin et qu'on peut peut-être présenter quelque chose au prochain conseil.

M. le Président.

Merci Monsieur De Block.

Donc si j'ai bien compris, un groupe de travail travaillera sur la motion et nous pouvons passer au point suivant.

**43. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Van Damme, conseiller communal SP.A, relative à la qualité de l'air autour des écoles.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme, gemeenteraadslid SP.A, betreffende de luchtkwaliteit rond de scholen.**

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

Je suspends la séance durant cinq minutes pour accorder les violons. Merci

(La séance est suspendue 5 minutes - De zitting wordt voor 5 minuten geschorst)

M. le Président :

Je rouvre la séance du conseil communal.

44. Secrétariat communal - Motion de soutien à l'appel du mouvement #1bru1vote donnant le droit de vote à tous les résidents bruxellois aux élections régionales du 26 mai 2019. (Ajouté en séance)

Gemeentelijk secretariaat - Steunmotie aan de oproep van de bewegingen #1bru1vote die het stemrecht voor alle inwoners van Brussel voor de regionale verkiezingen van 26 mei 2019 geeft. (Toegevoegd tijdens de zitting)

M. le Président :

Nous avons maintenant la motion par rapport à l'interpellation citoyenne qui a été présentée hier et donc je ne sais pas qui se fait le porte-parole.

Nous sommes au point qui concerne la motion relative à l'interpellation citoyenne. Monsieur Ikazban vous faites la présentation de l'accord concernant le texte ?

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. Je pense que je vais faire lecture de la motion très courte qui fait l'objet d'un accord en même pas cinq minutes. Molenbeek est formidable. On se chamaille pendant des heures sur des trucs et puis ici sur des trucs fondamentaux, on arrive à se mettre d'accord. C'est génial.

Les considérants je les relis rapidement :

Considérant la richesse culturelle et cosmopolite de notre commune ;

Considérant qu'un tiers des Molenbeekois n'a pas la nationalité belge ;

Considérant que ce tiers ne bénéficie pas du droit de vote aux élections régionales du 26 mai 2019 ;

Considérant qu'en 2012 les citoyens molenbeekois non belges étaient au nombre de 15.285 ;

Considérant que 9.611 citoyens molenbeekois étaient de nationalité européenne ;

Considérant que 5.674 citoyens molenbeekois étaient de nationalité non européenne ;

Considérant que notre commune est une sorte de mini région de Bruxelles-Capitale avec un tiers des citoyens de la région bruxelloise qui ne bénéficient pas du droit de vote parce que non belges, dont deux tiers ont une nationalité européenne et un tiers non européen ;

Considérant le déficit du droit démocratique qui affecte le sentiment de cohésion et d'inclusion de nos communes et Région, le Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean décide :

1. D'adopter une résolution favorable à l'extension du droit de vote à tous les résidents de la Région de Bruxelles-Capitale pour les élections régionales du 26 mai 2019 dans les mêmes conditions que pour les élections communales.
2. L'adoption, donc notre résolution prévoit et demande l'adoption par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'une résolution favorable à l'extension du droit de vote à tous les résidents pour ces mêmes élections. On prévoit également le dépôt par le gouvernement fédéral, nous demandons donc le dépôt par le gouvernement fédéral et/ou les députés belges d'un projet et/ou d'une proposition de loi à la chambre des représentants visant à accorder le droit de vote à tous les résidents de la Région de Bruxelles-Capitale pour les élections régionales du 26 mai 2019 et ce dans les plus brefs délais.

Monsieur le Président, je vais me permettre de recopier la motion parce qu'il y a quand même quelques éléments qu'il faut changer si vous voulez bien, mais sinon cette motion est évidemment présentée par l'ensemble des groupes et des conseillers de cette enceinte.

M. le Président :

D'accord.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Par rapport à cette motion, bien sur le parti Islam l'appuie et monsieur Ikazban a bien fait de souligner « tous les résidents ». Moi je suis pour que tous les résidents puissent participer démocratiquement aux élections. Ils ont le droit d'exprimer leur avis et puis bien entendu cette motion on sait qu'elle ne provient pas d'un parti quelconque puisqu'elle émane d'une demande citoyenne et on a tous assisté, hier, à cette demande et c'est effectivement disons une bonne, cette demande nécessite l'appui d'un parti politique effectivement puisque le citoyen lui-même ne peut pas faire une motion et proposer une motion, ça on en prend acte et en tout cas cette motion a l'appui du chef de groupe Islam.

M. le Président :

Merci monsieur le chef de groupe Islam.

Je donne la parole à monsieur Rahali.

M. Rahali :

Monsieur le Président, je tiens juste à préciser que par rapport à cette résolution, je signe en mon nom propre, donc Hassan Rahali et au nom de mon groupe indépendant. Que ce soit bien clair ! Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Rahali.

Je donne la parole à monsieur Kitantou.

M. Kitantou :

Simplement pour dire que mon groupe CDH soutiendra évidemment cette proposition. Pourquoi, parce que tout d'abord, je pense que lorsque l'on revoit l'historique du texte, je pense que c'est tout d'abord une initiative citoyenne et je pense que c'est quelque chose qui doit être encouragé. Il est important pour nous de pouvoir donner un signal positif à ce genre de démarche.

Deuxièmement, je pense que ça va dans le sens de notre vision que l'on a pour, que ce soit pour Bruxelles, ou que ce soit pour une commune comme Molenbeek, parce que comme ça a été dit dans le texte, nous sommes un peu une mini Région bruxelloise avec toutes les mêmes spécificités et aussi les mêmes défis que l'on peut retrouver au niveau de la Région bruxelloise, et donc je pense que si Molenbeek donne ce signal en disant que l'on veut véritablement offrir cette dimension citoyenne à tous ces non belges qui vivent et qui pratiquent la réalité molenbeekoise et bruxelloise, je pense qu'on sera là dans un geste qui est éminemment symbolique certes, mais qui donne un signal positif, un signal d'ouverture et un signal de respect et de reconnaissance de l'autre et je pense que dans les temps qui courent, c'est quelque chose d'extrêmement positif à noter. Merci.

M. le Président:

Merci monsieur Kitantou.

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank U mijnheer de Voorzitter.

A mon tour, en tant que représentant et chef de groupe bilingue Groupe d'intérêt communal/Groep Gemeentebelangen, je soutiens aussi cette motion. Comme je l'ai dit hier aux citoyens concernés, quand il s'agit d'un tiers de la population qui réside dans la commune qui ne dispose pas de droit de vote, je pense qu'il est important aussi, vu le grand nombre de ces gens, mais aussi au niveau individuel, ils peuvent participer au système démocratique. Dank U.

M. le Président :

Dank U mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Au nom du groupe PTB de toute la Belgique, on va soutenir la motion. J'aurais voulu introduire un petit amendement pour enlever la motion dans les mêmes conditions que les élections communales parce que je trouve que le droit de pouvoir voter devrait être conditionné ou contraint par le moins de conditions possibles. Les gens y habitent peut être aujourd'hui et demain et après-demain et dans deux et trois ans, mais donc entre temps, je trouve qu'ils peuvent réfléchir sur la ville dans laquelle ils vivent d'une façon passagère. Désolé si moi je déménage à Alost trois années avant les élections, je peux voter. Je ne dois pas connaître la ville, je peux voter. Je trouve que c'est important que parfois on oublie que nous avons beaucoup moins de conditions pour pouvoir voter et qu'on rajoute des conditions pour des gens qui en fait, ne devraient pas exister. Je vais soutenir en tout cas la motion pour toutes les raisons que j'ai expliquées dans mon intervention.

M. le Président :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à madame l'échevine Turine.

Mme l'échevine Turine :

En l'absence de la chef de groupe, je parle au nom du groupe Ecolo et comme elle l'a rappelé hier, c'est un combat de très longue date d'Ecolo, nous avons notamment participé au fait que le vote puisse avoir lieu au niveau des élections communales. On se réjouit non seulement que le Conseil communal d'aujourd'hui adopte cette motion, même si on sait qu'elle a une grande part de symbolique. Les symboles sont aussi importantes et on se réjouit aussi que si on le vote ce soir, Molenbeek soit la deuxième commune et donc on est encore de précurseurs.

M. le Président :

Merci madame Turine.

Je donne la parole à monsieur Papadiz.

M. Papadiz :

Bien sûr, évidemment le groupe MR soutient cette motion. C'est toujours marrant de revenir ici parce qu'on s'est quand même mis d'accord sur cette motion, de chaque fois répéter les choses, mais le groupe MR soutient tout ça.

C'est vrai que c'est très important d'écouter la population qui vient faire des demandes et c'est le politique qui doit montrer les exemples et mettre en chose les places pour que tout le monde puisse participer à la vie quotidienne du bien-être, du bien vivre.

M. le Président :

Merci monsieur Papadiz.

Monsieur Ikazban, vous vouliez encore ajouter quelque chose avant que l'on passe au vote?

M. Ikazban :

Oui, d'abord pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, il y a ici aucune récupération politique de qui que ce soit. Le titre de la motion, c'est bien «Motion de soutien à l'appel du mouvement #1bru1vote donnant le droit de vote à tous les résidents bruxellois aux élections régionales du 29 mai 2019 ». Ça, c'est ma première remarque.

Deuxième remarque, il est clair que chaque conseiller communal dans cette enceinte, chaque formation politique aurait pu déposer son petit texte. Certains auraient pu aller un peu plus loin sur tel aspect et d'autres moins loin sur d'autres aspect et ainsi de suite. Certains plus démagogiques, d'autres plus pragmatiques. Ici, je pense que nous avons tous fait l'effort de trouver un texte qui nous réunis tous et toutes et je pense que quand il s'agit de lancer des gestes symboliques, des gestes symboliques forts, il est important aussi de pouvoir dire que c'est l'ensemble du conseil communal qui les ont adoptés. Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Ikazban et donc nous pouvons approuver le texte qui a été proposé, présenté ?

M. Ikazban :

Oui !

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 31 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 31 positieve stemmen.

**45. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Tamditi, conseillère communale ECOLO, relative à la création d'un espace vert à la place Saintelette.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Tamditi, gemeenteraadslid ECOLO, betreffende het aanleggen van een groene zone Sainteletteplein.**

M. le Président :

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

**46. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Berckmans relative au règlement d'octroi de subsides.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans met betrekking tot het reglement betreffende de toekenning van subsidies.**

M. le Président :

Mijnheer Berckmans is het nog nuttig daar je daarstraks het antwoord gekregen hebt van mijnheer de Schepen om te zeggen dat die op de volgende raad zal voorgesteld worden?

Dhr. Berckmans:

Ik zou graag een kort gedeelte ervan willen vragen. Het is niet aan de schepen van sport en ook niet aan de schepen van sociale zaken of cultuur maar wel aan de schepen van Financiën. Ik had een amendement ingediend dat er toe zou leiden dat de organisaties die subsidies krijgen en die activiteiten organiseren voor kinderen van twaalf jaar dat de ouders een fiscaal attest zouden kunnen krijgen, de ouders, zodat zij de uitgaven voor die activiteiten fiscaal zouden kunnen aftrekken. Dat is dus een sociale maatregel.

Mijn vraag is gericht aan de schepen, is die mogelijkheid al bestudeert om dat op te nemen in het reglement en aan de andere schepen gaat dat dus... Je veux être clair, comme on nous a promis une énième fois que le mois prochain, on va avoir le règlement, je ne veux pas m'attarder sur ça, je veux juste savoir, parce que c'est dans un but social, si ça va être repris que les organisations qui recevront les subsides doivent donner les attestations pour que les parents puissent déduire les frais ? Dank u.

M. le Président :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'échevin Haouari :

Monsieur Berckmans, merci pour la proposition, cette possibilité sera étudiée et vous aurez une réponse lors du prochain conseil communal, avec la proposition de règlement.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

L'incident est clos.

47. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, conseiller communal GIC-GGB, relative au vandalisme au Cruijff Court et à la sécurité dans les autres parcs et plaines de jeux. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid GIC-GGB, betreffende de vandalisme in Cruijff Court en de veiligheid in andere parken en speeltuinen. (Aanvullend)

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Vous voyez, j'ai repris mes habitudes d'introduire beaucoup d'interpellations, vu la démission de certains collègues, je considère que je dois combler un certain vide. Je ne vais pas citer de noms, mais donc ici, vu l'heure tardive, et matinale ce matin, et tardive déjà aujourd'hui, je vais être court.

Tout le monde est au courant, il y a quelques semaines, Le Cruijff Court a été inauguré, quelque chose de positif pour notre commune, aussi avec le nom du grand Johan Cruijff. Deux jours après, il y avait déjà du vandalisme. Il y a eu plusieurs Echos suite à cela, Monsieur l'Echevin des Sports a été cité dans un article sur le site de l'agence flamande bruxelloise Bruzz, où il dit qu'il y a des trafiquants de drogue dans le parc des Muses. J'aimerais savoir s'il y a eu un examen par la police, on allait examiner les caméras dans le quartier. Et puis, dans un autre article que j'avais ajouté à l'interpellation qui était dans le Knack, on disait que des jeunes voyous ont mis le feu à cette infrastructure sportive parce que selon les mecs, il y aurait eu des monitrices féminines qui étaient là. Donc, je pose la question est-ce que ça a été une provocation pour certaines personnes de faire des choses moins positives ? Donc, le grand Cruijff, il disait : « elk nadeel heeft zijn voordeel ». Chaque inconvénient à son avantage. C'est aussi ici le cas. L'avantage, c'est qu'on connaît la situation. L'inconvénient, c'est que ça se passe. Donc ma question, et je me limite qui là : qu'est-ce qu'il en est là ? De façon générale, parce que j'ai déjà posé des questions sur ça en 2014. En général, dans les parcs publics, dans les jardins d'enfants etc., quelle est la politique actuelle pour garantir un minimum de sécurité pour les enfants et les jeunes qui y jouent ? Deuxièmement, qu'est-ce que la Commune peut faire pour qu'il y ait moins de vandalisme ?

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mijnheer Ikazban.

M. Ikazban :

Merci, moi j'ai juste une question, à l'époque, il y avait les agoraspace qui étaient très à la mode, ils avaient été installés un peu partout à Bruxelles, et notamment à Molenbeek. Mais à l'époque, dont le budget d'installation de ces agoraspace, il y avait prévu aussi une partie où les jeunes participaient à la mise en place, à la construction de ces structures et même après en partie une petite surveillance, en tout cas certain temps. Est-ce que ici, parce que moi, je n'ai pas bien suivi ce projet, mais donc dans ce projet-ci, est-ce qu'il y avait quelque chose de similaire qui était prévu ou pas, est-ce qu'on pourrait me l'expliquer tout simplement ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. L'échevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président, effectivement, avant de répondre aux différentes interrogations, je voudrais ici en profiter pour remercier tous ceux et toutes celles qui ont permis et qui ont contribué à ce que ce projet qui a vu le jour à la fondation Cruijff, c'est assez unique en Belgique, un partenariat public-privé qui a permis à la fondation Cruijff de rassembler des investisseurs privés, des associations locales, mais aussi la Commune et à travers son collègue, pour pouvoir aboutir aux résultats que vous avez pu constater lors de l'inauguration du Cruijff Court qui se trouve dans le parc des Muses.

Effectivement, les jours qui ont suivi l'inauguration du Cruijff Court, plusieurs individus ont essayé de vandaliser, ont commencé une action de vandalisme, mais fort heureusement, elle a été en a de limitée. Plainte a été déposée à la police, une enquête est en cours, je pense que la police fait son travail pour essayer d'identifier les auteurs. Les différentes raisons qui ont été relayées par la presse, celle que vous évoquez entre autres, qu'il s'agirait d'une réaction parce qu'il y aurait des animatrices féminines qui encadreraient les jeunes est totalement erronée. Le projet du Cruijff Court ne se limite pas simplement à la mise en place d'une infrastructure, quelle que soit la qualité qu'elle ait, et si elle est de très grande qualité. Elle est accompagnée du tout un projet social et, dans ce cadre-là, il y a quatre personnes, deux filles et deux garçons, deux filles du RWDM et deux garçons du quartier, qui ont participé à la réflexion lors de l'élaboration de ce projet, mais aussi à une visite à la fondation Cruijff aux Pays-Bas et la rencontre avec des responsables de cette fondation. Il y a eu aussi la visite de projets similaires aux Pays-Bas savoir comment ça fonctionne. Le Cruijff Court, c'est une infrastructure sportive certes, mais accompagnée d'un projet social qui vise à encadrer les jeunes et les enfants dans cette structure pour leur apprendre les 14 valeurs de Johan Cruijff, les valeurs du sport, les valeurs du respect, les valeurs de la solidarité, les valeurs du partage, mais aussi d'y adosser un projet plus social qui vise à accompagner les jeunes à travers le maillage qui se ferait avec le secteur associatif local, et ainsi à travers cet encadrement, orienter les jeunes qui en ont besoin, vers un accompagnement spécifique dans le domaine de l'information, dont le domaine de la recherche active d'emploi ou quand un enfant est en décrochage scolaire le mettre en contact avec des associations. Il y en a de nombreuses Molenbeek qui pourraient les accompagner pour les réinsérer au niveau de la

scolarité. Ce sont quatre personnes qui ont été formées par la fondation, ils ont été certifiés, en tout cas pour les deux filles qui sont deux membres du RWDM, ils ont un programme d'occupation sur cette infrastructure qui vise, malheureusement pas tous les jours de la semaine, mais en tout cas quand les enfants sont censés ne pas être à l'école, permettre de leur offrir une série d'animations autour du foot, parce que c'est de ça qu'il s'agit, c'est un terrain de football d'une très grande qualité, d'ailleurs, je vous invite à aller voir, cette infrastructure est surutilisée, elle a une attraction sur le quartier extraordinaire, d'ailleurs tous les gens qui la fréquentent, sont extrêmement heureux qu'on ait pu mettre sur pied cette infrastructure, mais évidemment, il y a eu ce problème de vandalisme. La raison, j'en suis convaincu, n'est pas que ce soit deux filles qui animent, parce qu'il s'agit de deux duos mixtes, moi je pense qu'il y a, c'est mon analyse personnelle, des jeunes qui occupaient cet espace, le parc des Muses, qui probablement se livraient à des trafics et le fait qu'on ait accentué le contrôle social, les perturbe et c'est ce qui à mon avis expliquerait cette réaction. L'enquête de police est en cours, il est prévu d'installer une caméra intelligente dans le parc des Muses, mais pour cela évidemment, il y a toute une étude qui est en cours avec le CIRB et à terme, une caméra sera installée et les petits dégâts qui ont été causés seront réparés par l'entreprise qui a installé ce terrain au parc des Muses, merci pour votre écoute.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Juste une petite remarque, merci pour les réponses, je peux vous rassurer, j'ai déjà été voir, c'est magnifique, mon fils a déjà joué là-bas. Ce qui est pour moi très important, ça concerne pas uniquement le parc des Muses, mais ça concerne aussi tous les espaces publics, c'est qu'il y a une sécurité pour les enfants. Une sécurité dans le sens large, c'est-à-dire qu'il y a plusieurs endroits, je l'ai dit dans mon interpellation aussi, les environs du stade Verbiest où ça se passe aussi, il y a beaucoup de jeunes qui sont là, parfois des enfants qui vont arriver dans l'adolescence et il faut éviter que ces gens soient influencés par les trafiquants, ou même amenés à faire la même chose. Je demande donc que la Commune face quand même attention à, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Berckmans.

L'incident est clos, nous passons au point suivant.

48. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB*PVDA, relative au projet de logements sur l'ancien site de la KBC. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende het huisvestingsproject op de voormalige site van de KBC. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Vous avez une réponse écrite ?

Bon je vais vous poser la question très vite. Vous avez vu que sur l'ancien site de la KBC, qui va être rasé, il y a un projet de 280 logements. Dans l'article de la DH, on dit qu'il y a un règlement communal imposant 20 % de logements à trois chambres, est-ce que ce règlement est lié à PPS ou est-ce que c'est un règlement communal plus global ?

Vu qu'il y a 17.000 familles qui attendent un logement social, je me disais qu'on devait réfléchir si on ne pouvait pas imposer aussi des logements sociaux ou des logements à loyers modérés ? Est-ce que vous pouvez nous dire si des logements sociaux seront prévus ? Est-ce qu'il y a des logements en locations qui sont prévues ou est-ce que ce sont des logements uniquement à vendre ? Quelle est la surface moyenne des logements ? Selon le COBAT, la Commune a le droit d'imposer un taux de charge d'urbanisme dans un règlement communal ou un PPAS imposant des constructions collectives ou des logements sociaux. Est-ce que la Commune impose des charges d'urbanisme dans ce projet ? Si c'est le cas, ça s'élève à combien ? Est-ce que le règlement communal en question, au niveau des 20 % de logements à trois chambres impose aussi un pourcentage de logements sociaux modérés ? Sinon, pourquoi est-ce que la Commune ne choisit pas d'imposer aux nouveaux projets immobiliers, par exemple 30 % de logements sociaux et modérés afin de répondre aux besoins des Molenbeekois ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Je vais répondre extrêmement rapidement, j'ai relaté les résultats d'un concours organisé par le Bouwmeester pour le redéveloppement des programmes des îlots KBC. C'est un l'opérateur privé qui à cette demande et donc le Bouwmeester a organisé ce concours et un bureau d'études a été choisi par un jury et j'ai relaté le nombre de logements maximum, les affectations possibles. Ça, c'était uniquement pour la partie programme.

Nous, à Molenbeek, nous imposons 20 % de logements à trois chambres, non pas via un règlement, mais par le fait qu'on l'impose dans le cadre de tous les permis. Ce n'est pas écrit, c'est simplement une décision que l'on prend pour tous. Elle est équitable, mais elle n'est pas toujours bien acceptée. Elle est comprise parce qu'elle est équitable et imposée à tous. Sur base volontaire, on a pu obtenir 20 % de trois chambres et plus dans tous les permis que nous délivrons.

Au sujet des charges d'urbanisme, je vous renvoie vers les arrêtés charges de la Région, en ce qui concerne le projet, comme on passe de bureaux à du logement aucune charge n'est due. C'est dans l'arrêté, c'est le paragraphe cinq du chapitre cinq qui le précise. Donc nous ne pouvons pas imposer des charges d'urbanisme, sinon elles se montraient à 50 € par mètre carré de logements.

L'arrêté charge ne permet pas d'imposer une transformation des charges en logement social. Ce n'est pas possible. On peut le demander, mais on ne peut pas imposer. Le promoteur peut le proposer, mais il n'y a pas de possibilité d'imposer du logement social. Du logement conventionné, 15 % oui, mais pas du logement social.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

L'incident est clos.

49. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB*PVDA, relative au suivi de la motion concernant un plan d'action contre la discrimination et le racisme. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende het vervolg van de motie in verband met een actieplan tegen discriminatie en racisme. (Aanvullend)

M. le Président :

Monsieur De Block, ce point a déjà été traité dans le cadre de la motion et donc pas la possibilité de réaborder le sujet avant les trois mois, même si vous posez des questions par rapport à ce que vous avez mis dans la motion. Le sujet a déjà été abordé, et donc on est toujours bien dans le délai des trois mois.

50. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Piquard, conseillère communale PS, relative à la fermeture de l'école du Korenbeek. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard, gemeenteraadslid PS, betreffende de sluiting van de school Korenbeek. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

En rentrant de voyage, j'ai appris de diverses sources de l'école maternelle du Korenbeek sera fermée à la rentrée scolaire 2018 – 2019, donc à partir du mois de septembre. Toujours selon les sources, il appert que les petits écoliers seront accueillis à l'école de la flûte enchantée. Si les rumeurs se justifiaient, mes questions sont : pourquoi cette décision de fermer le bâtiment, y a-t-il une autre affectation de prévu, qu'en adviendra-t-il du matériel scolaire, quel est le moyen d'official prévu pour en avertir fermement les parents, dans quel délai et quid de l'affectation de tout le personnel, y compris des techniciens et technicienne de surface. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Madame Piquard, je vais répondre de façon précise à vos questions. En ce qui concerne la décision de fermer ce bâtiment, la décision de déménagement de l'implantation résulte de nécessités organisationnelles et structurelles. En effet, en raison d'une restructuration de nos infrastructures scolaires, cette implantation ne pourra plus être utilisée à des fins d'enseignement. En effet, malgré le caractère accueillant et convivial des lieux, l'implantation de la rue du Korenbeek nécessite des travaux de réaménagement afin de garantir pour l'avenir le meilleur accueil des enfants. En raison des travaux nécessitant la

fermeture des lieux, une solution devait être trouvée. En outre, un déménagement vers la rue de la flûte enchantée permet de regrouper les implantations, implantation de l'enseignement maternel de la petite flûte qui est déjà en activité et Korenbeek et de rapprocher ainsi ces enfants de l'implantation de l'école primaire de la flûte enchantée. Cette mesure a donc pour avantage de faciliter le quotidien des parents dont les enfants sont scolarisés dans des écoles ou des implantations distinctes. À savoir que pour certains parents, ils devaient se rendre à la rue du Korenbeek et ensuite se rendre dans une deuxième école si leurs enfants étaient scolarisés à l'école primaire. Donc, ce sera certainement une facilité que de regrouper ces différentes implantations dans un quartier qui est également verdoyant puisqu'il se trouve à la limite du parc du Scheutbosch, dans des pavillons qui sont neufs, avec prochainement la construction d'un hall de sports et donc il nous a semblé plus rationnel de rassembler ces différentes implantations en un même lieu. Il s'agit également d'une solution qui facilite l'organisation quotidienne de la direction et des enseignants, puisqu'il y avait deux implantations pour une même école, avec une même directrice. Cette restructuration répond également aux exigences de la fédération Wallonie-Bruxelles en termes de normes d'encadrement et de cette volonté de regrouper les sites.

Vous avez également posé la question de savoir si ce bâtiment de la rue du Korenbeek connaîtrait une autre affectation, le Collège souhaite transformer ce site en un bâtiment qui puisse accueillir des associations et qui puisse aussi éventuellement être intergénérationnel, et donc qui pourra apporter une dynamique et des activités nouvelles dans le quartier.

En ce qui concerne le matériel scolaire, en tout cas le matériel scolaire qui est en bon état, il accompagnera le transfert des classes et sera intégralement mis à la disposition de l'équipe pédagogique.

En ce qui concerne le moyen officiel pour informer les parents, un courrier daté du 5 mars a été distribué aux parents. Une réunion d'information est également prévue et la date vous sera prochainement communiquée.

En ce qui concerne l'affectation de tout le personnel, y compris du personnel administratif et des techniciennes de surface, je souligne que le déménagement s'est fait dans un parfait dialogue, avec les équipes pédagogiques, puisque celles-ci seront intégralement maintenues dans leurs fonctions et également pour le personnel technique dont l'emploi est garanti.

Pour conclure, le transfert que j'ai évoqué suite à votre interpellation sera soumis au conseil communal du mois de mai. Il était impossible de procéder plus tôt, car nous devons évidemment avant de prendre la décision de faire ce changement pour la rentrée scolaire du mois de septembre, nous devons avoir toutes les garanties quant au respect du délai d'installation des nouveaux pavillons sur le site de la petite flûte, ce que nous avons désormais. Madame Piquard, je vous remercie pour la question que vous nous avez posées concernant cette affectation.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Oui, je vous remercie pour les réponses bien précises et j'espère que vous tiendrez parole en ce qui concerne la tenue d'une réunion et la garantie des emplois, ce qui est quand même précieux !

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

L'incident est clos.

**51. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ait Jeddig, conseiller communal Islam, relative au dispositif Ramadan. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ait Jeddig, gemeenteraadslid Islam, betreffende het dispositief Ramadan. (Aanvullend)**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président, le mois de ramadan, c'est pour bientôt, je sais qu'il y a encore trois petites semaines, mais bon, comme c'est un moment important, c'est un moment important pour la communauté musulmane de notre commune et pas seulement. C'est à moi de sérénité et de paix pendant lequel chaque musulman observera le jeûne pour remercier son créateur, pour tous les bienfaits qu'il a mis à sa disposition. Chacun a sa manière de remercier ce à quoi il croit.

C'est une période de l'année particulière, importante dans la vie de notre Commune, elle nécessite des dispositions particulières en matière de sécurité pour nos habitants, en matière économique et de mobilité, pour ne citer que ces exemples. Elle a aussi les autres habitants non musulmans de notre Commune.

Voici une liste de questions, ce n'est pas obligé de répondre à toutes de façon spécifique, c'est juste pour vous orienter. D'abord, a-t-on fait une évaluation des dispositifs ramadan de l'année 2017 ? Quelles sont les conclusions, y compris les aspects économiques et touristiques ? Deuxièmement, pour le mois de ramadan 2018, que prévoit la Commune pour assurer la sécurité des fidèles autour des mosquées, quel est le rôle de la police, des gardiens de la paix ? Pour ce qui est de la mobilité, les problèmes de stationnement étant plus importants durant cette période, surtout dans et autour certains axes, tels que la chaussée de Gand et les rues adjacentes, en gros le Molenbeek historique. Des adaptations seront-elles faites, lesquelles ? Le règlement communal prévoit la fermeture des commerces, tels que les magasins d'alimentation, les boulangeries, les boucheries, au plus tard à 20 heures ? Y-aura-t-il une tolérance pour ce type de commerces pendant le ramadan ?

Je demande un peu de silence, s'il-vous-plaît ! Montrez que vous vous intéressez quand-même...

M. le Président :

Monsieur Ait Jeddig, continuez votre interpellation, s'il-vous-plaît ! Ce n'est pas à vous à faire la police.

M. Ait Jeddig :

Mais alors, faites-là bien !

Ce qui est de la mobilité, les problèmes de circulation et de stationnement étant plus importants durant cette période, surtout le long de certains axes comme la chaussée de Gand, et les rues adjacentes, la rue de Ribaucourt, par exemple. Dans le Molenbeek historique, des adaptations seront-elles faites ? Le règlement communal prévoit la fermeture de commerces tels que les magasins d'alimentation, les boulangeries, les boucheries, au plus tard à 20 heures. Y aura-t-il une tolérance pour ce type de commerce durant le mois de ramadan ? Qu'en sera-t-il pour les terrasses de café et de restaurants ? Le respect du voisinage et de la tranquillité des familles étant obligatoire, que prévoit la Commune pour limiter les nuisances ? Une attention particulière doit être portée aux jeunes, qu'envisagent les autorités communales pour les accompagner, les encadrer ? Y-aura-t-il un dialogue avec les représentants des mosquées pour permettre un bon déroulement de ce mois sacré ? Quelles mesures pourraient être prises en concertation avec les responsables des mosquées ? Une information précise sur les dispositions prises par la Commune sera-t-elle disponible ? Pour quelle raison, notre Commune ne saisit-elle pas l'opportunité du mois de ramadan pour améliorer les activités économiques et touristiques de notre Commune durant cette période ? Merci pour vos réponses !

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Excusez-moi Monsieur le Président, je ne comptais pas intervenir, mais avec ce que j'entends, je suis un petit peu étonné, il y a des gens ici qui découvrent qu'une période de ramadan va se dérouler ici, à Molenbeek-Saint-Jean. J'ai été échevin pendant douze ans dans cette commune et il y a in précédent Bourgmestre qui été Bourgmestre pendant 20 ans, on n'a pas attendu ce genre de remarques pour s'occuper de la population de Molenbeek-Saint-Jean, des musulmans et de ces périodes de fêtes importantes. Ça fait des années qu'on s'en occupe, ça fait des années qu'on met en place ces dispositifs et qu'on fait en sorte que les communautés puissent se côtoyer, vivre en paix et en harmonie. Je suppose que la Bourgmestre va confirmer cela. Je vous remercie !

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Ja, dank u Mijnheer de Voorzitter. Moi, j'ai quelques petites questions, donc dans l'interpellation, il est question de tranquillité des familles qui doit être obligatoire. Je suppose que c'est non seulement pendant le ramadan, mais que c'est souhaité que ce soit pendant toute l'année.

Et puis, avec mon respect pour toutes les religions, et aussi pour ceux qui ne croient pas, je ne comprends pas pourquoi vous revenez plusieurs fois sur le tourisme ? Je ne vois pas bien le lien entre le ramadan et le tourisme ? Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci Monsieur le Président, ce qui me dérangeait un peu pendant cette interpellation, c'est le mot sécurité, comme si pendant le mois de ramadan il y a des choses extraordinaires qui se passent. Effectivement, j'ai grandi à Molenbeek, ça fait presque 40 ans que je suis là, chaque année je fais le ramadan, je participe à ce moment très important et serein, où les gens se côtoient, musulmans et non musulmans, en journée et en soirée et donc in n'y a rien de particulier qui se passe pendant le ramadan et qui ne se passerait pas pendant le reste de l'année. Le mot sécurité me dérangeait donc énormément.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Ma réponse sera courte, parce que les questions que vous posez n'offrent pas beaucoup d'intérêt par rapport à l'organisation de cette période de ramadan les années précédentes. Ainsi, afin de permettre au Ramadan de se dérouler de la meilleure manière qui soit, comme chaque année, un dispositif, le dispositif habituel est mis en place. Ainsi, en plus d'une présence normale des gardiens de la paix sur tout le territoire de la commune, nous avons constitué pour cette période, trois équipes de six gardiens de la paix et un responsable, pour justement assurer la paix publique dans les espaces, que ce soit les espaces verdurés de notre commune, où les quartiers commerçants. Alors vous savez que les équipes, chaque année, sont présentes aussi bien sur la chaussée de Gand qu'à la place des Etangs Noirs, à la Place communale, au parvis Saint-Jean-Baptiste, à la rue de Ribaucourt, et elles sont présentes de 14h00 à 21h30. Le responsable des gardiens de la paix va participer aux réunions de coordination avec la police, tous les jours vers 17h00. Donc nous faisons une rencontre chaque jour avec les responsables de la Commune, que ce soit au niveau de la sécurité ou de la prévention pour s'assurer que justement ces journées se déroulent dans les meilleures conditions. Et d'ailleurs, comme l'a précisé Monsieur Ikazban, il n'y a aucun fait majeur qui ait été signalé par nos équipes au cours de toutes ces années.

En ce qui concerne plus particulièrement le ramadan à partir de mai, du 15 mai, donc il y aura trois équipes des gardiens de la paix qui seront encadrées par un responsable, et à cela s'ajoute également la présence des autres équipes de gardiens qui travaillent selon l'horaire normal sur tout le territoire de la commune. Il faut ajouter qu'il y aura la présence de six policiers et d'un officier de 14h00 à 24h00.

Vous avez également évoqué la question du stationnement puisque c'est vrai que les habitants, les riverains profitent des fins de journée pour souvent aller faire leurs courses, et bien nous encourageons les clients à utiliser les transports publics et à demander aux commerçants de signaler l'existence des parkings qui sont situés dans les quartiers comme le parking Brunfaut ou le parking Delaunoy. Evidemment, la police est présente pour empêcher le stationnement sauvage et les doubles files et assurer évidemment la sécurité de tous les usagers et en particulier des piétons et des cyclistes.

Il y a également une réunion qui se tient chaque année avec le Conseil Consultatif des Mosquées, c'est une réunion qui va se tenir au début du mois de mai et c'est une occasion justement de rencontrer les responsables, d'entendre s'ils ont des demandes particulières par rapport à d'éventuelles difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

Enfin, en ce qui concerne l'aspect jeunesse et économie, je passe la parole aux échevins, à Sarah Turine ainsi qu'à Ahmed El Khannouss pour vous apporter plus de précisions.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'échevine Turine :

Concernant les aspects de la genèse, cette année le ramadan tombe dans une période de préparation des examens. Donc comme tout au long de l'année, nos équipes vont surtout accompagner les jeunes pour leur permettre de réussir leur année. C'est vrai qu'en tenant compte néanmoins qu'une bonne partie d'entre eux sont de confession musulmane et pratiquent le Ramadan, il y a régulièrement durant les week-ends des moments plus conviviaux où ils peuvent partager leurs repas ensemble après avoir étudié ensemble, mais toujours avec une attention à ce que ce soit ouvert aux personnes qui ne pratiquent pas le Ramadan et aussi de pouvoir discuter de cela, de dire que ça fait partie évidemment de choix personnels et non pas de choix collectifs ou d'obligations collectives quelles qu'elles soient. A côté de cela, il y a néanmoins un dispositif spécifique par rapport aux travailleurs de rue, qui avait été surtout mis en place durant les mois d'été, quand la rupture du jeûne arrivait assez tardivement dans la soirée, donc où il était important pour les équipes d'être plus tardivement sur le terrain, également pour assurer la cohésion sociale sur l'espace public. Depuis l'année dernière, ce dispositif est légèrement allégé, puisque l'heure est moins tardive et donc, nos équipes de travailleurs de rue seront néanmoins toujours sur le terrain jusqu'à l'heure de la rupture du jeûne. Et enfin, dans la collaboration avec les mosquées, vous savez que dans le cadre du dialogue interculturel, un des axes a été la mise en place de grandes rencontres festives interculturelles autour de moments religieux, notamment la rupture du jeûne, et donc la première année, ça tombait au moment de la fête de la musique, l'année dernière, ça c'était fait dans une église, cette année, je vous annonce que ce sera le 26 mai pour accueillir les cyclistes de la Molenbike et donc ce sera autour de ce bâtiment-ci, les rues sont fermées pour accueillir la grande rupture du jeûne interculturelle.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président, très rapidement, et très brièvement, peut-être avant de donner une réponse à Monsieur Ait Jeddig sur ce qui va être mis en place en termes de collaboration avec les commerçants, je voudrais peut-être préciser certaines choses, parce qu'il a évoqué une législation communale qui traite des heures de fermeture. Je rappelle que c'est une législation fédérale sur laquelle la Commune n'a aucune emprise. Et comme l'ont rappelé certains intervenants, dont Madame la Bourgmestre, ces dernières années, ça n'a jamais posé de problème. Parce que le Ramadan, hormis le fait qu'il y a un changement

d'habitude pour les personnes qui le pratiquent, d'un autre rythme de vie, il faut rappeler que Molenbeek, et c'est prouvé par différentes études, est un des centres économiques à travers ces noyaux commerciaux, les plus actifs en région bruxelloise. C'est le quatrième en Belgique, la chaussée de Gand qui est la plus fréquentée et donc, il s'agit ici de pouvoir gérer la problématique de circulation, la problématique de mobilité et il va y avoir une information, ça a été rappelé par Madame la Bourgmestre, qui va être faite aux commerçants, pour dissuader les clients potentiels de venir avec leurs véhicules, mais aussi de communiquer les lieux où ils peuvent se stationner, ça a été rappelé, le parking de la rue Brunfaut, mais aussi le parking de la rue Delaunoy. Je pense que ces vingt dernières années, tout a été mis en œuvre par les autorités communales pour faire en sorte que ça se passe relativement bien. Nous continuons à le faire en concertation avec le secteur économique, avec le secteur associatif et tous les acteurs qui font en sorte que cette Commune puisse vivre et vivre bien dans le respect du vivre ensemble et de la diversité.

M. le Président :

Merci Monsieur l'échevin.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je n'attendais pas des réponses plus complètes que cela. Ma question a suscité des réactions et je ne comprends pas ces réactions. Mes questions étaient claires et simples. Elles ne visent pas à monter un parti contre un autre. Si on manifeste de l'intérêt, que ce soit de façon respectueuse, comme vous venez de le dire Monsieur El Khannouss. Je suis satisfait des réponses qu'on m'a apportées, mis à part que je ne sais pas pourquoi vous avez dit cette phrase, Madame la Bourgmestre, par manque d'intérêt... Mais le Ramadan, ça concerne effectivement une communauté, mais elle impacte toute la vie communale, elle impacte les autres habitants. On est dans une commune, quand-même, où une grosse partie de la population est musulmane. Donc, les questions que je pose, ont un intérêt important, vous le savez.

Par rapport à la jeunesse, c'est vrai que les jeunes, dans ce moment, ils passent plus la nuit dehors. Ils passent la nuit dehors à faire du bruit etc., et ça dérange. C'est pour ça que je posais la question de savoir s'il n'y avait pas quelque chose qui peut être fait pour les accompagner, même en collaboration avec les mosquées, peu importe. C'est pour cela que je pose ces questions-là. Moi, je suis pour la convivialité, bien entendu, je le répète et donc merci pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

L'incident est clos.

52. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Azaoum, conseiller communal PS, relative à l'absentéisme du personnel communal. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Azaoum, gemeenteraadslid PS, betreffende het absentéisme van de gemeentepersoneel. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci Monsieur le Président, eh bien écoutez, c'est moi qui vous ferez le dernier cadeau de la soirée, je transforme l'interpellation en question écrite, et je vous souhaite à toutes et tous une bonne soirée.

M. le Président :

Merci beaucoup, mais attention, il y a encore une petite séance à huis clos, donc ne quittons pas encore nos places. Si je peux demander au public de bien vouloir nous quitter, merci beaucoup, et je clos effectivement cette séance publique.

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite. Het punt wordt van de dagorde gehaald en wordt in schriftelijke vraag omgevormd.